

135^e Session, 15 mai 2026

Procès-verbal

de la session tenue au Palais de la République, Chişinău, République de Moldova

TABLE DES MATIÈRES

Liste des chefs de délégation

Ouverture de la Session

01. PRÉSIDENT

02. SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Point 1: Adoption de l'ordre du jour

Point 2 : Soutien à l'Ukraine

- a. Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine – Adoption de la Résolution CM/Res(2026)5 établissant l'Accord partiel élargi sur le Comité de direction du Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine

03. PRÉSIDENT

04. CÉRÉMONIE D'ACCORD PARTIEL ÉLARGI

05. PRÉSIDENT

Point 2 : Soutien à l'Ukraine

- b. Ensemble avec l'Ukraine

Point 3 : Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe

- a. Rapport du Secrétaire Général
- b. Manipulation de l'information et ingérence étrangères
- c. De Reykjavík au Pacte : renforcer la résilience démocratique

Point 4 : Protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STE n° 198)

Point 5 : Action du Conseil de l'Europe dans le domaine des migrations

Point 6 : Stratégie d'action extérieure du Conseil de l'Europe

Point 7 : Coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne

06. SUISSE

07. LIECHTENSTEIN

08. SLOVÉNIE

09. LUXEMBOURG

10. MONTÉNÉGRO

11. BELGIQUE

12. RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

13. GÉORGIE
14. PRÉSIDENT
15. SAINT-MARIN
16. MONACO
17. PRÉSIDENT
18. DANEMARK
19. BOSNIE-HERZÉGOVINE
20. ANDORRE
21. NORVÈGE
22. SERBIE
23. UKRAINE
24. ROUMANIE
25. ROYAUME-UNI
26. ESTONIE
27. ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
28. CROATIE
29. AZERBAÏDJAN
30. ALBANIE
31. ESPAGNE
32. RÉPUBLIQUE SLOVAQUE
33. PRÉSIDENT
34. TÜRKIYE
35. PAYS-BAS
36. FINLANDE
37. MACÉDOINE DU NORD
38. ARMÉNIE
39. LETTONIE
40. AUTRICHE
41. ALLEMAGNE
42. PORTUGAL
43. LITUANIE
44. CHYPRE
45. POLOGNE
46. ITALIE
47. CONGRÈS DES POUVOIRS LOCALS ET RÉGIONAUX
48. COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME
49. COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME
50. OSCE
51. CONFÉRENCE DES OING
52. MALTE
53. SUÈDE
54. IRLANDE
55. ISLANDE
56. FRANCE

- 57. GRÈCE
- 58. HONGRIE
- 59. UNION EUROPÉENNE

Point 8 : Questions diverses

Point 9 : Transfert de la présidence de la République de Moldova à Monaco

- 60. PRÉSIDENT SORTANT
- 61. PRÉSIDENTE ENTRANTE

Point 10. Date et lieu de la prochaine Session

- 62. PRÉSIDENTE
- 63. BULGARIE
- 64. SAINT-SIÈGE
- 65. JAPON
- 66. ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
- 67. MEXIQUE
- 68. CANADA

ANNEXE

CM/PV(2026)135-add1 Volume des décisions adoptées

135th SESSION OF THE COMMITTEE OF MINISTERS
135^e SESSION DU COMITÉ DES MINISTRES
(Chişinău, 14-15 May/mai 2026)

LIST OF HEADS OF DELEGATION /
LISTE DES CHEFS DE DÉLÉGATION

ALBANIA / ALBANIE

Ms	Megi	FINO	Deputy Minister for Europe and Foreign Affairs / Ministre adjointe de l'Europe et des Affaires étrangères
----	------	------	---

ANDORRA / ANDORRE

Ms	Imma	TOR FAUS	Minister for Foreign Affairs / Ministre des Affaires étrangères
----	------	----------	---

ARMENIA / ARMÉNIE

Mr	Robert	ABISOGHOMONYAN	Deputy Minister for Foreign Affairs / Ministre adjoint des Affaires étrangères
----	--------	----------------	--

AUSTRIA / AUTRICHE

Mr	Sepp	SCHELLHORN	State Secretary, Ministry of Foreign Affairs / Secrétaire d'État, Ministère des Affaires étrangères
----	------	------------	---

AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN

Mr	Elnur	MAMMADOV	Deputy Minister for Foreign Affairs / Ministre adjoint des Affaires étrangères
----	-------	----------	--

BELGIUM / BELGIQUE

Mr	Maxime	PRÉVOT	Deputy Prime Minister and Minister for Foreign Affairs, European Affairs and Development Cooperation / Vice-premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et de la Coopération au développement
----	--------	--------	--

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZÉGOVINE

Mr	Elmedin	KONAKOVIĆ	Minister for Foreign Affairs / Ministre des Affaires étrangères
----	---------	-----------	---

BULGARIA / BULGARIE

Ms Genka GEORGIEVA

Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary, Permanent Representative to the Council of Europe / Ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire, Représentante permanente auprès du Conseil de l'Europe

CROATIA / CROATIE

Mr Frano MATUSIC

State Secretary for Political Affairs, Ministry of Foreign and European Affairs / Secrétaire d'Etat aux affaires politiques, Ministère des Affaires étrangères

CYPRUS / CHYPRE

Ms Theodora CONSTANTINIDOU

State Secretary, Ministry of Foreign Affairs / Secrétaire d'Etat, Ministère des Affaires étrangères

CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Mr Petr MACINKA

Deputy Prime Minister and Minister for Foreign Affairs / Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères

DENMARK / DANEMARK

Mr Lars LØKKE RASMUSSEN

Minister for Foreign Affairs / Ministre des Affaires étrangères

ESTONIA / ESTONIE

Ms Liisa PAKOSTA

Minister of Justice / Ministre de la Justice

FINLAND / FINLANDE

Mr Pasi RAJALA

State Secretary, Ministry of Foreign Affairs / Secrétaire d'Etat, Ministère des Affaires étrangères

FRANCE

Mr Benjamin HADDAD

Minister Delegate for Europe to the Minister for Europe and Foreign Affairs / Ministre délégué chargé de l'Europe auprès du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères

GEORGIA / GÉORGIE

Ms Maka BOTCHORISHVILI

Deputy Prime Minister and Minister for Foreign Affairs / Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères

GERMANY / ALLEMAGNE

Mr Gunther KRICHBAUM

Deputy Minister for Foreign Affairs / Ministre adjoint aux Affaires étrangères

GREECE / GRÈCE

Mr Nicolas

SIGALAS

Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary, Permanent Representative to the Council of Europe / Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Représentant permanente auprès du Conseil de l'Europe

HUNGARY / HONGRIE

Ms Ágnes

KERTÉSZ

Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary, Permanent Representative to the Council of Europe / Ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire, Représentante permanente auprès du Conseil de l'Europe

ICELAND / ISLANDE

Ms Gréta

GUNNARSDÓTTIR

Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary, Permanent Representative to the Council of Europe / Ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire, Représentante permanente auprès du Conseil de l'Europe

IRELAND / IRLANDE

Ms Caitríona

DOYLE

Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary, Permanent Representative to the Council of Europe / Ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire, Représentante permanente auprès du Conseil de l'Europe

ITALY / ITALIE

Mr Massimo

DELL'UTRI

Undersecretary of State, Ministry of Foreign Affairs and International Cooperation / Sous-secrétaire d'État, Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale

LATVIA / LETTONIE

Mr Artjoms

URŠUĻSKIS

Parliamentary Secretary, Ministry of Foreign Affairs / Secrétaire parlementaire, Ministère des Affaires étrangères

LIECHTENSTEIN

Ms Sabine

MONAUNI

Deputy Prime Minister, Minister for Foreign Affairs, Environment and Culture / Vice-Première Ministre, Ministre des Affaires étrangères, de l'Environnement et de la Culture

LITHUANIA / LITUANIE

Ms Audra

PLEPYTĖ

Deputy Minister for Foreign Affairs / Ministre adjointe des Affaires étrangères

LUXEMBOURG

Mr	Xavier	BETTEL	Deputy Prime Minister, Minister for Foreign Affairs and Foreign Trade / Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur
----	--------	--------	--

MALTA / MALTE

Mr	Neville	AQUILINA	Director General for Global Issues, Ministry of Foreign Affairs, Directeur général chargé des questions internationales, Ministère des Affaires étrangères
----	---------	----------	--

REPUBLIC OF MOLDOVA / RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA

Mr	Mihail	POPȘOI	Deputy Prime Minister, Minister for Foreign Affairs / Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères
----	--------	--------	---

MONACO

Ms	Isabelle	BERRO-AMADEÏ	Minister for Foreign Affairs and Cooperation / Ministre des Relations extérieures et de la Coopération
----	----------	--------------	--

MONTENEGRO / MONTÉNÉGRO

Mr	Ervin	IBRAHIMOVIĆ	Deputy Prime Minister, Minister for Foreign Affairs / Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères
----	-------	-------------	---

NETHERLANDS / PAYS-BAS

Ms	Heleen	BAKKER	Deputy Minister for European Co-operation / Ministre adjointe chargée de la coopération européenne
----	--------	--------	--

NORTH MACEDONIA / MACÉDOINE DU NORD

Mr	Zoran	DIMITROVSKI	Deputy Minister for Foreign Affairs and Foreign Trade / Ministre adjoint des Affaires étrangères et du Commerce extérieur
----	-------	-------------	---

NORWAY / NORVÈGE

Mr	Espen	BARTH EIDE	Minister for Foreign Affairs / Ministre des Affaires étrangères
----	-------	------------	---

POLAND / POLOGNE

Mr	Artur	HARAZIM	Undersecretary of State, Ministry of Foreign Affairs / Sous-Secrétaire d'État, Ministère des Affaires étrangères
----	-------	---------	--

PORTUGAL

Ms	Inês	DOMINGOS	Secretary of State for European Affairs / Secrétaire d'État aux Affaires européennes
----	------	----------	--

ROMANIA / ROUMANIE

Ms Oana-Silvia ȚOIU

Minister for Foreign Affairs / Ministre des Affaires étrangères

SAN MARINO / SAINT-MARIN

Mr Luca BECCARI

Minister for Foreign Affairs, Political Affairs, International Economic Cooperation and Digital Transition / Ministre des Affaires étrangères, des Affaires politiques, de la Coopération économique internationale et de la Transition numérique

SERBIA / SERBIE

Mr Marko ĐURIĆ

Minister for Foreign Affairs / Ministre des Affaires étrangères

SLOVAK REPUBLIC / RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

Mr Marek EŠTOK

Deputy Minister for Foreign and European Affairs / Ministre adjoint des affaires étrangères et européennes

SLOVENIA / SLOVÉNIE

Ms Tanja FAJON

Deputy Prime Minister and Minister of Foreign and European Affairs / Vice-première Ministre et Ministre des Affaires étrangères et européennes

SPAIN / ESPAGNE

Mr Fernando SAMPEDRO MARCOS

State Secretary for the European Union / Secrétaire d'État à l'Union européenne

SWEDEN / SUÈDE

Ms Therese HYDEN

Director General for Legal Affairs, Ministry of Foreign Affairs / Directrice Générale des, Affaires juridiques, Ministère des Affaires étrangères

SWITZERLAND / SUISSE

Mr Ignazio CASSIS

Minister for Foreign Affairs / Ministre des Affaires étrangères

TÜRKIYE

Mr Mehmet Kemal BOZAY

Deputy Minister for Foreign Affairs / Ministre adjoint des Affaires étrangères

UKRAINE

Mr Andrii SYBIHA

Minister for Foreign Affairs / Ministre des Affaires étrangères

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Ms Yvette COOPER

Minister for Foreign Affairs / Ministre des Affaires étrangères

*
* *

EUROPEAN UNION / UNION EUROPÉENNE

Ms Vesna KOS

Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary, Head of the Delegation to the Council of Europe / Ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire, Cheffe de la délégation auprès du Conseil de l'Europe

*
* *

CANADA

Mr Tristan GARCIA

Political-Economic Counsellor at the Embassy of Canada to Romania, Republic of Moldova and Bulgaria / Conseiller politique et économique auprès de l'ambassade du Canada en Roumanie, en République de Moldova et en Bulgarie

HOLY SEE / SAINT-SIÈGE

Msgr Marco GANCI

Permanent Observer to the Council of Europe / Observateur permanent auprès du Conseil de l'Europe

JAPAN / JAPON

Mr Oeda SHIGETA

Permanent Observer to the Council of Europe / Observateur permanent auprès du Conseil de l'Europe

MEXICO / MEXIQUE

Mr Julio César ESCOBEDO FLORES

Chargé d'Affaires a.i., Deputy Permanent Observer to the Council of Europe / *Chargé d'Affaires a.i.*, Observateur permanent adjoint auprès du Conseil de l'Europe

UNITED STATES OF AMERICA / ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Ms Yvonne M. GONZALES

Deputy Permanent Observer to the Council of Europe / Observatrice permanente adjointe auprès du Conseil de l'Europe

*
* *

OSCE

Mr Feridun H. SINIRLIOĞLU

Secretary General / Secrétaire Général

*
* *

DEVELOPMENT BANK (CEB) /
BANQUE DE DÉVELOPPEMENT (CEB)

Mr Tomáš BOČEK

Vice-Governor for Target Group Countries /
Vice-Gouverneur « Pays du Groupe Cible »

*
* *

PARLIAMENTARY ASSEMBLY /
ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

Ms Petra BAYR

President / Présidente

CONGRESS OF LOCAL AND REGIONAL AUTHORITIES /
CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX

Ms Gunn Marit HELGESEN

President / Présidente

EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS /
COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

Mr Mattias GUYOMAR

President / Président

COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS /
COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME

Mr Michael O' FLAHERTY

Commissioner / Commissaire

CONFERENCE OF INGOS /
CONFÉRENCE DES OING

Mr Gerhard ERMISCHER

President / Président

*
* *

SECRETARIAT GENERAL /
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Mr Alain BERSSET

Secretary General / Secrétaire Général

135^e Session, 15 mai 2026

Procès-verbal

de la session tenue au Palais de la République, Chişinău, République de Moldova

Le PRÉSIDENT fait la déclaration suivante :

« C'est pour moi un grand plaisir de vous accueillir aujourd'hui à Chişinău à l'occasion de la 135^e Session du Comité des Ministres, qui marque la fin de la présidence du Comité par la République de Moldova. J'ai le privilège de présider notre réunion de ce matin avant de céder la présidence à la ministre des Relations extérieures et de la Coopération de Monaco, M^{me} Isabelle Berro-Amadeï. Je suis ravi que vous ayez répondu en si grand nombre à notre invitation et je tiens à souhaiter la bienvenue à toutes celles et à tous ceux qui nous suivent en direct sur le site web de notre ministère et sur la plateforme du Conseil de l'Europe.

La République de Moldova est peut-être une jeune nation, mais notre expérience nous a appris à quel point la paix, la liberté et la démocratie sont essentielles. Ces dernières années, la société moldave a dû faire face à d'énormes défis, notamment à des pressions extérieures et aux conséquences des menaces hybrides. Pourtant, nous restons fermement engagés sur la voie de l'adhésion à l'Union européenne. Notre action se fonde sur la transparence, la coordination et la résilience civique. Pour les petits États comme le nôtre, l'adhésion à l'Union européenne n'est pas seulement un projet de développement et un modèle de prospérité : c'est aussi une garantie de sécurité. De fait, nous sommes à moins de 100 km de la frontière avec l'Ukraine, qui continue de subir l'agression brutale et infondée de la Russie. C'est pourquoi je suis particulièrement fier que nous accueillions cette importante réunion ici, à Chişinău, dans un esprit d'unité, de responsabilité et de solidarité européenne. Depuis ses débuts, le Conseil de l'Europe s'est toujours fait le gardien des principes fondamentaux qui nous unissent tous : les droits humains, la démocratie et l'État de droit. Aujourd'hui, ces principes sont mis à l'épreuve plus que jamais et ils ont besoin d'être défendus. Je crois profondément que la démocratie peut triompher, même sous une pression constante. Mais les démocraties ne peuvent fonctionner en vase clos. Elles exigent du courage et un sens commun des responsabilités.

Le monde est aujourd'hui secoué par des crises toujours plus nombreuses. Chacune apporte son lot de souffrances inguérissables et ses pertes humaines dramatiques. S'il ne saurait y avoir de hiérarchie dans la souffrance humaine, votre présence ici prouve que la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine nous concerne toutes et tous, que nous soyons d'Europe ou d'ailleurs. Car ce n'est pas seulement une guerre contre le peuple ukrainien, contre une nation, c'est aussi une attaque directe contre ce que l'Europe incarne, c'est-à-dire ses normes et ses valeurs.

Le Comité des Ministres l'a clairement dit, une paix juste et durable pour l'Ukraine repose nécessairement sur l'obligation de rendre des comptes. Avec détermination, il continue d'œuvrer à la mise en place d'un dispositif complet de redevabilité dans le contexte de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine. Le Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine est l'un des éléments clés de ce dispositif. Dans quelques instants, les États intéressés et l'Union européenne adopteront une Résolution établissant l'Accord partiel élargi sur le Comité de direction du Tribunal spécial. Pour assurer à cette instance la plus large légitimité possible, il est important que d'autres États adhèrent à cet accord.

Le Comité des Ministres reste tout aussi déterminé à poursuivre ses efforts concernant les autres volets du dispositif de redevabilité. Le Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine est désormais pleinement opérationnel, près de 150 000 demandes d'indemnisation ayant déjà été déposées. La Convention établissant une Commission internationale des réclamations pour l'Ukraine a été adoptée. Trente-cinq États membres du Conseil de l'Europe et l'Union européenne l'ont déjà signée et les deux premières ratifications ont été notifiées. Cette semaine, le Canada est devenu le premier pays non membre de l'Union européenne à signer cette convention, et nous attendons aujourd'hui deux nouvelles signatures – celles de la République tchèque et de la Macédoine du Nord –, ainsi que trois ratifications – celles de l'Irlande, de l'Ukraine et de l'Union européenne.

L'agression russe ne se limite pas à la force militaire conventionnelle. Une guerre cognitive invisible s'abat sur nos sociétés par le biais de la manipulation de l'information et de l'ingérence menées depuis l'étranger, et via des campagnes de désinformation et des tentatives systématiques visant à affaiblir la résilience démocratique.

L'expérience récente de mon pays montre clairement à quel point ces menaces sont désormais réelles et sophistiquées. Ces activités visent à fausser le débat démocratique, à éroder la confiance du public dans les institutions et les médias, et à porter atteinte à l'intégrité des processus électoraux et politiques.

Il est temps de passer à l'action. Se prémunir contre les ingérences étrangères et les influences hostiles est aussi une manière de renforcer nos démocraties. Car plus nos institutions démocratiques sont solides et résilientes, plus notre vie démocratique est dynamique et moins nous sommes vulnérables à toute forme de manipulation.

À cet égard, le Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe, impulsé par le Secrétaire Général, devrait contribuer à renforcer la sécurité démocratique. Mais celle-ci ne peut exister sans la sécurité sociale. Il est donc également de notre responsabilité commune de veiller à ce que les Européennes et les Européens puissent vivre dans des conditions socioéconomiques décentes.

Les droits sociaux ont été au cœur de la Présidence moldave. La Conférence de haut niveau sur les droits sociaux, organisée en mars ici à Chișinău, s'est conclue par l'adoption d'une déclaration politique résolument tournée vers l'avenir, qui réaffirme la détermination des États membres à renforcer les droits sociaux. Investir dans ces droits est à la fois un impératif moral et un choix stratégique pour la construction de sociétés durables, résilientes et inclusives.

La migration reste un défi complexe et délicat pour les États membres. Ils doivent gérer efficacement les flux migratoires tout en préservant la sécurité publique, la cohésion sociale et la sécurité nationale. En réponse aux appels lancés par plusieurs délégations en faveur de nouvelles mesures dans ce domaine, je tiens à féliciter l'ensemble des 46 États membres d'être parvenus à un accord sur le texte de la Déclaration de Chișinău, qui sera adoptée sous peu. Cela confirme que la Convention européenne des droits de l'homme offre un cadre clair permettant aux États d'agir dans le domaine de la migration tout en respectant les droits des personnes migrantes.

Notre engagement en faveur de l'adhésion à l'Union européenne est avant tout motivé par la paix, la sécurité, la consolidation de la démocratie, un État de droit solide et le respect des droits humains. Pour mon pays, et pour moi personnellement, c'est une voie que nous suivons avec conviction, détermination et espoir.

Dans ce contexte, nous attachons la plus haute importance au partenariat stratégique à long terme entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe, deux projets complémentaires unis par la même mission : protéger nos valeurs communes et promouvoir la paix, la stabilité et la prospérité dans toute l'Europe. L'histoire nous offre souvent des leçons et, dans les moments décisifs, la lucidité dont nous avons besoin pour trouver la bonne voie. Aujourd'hui, dans un monde de plus en plus complexe et incertain, nous sommes une nouvelle fois confrontés à un choix décisif. Et il est important de ne pas laisser la division et l'agression façonner l'avenir de notre continent. Nous devons au contraire choisir de construire une Europe plus forte, plus unie et plus fidèle à ses valeurs fondatrices.

Et maintenant, c'est avec grand plaisir que je cède la parole au Secrétaire Général Alain Berset, mais avant cela, je tiens à vous remercier, Monsieur le Secrétaire Général, pour votre rapport très complet et perspicace sur le Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe en temps de rupture, qui a également été distribué aujourd'hui. »

135^e Session, 15 mai 2026

Procès-verbal

de la session tenue au Palais de la République, Chişinău, République de Moldova

M. A. Berset (Secrétaire Général) fait la déclaration suivante :

« Cette rengaine, maintes fois vous l'avez entendue ces derniers mois : l'Europe est affaiblie, trop lente, trop vieille, trop divisée, trop attachée aux règles. Certains finissent par y croire ! Après tout, si les autres ne respectent pas les règles, pourquoi ne pas en faire autant ? Leur message est simple : pour survivre à la rupture, l'Europe n'a qu'à se comporter comme ceux qui sont à l'origine de cette rupture.

Mais cette vision des choses n'est pas fidèle à ce que nous sommes, en tant qu'Européennes, en tant qu'Européens et elle ne sert pas non plus les intérêts de l'Europe. Ces intérêts sont clairs et sans équivoque. Ils sont au cœur de notre ordre d'aujourd'hui. C'est avant tout notre soutien à l'Ukraine, notamment les efforts que nous déployons pour que les responsables rendent des comptes, en temps de guerre, mais aussi en période de paix et de reconstruction. Rien, ni l'enlisement des négociations, ni même des conflits comme la guerre en Iran, ne saurait nous détourner de cette priorité. C'est aussi la lutte contre la manipulation de l'information et l'ingérence menées depuis l'étranger, qui s'immiscent dans nos élections, nos tribunaux, nos écoles et nos téléphones, en silence, un algorithme à la fois. Nos intérêts, c'est aussi la question des migrations. Lorsque des divergences sont apparues entre nous à ce sujet, nous avons ramené le débat au sein du Conseil de l'Europe – face à la Convention et face au droit. Nos intérêts, c'est aussi la Déclaration de Chişinău, qui constitue la prochaine étape politique de notre Organisation. C'est encore le Protocole sur les produits du crime. La sécurité démocratique dans ce qu'elle a de plus concret. Et aussi notre Stratégie extérieure et notre partenariat avec l'Union européenne. Nos intérêts se concrétisent aussi dans le Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe. Un pacte pour des démocraties résilientes, pour des droits qui résistent malgré les pressions, pour un multilatéralisme qui fonctionne et pour avoir le courage de faire face à ce que doit devenir cette Organisation.

Le programme qui nous occupe aujourd'hui concerne la redéfinition de l'architecture de sécurité européenne. Une architecture où les droits et la loi revêtent autant d'importance stratégique que les missiles et les drones. La sécurité démocratique est son centre de gravité. Elle garantit que le pouvoir reste soumis au contrôle démocratique, au respect des droits humains et à l'État de droit. Car sans sécurité démocratique, la « sécurité dure », même si elle semble solide, se fissure. À cela, une seule conclusion possible : le Conseil de l'Europe est une force géopolitique. Une force au service de la sécurité et de la stabilité. Cette force, dont l'Europe n'exploite pas encore pleinement le potentiel, repose sur un socle qui est unique au monde.

Un espace juridique, quarante-six pays, la Convention, la Cour et un système de normes et de suivi qui assure la cohésion de l'ensemble. Rappelons que la Cour a traité plus d'un million de requêtes et que ses décisions ont changé des vies et mis des États face à leurs responsabilités.

Il y a trois semaines, j'étais en Irlande, rappelant que sans la Convention, l'Accord du Vendredi saint n'existerait pas. À Sarajevo, quelques jours plus tard, il en était de même, car depuis les accords de Dayton, la Convention occupe une place centrale dans l'ordre constitutionnel de la Bosnie-Herzégovine. Le Conseil de l'Europe est une force stabilisatrice sur ce continent depuis près de quatre-vingts ans, prête à intervenir, partout où on en a besoin. L'autonomie sans domination, la coopération sans soumission, la sécurité sans concession : tel est le visage de l'espace juridique commun de l'Europe. Les États membres l'ont construit ensemble et le moment est venu de l'utiliser comme une force géopolitique à part entière. Voici concrètement à quoi ressemble cette force.

La manipulation de l'information et l'ingérence menées depuis l'étranger exigent une réponse commune. La Moldova le sait mieux que beaucoup d'autres. Contre ce fléau, le bon instrument juridique est une convention-cadre. Nous pouvons en faire une pierre angulaire de notre espace juridique commun.

Il y a aussi l'Ukraine. Le test ultime qui nous montre ce dont cet espace juridique commun est capable, avec les trois piliers que sont la Cour européenne des droits de l'homme, le Registre des dommages, avec la Commission internationale des réclamations, et le Tribunal spécial pour le crime d'agression. Près de 40 États, en Europe et au-delà, ainsi que l'Union européenne, ont fait part de leur intention d'adhérer au Tribunal spécial.

La ministre canadienne des Affaires étrangères a signé la Convention établissant la Commission des réclamations en début de semaine. Tous les États dans le monde ont donc la possibilité de dire oui à la redevabilité envers l'Ukraine, sans exception, car nous refusons le « deux poids, deux mesures ». L'Ukraine est la priorité absolue du Conseil de l'Europe. Nous instaurons la redevabilité là où elle n'existait pas encore et nous plaçons la résilience démocratique au cœur de la relance et de la reconstruction. C'est un engagement à long terme, à une époque où le très court terme devient la norme.

En regardant autour de moi dans cette salle, je pense à nos fondateurs. Eux aussi ont été confrontés à une rupture. La force avait fait voler en éclats l'ordre mondial et des millions de personnes en ont payé le prix. Nos fondateurs n'étaient pas des idéalistes. Ils étaient réalistes : conscients que la force sans le droit ne peut mener qu'à une nouvelle guerre, ils ont créé autre chose, cet espace juridique commun, fondé sur la démocratie, les droits humains et l'État de droit. Ce continent qui a préféré le droit à la vengeance et l'unité à la division n'a pas fait preuve de faiblesse. Il était prêt.

Nous aussi, nous sommes prêts. Dans chaque point de cet ordre du jour, dans chaque décision que nous prendrons dans cette salle. Sans cet espace juridique commun, l'Europe deviendrait ce que d'autres veulent en faire : un marché à exploiter, un territoire sur lequel exercer des pressions, une carte à négocier. Avec lui, l'Europe est un ordre politique et c'est elle qui fixe ses conditions.

La force de la loi et non la loi de la force. Voilà ce qui a présidé à la création du Conseil de l'Europe. Voilà ce qu'exige le moment présent. Tant il est vrai que les choix que nous faisons ici, aujourd'hui, sont déterminants pour les générations à venir. »

135^e Session, 15 mai 2026

Procès-verbal

de la session tenue au Palais de la République, Chişinău, République de Moldova

Le PRÉSIDENT fait la déclaration suivante :

« Nous sommes tous et toutes d'accord pour dire que le soutien à l'Ukraine est la priorité absolue de notre Organisation, et ce, jusqu'à ce que l'agression russe cesse et que l'agresseur assume l'entière responsabilité de ses actes. Je suis donc très fier que ce soit ici, à Chişinău, que nous décidions aujourd'hui d'adopter la Résolution établissant l'Accord partiel élargi sur le Comité de direction du Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine.

Voici la liste des États membres qui ont fait part de leur intention d'adhérer à cet accord :

L'Andorre, l'Autriche, la Belgique, la Croatie, Chypre, la République tchèque, le Danemark, l'Estonie, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Islande, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, le Liechtenstein, la Lituanie, le Luxembourg, la République de Moldova, Monaco, le Monténégro, les Pays-Bas, la Norvège, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, Saint-Marin, la Slovénie, l'Espagne, la Suède, la Suisse, l'Ukraine, le Royaume-Uni, ainsi que les représentants de l'Union européenne, de l'Australie et du Costa Rica.

J'en conclus que la résolution et les projets de décision associés sont adoptés.

J'invite maintenant mon collègue et ami ukrainien, Andrii Sybiha, à nous rejoindre brièvement pour que le Secrétaire Général puisse lui remettre symboliquement un exemplaire de la résolution qui vient d'être adoptée. Je vous demanderai de rester à votre place pendant une minute ou deux pendant cette brève interruption. »

135^e Session, 15 mai 2026

Procès-verbal

de la session tenue au Palais de la République, Chişinău, République de Moldova

M. A. Berset (Secrétaire Général) fait la déclaration suivante :

« Cher ministre, cher Andrii, aujourd'hui, nous ne nous contentons pas de vous remettre une Résolution. Nous assumons nos responsabilités. La responsabilité de veiller à ce que l'agression ne reste pas sans réponse, que les crimes soient dûment consignés et que leurs auteurs en supportent les conséquences. Par les armes quand il le faut, par la justice et les valeurs quand cela compte. L'Accord partiel élargi est donc créé. Plus de 35 – 36 – États d'Europe ou d'ailleurs, ainsi que l'Union européenne, ont adhéré au Tribunal spécial. Merci à tous ! À ceux qui n'ont pas encore rejoint l'accord, je dis que la porte est ouverte. La justice a besoin de vous. La question de la responsabilité ne peut être reléguée au second plan dans les négociations de paix. Elle doit en être le point de départ. Cette Résolution est la réponse à toutes celles et tous ceux qui se demandent : « Mes pertes auront-elles servi à quelque chose ? La vérité sera-t-elle dite ? Les responsables seront-ils tenus de rendre des comptes ? » Monsieur le ministre Sybiha, cher Andrii, cette Résolution vous appartient. Elle appartient à l'Ukraine et à tous les pays qui prônent le droit plutôt que le silence. Pour une Ukraine libre, dans une Europe sûre. »

M. A. SYBIHA (Ukraine) fait la déclaration suivante :

« Aujourd'hui est un jour historique et nous écrivons une page d'histoire. Tout comme le Tribunal de Nuremberg, il y a 80 ans, ce Tribunal spécial de La Haye rendra justice sur les ruines de la guerre. La guerre, ce n'est pas une abstraction. Hier, une frappe russe sur Kyiv a fait 24 morts, dont trois enfants. Leurs proches regardent cette réunion en ce moment même. Moralement, nous n'avons pas le droit d'échouer. Il faut que justice soit rendue à ces personnes.

L'accord conclu aujourd'hui, officiellement approuvé par 37 États répartis sur trois continents, rend la justice inévitable. Aujourd'hui, nous avons franchi le point de non-retour. Le Tribunal spécial devient une réalité juridique. Ils n'étaient pas nombreux à penser que ce jour arriverait, mais il est arrivé. Il y a un an, à Lviv, nous avons adopté une décision politique. À peine un an plus tard, nous disposons de l'accord de mise en œuvre relatif à la justice pénale internationale. En matière juridique, une telle vitesse constitue un véritable record.

Les fondements moraux de l'Europe et du monde ne pourront être rétablis qu'une fois le crime d'agression contre l'Ukraine puni. Ce n'est pas une question de passé. C'est une question d'avenir. Il s'agit de rétablir un espace commun de vérité, de justice et de confiance. C'est aussi une question de dignité. Poutine a toujours voulu entrer dans l'histoire : ce Tribunal l'aidera à atteindre cet objectif. Il restera dans les mémoires comme un criminel, avec Choïgou, Guérassimov, Bortnikov, Zolotov, Medvedev, Patrouchev, Loukachenko et d'autres encore. Aujourd'hui, ils ont tous reçu leur convocation pour La Haye. Beaucoup nous ont pris pour des rêveurs. Mais cet accord qui se trouve devant moi n'est pas un rêve. C'est une réalité.

Dès le début, l'Ukraine a cru en ce Tribunal. De la même manière, aujourd'hui, je suis convaincu que nous parviendrons à instaurer la paix, à adhérer à l'Union européenne et à atteindre d'autres objectifs. Au cours des siècles passés, l'Ukraine a subi trop d'atrocités. L'oppression, l'occupation, les guerres mondiales, les génocides, les répressions staliniennes, Tchernobyl et d'autres crimes encore. Et jamais, j'insiste bien, jamais nous n'avons vu la justice rendre ses droits. Le Tribunal spécial brisera ce cercle vicieux. Pour chaque être assassiné. Pour chaque monde détruit. Pour chaque destin brisé. Mais tout cela ne s'arrête pas aujourd'hui. Bien au contraire, aujourd'hui, tout commence.

Il y aura d'autres pays. Il y aura les locaux du Tribunal, à La Haye. Il y aura la première réunion de la Commission. Et il y aura des verdicts. L'Ukraine a besoin de cela. L'Europe en a besoin aussi, et même la Russie a besoin de ce Tribunal. Ce cadre de redevabilité que nous mettons en place repose sur trois piliers : le Tribunal spécial, le Registre des dommages et la Commission des réclamations pour l'Ukraine.

Je tiens également à souligner que la redevabilité ne fera jamais l'objet d'aucun compromis. La justice est un élément essentiel d'une paix durable et générale. Je vous remercie toutes et tous d'avoir rendu cette journée possible. Je remercie chacun et chacune d'entre vous d'être ici aujourd'hui. Merci tout particulièrement à la Moldova, et à vous, cher Mihai, pour votre hospitalité et la qualité de votre présidence. Je tiens aussi à remercier le Secrétaire Général, Alain Berset. Sans votre leadership et votre courage, ce jour ne serait jamais arrivé. Merci et continuons notre travail. »

M. M. POPȘOI (République de Moldova) fait la déclaration suivante :

« Merci, cher Andrii, cher Alain. Dès les premiers instants de l'agression russe à grande échelle contre l'Ukraine, lorsque les premières femmes et les premiers enfants ont franchi notre frontière, les Moldaves ont ouvert leur cœur et leurs bras, et depuis, nous sommes connus pour être un petit pays au grand cœur. Nous sommes heureux de pouvoir contribuer aujourd'hui à cimenter les fondations de la redevabilité, pour que l'agresseur ne puisse pas jouir de l'impunité à laquelle il pensait avoir droit. Il nous incombe à toutes et à tous de tenir cette promesse de reddition des comptes. J'invite tous les autres membres à adhérer à cet accord, et tous ceux qui y ont déjà adhéré à le ratifier sans délai. Car nous devons être unis pour être vraiment forts, pour défendre nos valeurs et pour prendre la défense d'un de nos membres si injustement attaqué. Malheureusement, ces attaques se poursuivent. L'une des plus horribles a eu lieu hier.

Aujourd'hui, nous montrons notre volonté politique, notre force et notre unité. Le message est clair : le droit international et la responsabilité l'emporteront. Gloire à l'Ukraine.

Merci, chers collègues, de votre patience et merci d'être là, tous ensemble, pour partager ce moment important. »

M^{me} H. BAKKER (Pays-Bas) fait la déclaration suivante :

« Les Pays-Bas saluent l'adoption de l'Accord partiel élargi sur le Comité de direction du Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine. Cet accord marque une étape importante et envoie un message politique clair. L'agression russe ne restera pas impunie. Les Pays-Bas restent fermement déterminés à collaborer avec le Conseil de l'Europe, l'Ukraine et d'autres partenaires, alors que nous préparons actuellement les modalités de la phase opérationnelle du Tribunal. Nous sommes très reconnaissants de l'excellente et étroite collaboration avec l'équipe préparatoire.

Comme suite à notre proposition d'organiser la première phase préparatoire du Tribunal spécial aux Pays-Bas, nous avons identifié un site dans la zone internationale de La Haye, en tenant compte des délais et des visites du Conseil de l'Europe. Nous communiquerons l'emplacement exact du site à une date ultérieure, après avoir réglé un certain nombre de questions, notamment juridiques, financières et de sécurité. Dans une lettre qui vous a été adressée au début de cette semaine, Monsieur le Secrétaire Général, le maire de La Haye a exprimé le soutien total de la municipalité à la création du Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine, ainsi qu'aux prochaines étapes visant à rendre cette instance opérationnelle. »

135^e Session, 15 mai 2026

Procès-verbal

de la session tenue au Palais de la République, Chişinău, République de Moldova

Le PRÉSIDENT fait la déclaration suivante :

« Je vous invite maintenant à prendre connaissance du projet d'ordre du jour de notre réunion. Je vous rappelle que, parallèlement à l'ordre du jour, nous adopterons les décisions relatives aux points 2 et 7. Ces décisions figurent dans l'ordre du jour annoté de la Session. Une délégation souhaite-t-elle formuler des commentaires ? Je vois que ce n'est pas le cas. Je déclare donc l'ordre du jour et les décisions adoptées.

J'ouvre maintenant le débat pour vos interventions. Il est temps d'entendre les points de vue des 45 États membres, puis ceux des institutions du Conseil de l'Europe et des États observateurs. Je vous donnerai la parole dans l'ordre établi par la liste des orateurs et oratrices que vous avez sous les yeux. Je demanderai à mes collègues de respecter scrupuleusement leur temps de parole. Veuillez m'excuser si je me montre un peu strict à cet égard, mais je dois m'assurer que le plus grand nombre de participants ait l'occasion de s'exprimer. Un signal sonore et visuel vous indiquera que vous approchez de la fin des deux ou trois minutes qui vous sont allouées.

Je vous rappelle également que nous interrompons notre séance entre 11 h 10 et 12 h 10 pour participer aux tables rondes. À l'issue de ces échanges, nous nous retrouverons dans cette salle pour poursuivre nos travaux jusqu'à la fin de la réunion, à 14 heures. »

135^e Session, 15 mai 2026

Procès-verbal

de la session tenue au Palais de la République, Chişinău, République de Moldova

M. I. CASSIS (Suisse) fait la déclaration suivante :

« Le Conseil de l'Europe est né au lendemain des catastrophes du XX^e siècle, avec une conviction simple : davantage de liberté, d'information et de coopération conduiraient à davantage de paix et de stabilité.

Aujourd'hui pourtant, malgré un accès presque illimité à l'information, la confusion progresse parfois plus vite que la connaissance. Le débat démocratique devient plus émotionnel, plus polarisé et plus manipulable. Nos démocraties se fragilisent, sous l'effet notamment de quatre années de guerre contre l'Ukraine.

Oui, il est nécessaire et urgent d'agir. Mais dans une démocratie, aucune solution durable ne peut être imposée d'en haut. La confiance ne se décrète pas : elle se construit dans la durée, avec les citoyens eux-mêmes.

La Suisse est convaincue qu'il nous faut un multilatéralisme plus ciblé et capable de produire des résultats visibles – non des structures qui se superposent. Il en va de la crédibilité même de nos institutions chargées de défendre la démocratie, les droits humains et l'État de droit.

En tant que président en exercice de l'OSCE, j'encourage une plus grande complémentarité entre nos deux organisations afin de renforcer la résilience démocratique.

Je présente mes condoléances aux Ukrainiens et à l'Ukraine suite aux dernières attaques qui ont encore une fois tué beaucoup de civils. Ces attaques sont fermement condamnées par la Suisse.

La Suisse soutient pleinement le Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Ukraine. En tant que membre du Registre des dommages et signataire de la Convention créant une Commission internationale des réclamations, mon pays entend poursuivre – comme lors de la conférence du Bürgenstock en 2024 – la voie d'une paix juste et durable pour l'Ukraine.

C'est dans cet esprit que la Suisse soutient aujourd'hui l'établissement du Tribunal spécial, adressant ainsi un signal clair contre l'impunité. Notre adhésion effective interviendra sous réserve de l'approbation du parlement.

Nous nous félicitons du compromis trouvé en matière de migration et soutenons la Déclaration de Chişinău. Il est essentiel que nos réponses institutionnelles tiennent compte des préoccupations exprimées démocratiquement par nos citoyens.

Dans le contexte actuel de fragilité géopolitique, l'adhésion du Kosovo au Conseil de l'Europe constituerait également un signal en faveur de la stabilité du continent européen.

La Suisse porte aussi un intérêt particulier au Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe, parce que notre civilisation démocratique constitue une condition essentielle de notre liberté, sécurité et cohésion. Ce Pacte est une voie sérieuse dans cette direction et mérite, à ce titre, d'être approfondi rapidement.

Notre responsabilité est désormais claire : restaurer la confiance démocratique.

Cela commence dans chacun de nos États – même si les recettes institutionnelles varient heureusement d'un pays à l'autre.

Nos institutions internationales doivent retrouver une culture du résultat, de la complémentarité et de la sobriété.

Et notre diplomatie doit redevenir plus politique : moins centrée sur les procédures, davantage sur la stabilité et la cohésion de nos sociétés.

Car la résilience démocratique sera l'une des conditions essentielles de la stabilité européenne. »

135^e Session, 15 mai 2026

Procès-verbal

de la session tenue au Palais de la République, Chişinău, République de Moldova

M^{me} S. MONAUNI ([Liechtenstein](#)) fait la déclaration suivante :

« Je tiens à adresser mes remerciements les plus chaleureux à la République de Moldova pour son hospitalité et pour avoir dirigé le Conseil de l'Europe avec tant de professionnalisme au cours des six derniers mois.

Nous vivons à une époque où le monde évolue si rapidement que celui que nous connaissons maintenant sera déjà légèrement différent à la fin de cette intervention. En ces temps difficiles, le Conseil de l'Europe doit être le gardien vigilant de nos valeurs. Il doit rester le phare qui éclaire le chemin que nous parcourons ensemble vers la défense des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit.

Les attaques massives menées par la Russie contre l'Ukraine ces derniers jours doivent être fermement condamnées. Cette guerre, ces massacres insensés doivent cesser, et l'agresseur doit répondre de ses actes. L'obligation de rendre des comptes pour l'agression contre l'Ukraine est essentielle à l'instauration d'une paix juste et durable. Et cela va bien au-delà de la situation en Ukraine. En tant que membre du Groupe restreint, le Liechtenstein a, d'emblée, activement plaidé pour la création d'un Tribunal spécial. À nos yeux, le fait que le Tribunal se fonde sur la définition du crime d'agression convenue au niveau international, d'une part, et l'adoption de l'accord partiel correspondant, d'autre part, constituent un signal politique important pour l'Ukraine et pour le droit international. Dans le même temps, il faut le reconnaître, nous n'avons pas pleinement atteint nos objectifs initiaux, notamment en ce qui concerne les immunités et la capacité du ou de la procureur·e à agir de sa propre initiative. De plus, pour pouvoir ratifier l'accord partiel élargi, le Liechtenstein a besoin d'un nouveau projet de budget dont les chiffres soient solides et justifiables. Cela dit, en définitive, l'importance politique d'une telle institution l'emporte largement sur ces préoccupations, et c'est pourquoi nous apportons notre soutien total au Tribunal spécial.

La défense de la démocratie revêt, plus que jamais, une importance primordiale. À cet égard, le Nouveau Pacte Démocratique apporte une réponse directe aux problèmes auxquels se heurtent actuellement nos démocraties. Nous suivons avec une grande inquiétude le recul de la liberté d'expression et les menaces qui pèsent sur les professionnels des médias, lesquels contribuent dans une large mesure au bon fonctionnement des démocraties. C'est pourquoi nous demandons instamment que ces questions soient prises en compte. Dans le même temps, nous sommes conscients du défi que représentent la manipulation de l'information et l'ingérence menées depuis l'étranger, ainsi que la désinformation, et nous soutenons le Conseil de l'Europe dans les efforts qu'il déploie pour lutter contre ces menaces.

En ce qui concerne le Protocole additionnel à la Convention de Varsovie adopté aujourd'hui, je tiens à exprimer le soutien général du Liechtenstein aux objectifs de ce traité. J'aimerais toutefois émettre une réserve concernant toute solution qui, dans les faits, ferait peser la charge de la preuve sur les personnes concernées, et ce afin de rester conforme aux principes fondamentaux de l'État de droit. Le Liechtenstein est fermement attaché au multilatéralisme, comme en témoigne notre soutien de longue date à la Cour européenne des droits de l'homme et l'importance capitale que nous accordons à la pleine exécution de ses arrêts. Ce n'est qu'en assumant nos responsabilités collectives, en respectant nos institutions communes et en faisant preuve d'un engagement sans faille envers nos valeurs que nous pourrions bâtir une Europe véritablement unie, résiliente et juste.

En conclusion, je souhaite le plein succès à la future Présidence de Monaco et, par la même occasion, je l'assure de notre soutien total. »

135^e Session, 15 mai 2026

Procès-verbal

de la session tenue au Palais de la République, Chişinău, République de Moldova

M^{me} T. FAJON (Slovénie) fait la déclaration suivante :

« Merci, Monsieur le Président, de nous accueillir ici pour échanger nos points de vue sur des sujets d'une grande pertinence pour notre continent. Nous sommes face à des défis en matière de sécurité, qui vont croissant et entrent souvent en conflit avec les libertés fondamentales.

La Convention européenne des droits de l'homme étant un instrument évolutif, le Conseil de l'Europe occupe, notamment grâce à l'action de la Cour européenne des droits de l'homme, une place unique qui lui permet de maintenir la dignité humaine, la sécurité démocratique et l'État de droit au centre des efforts déployés pour relever ces défis. L'indépendance de la Cour européenne des droits de l'homme et l'intégrité du système de la Convention ne doivent pas être compromises.

Je tiens tout d'abord à souligner le soutien sans faille de la Slovénie en faveur d'un appui continu et global du Conseil de l'Europe à l'Ukraine, notamment en ce qui concerne la mise en place de mécanismes clés de redevabilité, parmi lesquels le Registre des dommages et la création de la Commission des réclamations pour l'Ukraine.

La Slovénie a été l'un des premiers pays à faire part de son intention de rejoindre, en tant que membre fondateur, l'initiative visant à créer un Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine. Nous considérons que cet instrument est essentiel pour que justice soit rendue aux victimes et pour faire respecter le droit international. Il ne saurait y avoir de paix juste et durable sans l'obligation pleine et totale de rendre des comptes.

Je suis fière que la Slovénie se soit imposée comme un défenseur convaincu du droit international, qu'elle place au cœur de sa politique étrangère, notamment au cours de son mandat de membre non permanent au Conseil de sécurité des Nations Unies ces deux dernières années et dans le cadre de son mandat actuel au Conseil des droits de l'homme pour les deux prochaines années.

Nos démocraties subissent une forte pression en raison de la manipulation de l'information et de l'ingérence menée depuis l'étranger, dont la Slovénie aussi a été la cible lors des récentes élections législatives. J'attends donc avec impatience la table ronde qui aura lieu tout à l'heure.

La Slovénie soutient la poursuite des travaux du Conseil de l'Europe visant à élaborer un instrument juridique et nous attendons avec intérêt la proposition du Secrétaire Général, fondée sur les normes et l'expertise de l'Organisation. Il est souhaitable de mettre l'accent sur le renforcement de la résilience, l'amélioration de la coopération et la garantie d'une compréhension commune de la FIMI, tout en préservant la liberté d'expression et en relevant les défis transfrontaliers. Le Conseil de l'Europe joue également un rôle essentiel dans la défense des normes démocratiques et dans la lutte contre les atteintes aux droits humains, à la démocratie et à l'État de droit dans nos sociétés.

La Slovénie reconnaît que ce processus est étroitement lié à la réflexion en cours sur la réforme de l'Organisation. Celle-ci devrait viser à renforcer son efficacité interne et à réévaluer son avantage comparatif, afin qu'elle intervienne là où elle est le plus nécessaire, sans pour autant être surchargée. Je tiens également à réaffirmer que l'Organisation doit rester ouverte à l'adhésion de nouveaux membres.

Pour conclure, je réaffirmerai simplement l'engagement de la Slovénie en faveur d'un Conseil de l'Europe fort et uni. Seuls la coopération et un attachement indéfectible à nos valeurs communes nous permettront de relever efficacement les défis qui se présentent à nous. »

135^e Session, 15 mai 2026

Procès-verbal

de la session tenue au Palais de la République, Chişinău, République de Moldova

M. X. BETTEL (Luxembourg) fait la déclaration suivante :

« Je tiens tout d'abord à vous remercier pour tout ce que vous avez accompli au cours de votre présidence et je souhaite bonne chance à Isabelle pour les six prochains mois. Isabelle, ne le prends pas mal, mais je suis sûr que nous serions toutes et tous très heureux si tu nous invitais à Monte-Carlo ! Ah, malheureusement, je dois vous faire part d'une grande déception : le Luxembourg ne s'est pas qualifié pour l'Eurovision, je voulais vous l'annoncer hier soir.

Je l'ai déjà dit hier lors de la table ronde, peu m'importent les noms de ceux qui ont évoqué une collaboration accrue avec cette Organisation, avec l'OSCE, etc. Pour moi, toutes les enceintes au sein desquelles nous pouvons discuter et échanger sont importantes actuellement. Nous parlons tant les uns des autres et si rarement les uns aux autres. Je vais avoir un entretien bilatéral avec Maka Botchorishvili. Il y a deux ans, à Malte, je me souviens qu'elle venait d'être nommée ministre des Affaires étrangères et j'avais dit « ils ont intérêt de se tenir à carreau ». Je suis toujours en contact avec elle et je me permettrais une simple recommandation : ne parlez pas de la Géorgie entre vous, adressez-vous à elle directement ! Vous pourrez ainsi vous exprimer librement au sujet de ces pays.

J'ai dit à Sepp hier lors du dîner – mais certains d'entre vous n'étaient pas là – qu'il n'avait plus besoin de s'interposer entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan pour le moment : ils sont sur la bonne voie et j'espère que cela durera. Et s'il vous plaît, si vous en avez le temps, demandez à vos ministres des Affaires étrangères de se rendre à Bakou et à Erevan, car nous pensons à tort que la paix est acquise, alors qu'elle est si fragile. Il est très important de soutenir ces pays et de les féliciter lorsqu'ils vont dans la bonne direction.

Concernant le Tribunal spécial, je pense qu'il est très important de se donner tous les outils, mais je crains – et je vais être très transparent avec vous – je crains que quand il y aura des négociations, ça va être un des points où la Russie va tout de suite demander qu'on le retire. Ils vont dire, si on veut avoir une négociation de paix, il faut qu'on retire le Tribunal. J'espère que ce ne sera pas le cas et j'espère surtout qu'on sera autour de la table pour négocier car la plupart du temps l'Union européenne n'est pas là lors des négociations mais elle est là quand on présente la facture. Donc je serais aussi heureux si on puisse participer à ces négociations et donner le point de vue aussi important. Croyez-moi que Andrii a une situation délicate pour l'instant. Vous savez ce qui se passe en Ukraine actuellement, donc il faut déjà combattre les maux bien sûr qui viennent de la Russie mais aussi les maux internes, les problèmes qu'il y a en interne, et je pense qu'ils font tout ce qu'ils peuvent.

Concernant le Kosovo, je leur souhaite bonne chance déjà pour trouver un président et puis se calmer aussi au niveau national car aujourd'hui c'est un peu le souk. C'est important de trouver une unité. Quand j'avais la présidence, on leur avait demandé aussi de faire des efforts concernant les municipalités serbes etc. Déjà il faudrait un gouvernement pour travailler et puis après pouvoir discuter aussi d'une adhésion – je pense que c'est important.

Tout ce que je vous demande aussi c'est de garder l'œil aussi sur l'ex-Yougoslavie. Nous avons ici le représentant de la Bosnie-Herzégovine, je tiens à vous rappeler que la Bosnie-Herzégovine est dans une situation très fragile. Je demanderai aussi toute votre attention et tout votre appui politique, tout votre soutien aussi pour la Bosnie-Herzégovine, car aujourd'hui nous avons un risque avec Dodik, qui se fait recevoir comme un chef d'État à l'étranger, d'avoir un pays encore une fois ... et je tiens à le rappeler juste dans vos livres d'histoire qu'on a déjà connu pas mal de conflits qui nous ont concernés après qui ont commencé là. »

135^e Session, 15 mai 2026

Procès-verbal

de la session tenue au Palais de la République, Chişinău, République de Moldova

M. E. IBRAHIMOVIĆ (Monténégro) fait la déclaration suivante :

« C'est un honneur pour moi de m'exprimer devant vous aujourd'hui, à Chişinău. Je tiens tout d'abord à remercier les autorités moldaves de leur grande hospitalité. Je salue votre leadership en cette période où la résilience démocratique et la sécurité de l'Europe sont mises à rude épreuve.

Aujourd'hui, plus que jamais, l'utilité du Conseil de l'Europe est incontestable.

L'agression de la Russie contre l'Ukraine reste la plus grave menace pour la paix et la sécurité sur notre continent. Cette agression n'est pas seulement une violation du droit international ; c'est aussi une atteinte directe aux principes sur lesquels est bâtie cette Organisation.

Le Monténégro soutient donc fermement tous les efforts visant à mettre les auteurs face à leurs responsabilités et à rendre justice. En soutenant aujourd'hui la création d'un Tribunal spécial pour le crime d'agression, nous réaffirmons notre engagement en faveur de la défense du droit international ainsi que notre solidarité indéfectible avec l'Ukraine et son peuple.

La sécurité du territoire européen est mise à rude épreuve par les tensions géopolitiques, les pressions migratoires, les cybermenaces et la désinformation. Nous assistons à une recrudescence des actions visant à saper les institutions démocratiques, à ébranler la confiance du public et à polariser nos sociétés.

Face à ces défis, notre réponse doit venir renforcer nos valeurs et nos principes communs. Il nous faut absolument protéger notre espace démocratique contre les influences néfastes et les ingérences étrangères, sans pour autant compromettre l'ouverture qui caractérise les sociétés démocratiques.

Une démocratie résiliente ne restreint pas les libertés : elle renforce les institutions, protège les droits humains et donne aux citoyennes et aux citoyens les moyens de résister à la manipulation et à la désinformation. Car la désinformation n'est pas moins dangereuse que les autres menaces. Elle a des retombées évidentes sur l'opinion publique, comme l'illustre le mensonge éhonté qui a récemment discrédité le Monténégro, au prétexte qu'il deviendrait une plaque tournante pour les personnes migrantes en provenance de pays tiers.

À cet égard, nous pensons que les Balkans occidentaux sont toujours une région clé, qui a profondément besoin de la coopération et de l'intégration européenne pour s'assurer une paix et une sécurité durables et continuer à promouvoir les droits humains, la démocratie et l'État de droit.

Cette année, le Monténégro célèbre fièrement le 20^e anniversaire du rétablissement de son indépendance. En cette année symbolique, mon pays assumera, en novembre prochain et pour la première fois de son histoire, la présidence du Comité des Ministres.

Parallèlement, le Monténégro reste pleinement déterminé à mener à bien les négociations d'adhésion à l'Union européenne, pour en devenir le prochain État membre d'ici à 2028. Tout au long de ce processus, le Conseil de l'Europe reste un partenaire de confiance précieux.

Notre parcours de vingt ans au sein de cette Organisation montre que les réformes fondées sur des normes européennes communes apportent des résultats durables.

Je me réjouis de vous accueillir toutes et tous au Monténégro à l'occasion de la prochaine Session du Comité des Ministres, en mai de l'an prochain. Une fois encore, je tiens à féliciter la Moldova pour le succès de sa présidence et je souhaite bonne chance à Monaco, qui lui succède. »

135^e Session, 15 mai 2026

Procès-verbal

de la session tenue au Palais de la République, Chişinău, République de Moldova

M. M. PRÉVOT (Belgique) fait la déclaration suivante :

« Je voudrais commencer par vous dire que je suis heureux d'être ici, avec vous, mes 45 collègues. Mais il manque quelqu'un autour de cette table. Que la Russie et le Bélarus ne soient pas présents est totalement justifié. Que le Kosovo ne soit pas parmi nous ne l'est pas. Le Kosovo a posé un certain nombre de gestes, y compris l'organisation d'élections reconnues comme libres et équitables. Nous ne pouvons continuer indéfiniment à réinventer ou rajouter des conditions à son accession, nonobstant ses difficultés internes actuelles.

Les droits des Kosovars, y compris des minorités au sein du Kosovo, doivent être notre boussole et j'espère donc pouvoir être de retour autour de cette table, à 47, avec nos frères et sœurs du Kosovo. Et je voudrais appuyer le propos de Xavier à propos de la nécessité collectivement de porter toute l'attention requise à nos amis de Bosnie-Herzégovine.

Je suis particulièrement admiratif du rôle-clef que joue le Conseil de l'Europe pour assurer la justice pour l'Ukraine à qui je témoigne de notre profond soutien suite, une fois encore, aux attaques massives dont le pays a été victime hier. La Belgique est et restera durablement solidaire de l'Ukraine. Nous mettons tout en œuvre pour ratifier dans les meilleurs délais la Convention établissant une Commission internationale des réclamations pour l'Ukraine.

Mais cette journée du 15 mai restera dans l'histoire comme le jour de la fondation du Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine. Je suis heureux que mon pays puisse figurer parmi ses États fondateurs. La crédibilité juridique du Tribunal et son efficacité sont essentielles pour démontrer que les violations graves du droit international ne peuvent rester impunies.

Monsieur le Secrétaire Général, il est tout à fait justifié que vous fassiez de la démocratie le pilier de votre mandat. Nous soutenons vos efforts en ce sens.

Si nous devons toutefois avoir un petit regret, ce serait celui de pas avoir pu, aujourd'hui, nous entendre sur une voie plus claire concernant la désinformation et l'ingérence étrangère qui représentent une menace structurelle pour nos démocraties. Un travail important a été réalisé avec « l'étude de faisabilité », l'un des documents de référence les plus concrets concernant ces menaces. La Belgique y a activement participé. Nous devons poursuivre nos efforts sur le sujet.

Finalement, la Belgique se félicite des travaux approfondis menés sur la migration et des résultats obtenus. Elle apporte son plein soutien à la déclaration politique, issue de négociations inclusives et consensuelles. Nous saluons l'action du Secrétaire Général, qui a recentré le débat sensible dans le cadre du Conseil de l'Europe. La déclaration reflète un compromis équilibré entre les défis liés à la gestion des migrations et le respect de la Convention européenne des droits de l'homme. Elle confirme que les deux vont de pair. Il est en effet important d'assurer à la fois, d'une part, les droits individuels des migrants et, d'autre part, l'intérêt public. Les États doivent pouvoir mener une politique migratoire efficace, y compris le retour, pour garantir aussi la cohésion sociale de leurs sociétés. La Belgique réaffirme enfin son attachement ferme au système de la Convention, à l'universalité des droits qui y sont garantis, à l'indépendance de la Cour européenne des droits de l'homme et à l'exécution loyale de ses arrêts.

Je me réjouis de poursuivre la conversation à ce sujet au cours des tables rondes qui nous attendent. »

135^e Session, 15 mai 2026

Procès-verbal

de la session tenue au Palais de la République, Chişinău, République de Moldova

M. P. MACINKA (République tchèque) fait la déclaration suivante :

« Tout d'abord, je tiens à exprimer notre sincère gratitude à la Présidence moldave pour son leadership dévoué et je souhaite aussi le plein succès à Monaco pour la prochaine présidence. Permettez-moi aussi de vous féliciter, Monsieur le Secrétaire Général, pour votre dévouement et pour votre action au cours de l'année écoulée.

J'aborderai trois points aujourd'hui : la guerre d'agression russe, les migrations et le Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe.

Tout d'abord, la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine constitue une violation fondamentale de l'ordre juridique international. Nous attachons donc la plus haute importance au travail accompli par le Conseil de l'Europe en matière de redevabilité. La Commission internationale des réclamations et le Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine constituent deux piliers complémentaires essentiels de la réponse internationale coordonnée.

La République tchèque a le plaisir de signer, à l'occasion de cette réunion ministérielle, la Convention établissant la Commission internationale des réclamations.

En ce qui concerne les migrations, nous nous félicitons de l'accord sur la déclaration politique conclu par les États membres, qui témoigne de la capacité du Conseil de l'Europe à relever les défis actuels.

Nous sommes favorables à ce que l'accent soit davantage mis sur la prévention de la migration irrégulière et sur la protection de la sécurité nationale, tout en respectant pleinement les obligations découlant de la Convention européenne des droits de l'homme.

Rappelons que les États ont la responsabilité fondamentale de protéger leurs citoyennes et leurs citoyens ainsi que l'ordre public. La Convention doit donc être appliquée de façon à permettre des réponses efficaces tout en préservant la crédibilité du système de protection des droits humains.

De notre point de vue, trois aspects essentiels méritent une attention particulière :

- Premièrement, nous appuyons les dispositions qui permettent aux États de renvoyer les personnes présentant une menace pour la sécurité, conformément à la Convention ;
- Deuxièmement, nous nous félicitons de l'accent mis sur la prévention de l'instrumentalisation des migrations, la protection des frontières et la garantie que les systèmes d'asile ne bénéficient qu'aux personnes qui en ont véritablement besoin ;
- Troisièmement, nous accordons une grande importance au renforcement de la coopération avec les pays tiers et aux nouvelles approches en la matière, par exemple les plateformes de retour.

La République tchèque apprécie également l'ouverture au dialogue dont fait preuve la Cour européenne des droits de l'homme concernant l'application concrète de la Convention.

Enfin, en ce qui concerne le Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe, si j'ai bien conscience de la situation difficile dans laquelle l'Europe se trouve aujourd'hui, je suis convaincu que toute nouvelle stratégie du Conseil de l'Europe doit clairement privilégier une approche centrée sur son cœur de métier, une démarche budgétaire rigoureuse et une mise en œuvre efficace, tout en évitant les chevauchements avec des mécanismes existants. »

135^e Session, 15 mai 2026

Procès-verbal

de la session tenue au Palais de la République, Chişinău, République de Moldova

M^{me} M. BOTCHORISHVILI (Géorgie) fait la déclaration suivante :

« Je tiens tout d'abord à exprimer notre solidarité indéfectible avec le peuple ukrainien, alors que l'agression russe persistante cause des souffrances et des pertes humaines inacceptables.

L'Europe doit aujourd'hui faire face à de nombreux défis. Pourtant, la guerre et les conflits ne sont pas les seules menaces qui ébranlent les fondements mêmes sur lesquels elle a été construite. Tout aussi dangereux sont la relativisation de la vérité, la pratique du « deux poids, deux mesures », la remise en cause des valeurs pour des raisons d'opportunisme politique et l'affaiblissement des principes démocratiques au nom de la démocratie elle-même. Aujourd'hui, des journalistes de trois chaînes de télévision géorgiennes qui souhaitaient couvrir notre réunion se sont vu refuser l'entrée en Moldova et ont été empêchés d'exercer leur métier. Il est profondément préoccupant que la liberté d'expression et la liberté de la presse soient interprétées de manière sélective.

Ces dernières années, critiquer mon pays est devenu, pour certains, la tendance à la mode. Certes, la critique est une composante naturelle de la démocratie, mais lorsque des récits inventés de toutes pièces manipulent l'opinion et que des objectifs politiques priment sur les faits, elle ne contribue plus à renforcer la démocratie ; au contraire, elle érode la confiance. C'est faire preuve d'hypocrisie que de déplorer un prétendu « recul démocratique » tout en encourageant les forces radicales qui contestent le résultat des élections, de prétendre « soutenir le peuple géorgien » tout en prenant ostensiblement ses distances par rapport au gouvernement qu'il a élu, et de parler d'État de droit tout en cherchant des moyens de contourner la loi et la justice. Reprocher à un pays occupé par la Russie de ne pas résister suffisamment à Moscou et lui coller l'étiquette « pro-russe », ce n'est plus une analyse politique, c'est une simplification de la réalité et un déni de responsabilité.

La défense et le respect des principes revêtent une importance particulière pour nous, pour notre pays, dont 20 % du territoire est toujours occupé par la Russie et où des centaines de milliers de personnes sont toujours privées du droit de rentrer chez elles. L'occupation par la Russie, le contrôle effectif qu'elle exerce et sa responsabilité dans de graves violations des droits humains ont été confirmés par des juridictions internationales, notamment par la Cour européenne des droits de l'homme dans plusieurs arrêts. La Russie continue néanmoins de méconnaître ses obligations internationales et prend de nouvelles mesures en vue d'annexer certaines régions de mon pays. J'en donnerai pour exemple le dit « Accord sur le renforcement de l'alliance et de la coopération », qui a été signé le 9 mai 2026 entre Moscou et le régime d'occupation russe installé à Tskhinvali.

Aujourd'hui, alors que la guerre en Ukraine se poursuit, il apparaît encore plus clairement qu'aucun pays ne peut être véritablement en sécurité si le droit international est appliqué de manière sélective, si l'occupation est progressivement acceptée comme une « nouvelle normalité » et si l'on permet à la force de primer sur le droit. La Géorgie reste fermement attachée à un règlement pacifique et global des conflits et continue de tout mettre en œuvre pour préserver la paix, la stabilité et la sécurité dans la région. Nous ne connaissons que trop bien le prix de la guerre, et nous savons que la paix n'est pas simplement l'absence d'escalade militaire, mais une responsabilité envers notre peuple, notre région et notre avenir européen commun. »

135^e Session, 15 mai 2026

Procès-verbal

de la session tenue au Palais de la République, Chişinău, République de Moldova

Le PRÉSIDENT fait la déclaration suivante :

« En ce qui concerne la situation regrettable dans laquelle se trouvent plusieurs représentants de médias géorgiens, je tiens à préciser que ces médias font l'objet de sanctions de la part de certains États membres, ce qu'il est important de souligner. »

135^e Session, 15 mai 2026

Procès-verbal

de la session tenue au Palais de la République, Chişinău, République de Moldova

M. L. BECCARI (Saint-Marin) fait la déclaration suivante :

« C'est pour moi un grand plaisir de participer à cette Session ministérielle et d'avoir l'occasion d'échanger avec vous sur la situation géopolitique actuelle, en particulier dans notre région.

Au cours des douze derniers mois, la complexité des défis internationaux s'est encore accrue : les certitudes se font plus rares et il n'est pas facile de faire la distinction entre les apparences et la réalité. Dans ce contexte, le Conseil de l'Europe reste une référence incontournable en matière de droits humains, de démocratie et d'État de droit.

Ce qui a permis de fonder la République de Saint-Marin, c'est la constance avec laquelle une société civile dynamique a façonné sa propre démocratie ; nous sommes un État dont l'existence même repose sur le droit international, la diplomatie et la paix.

Au sein de la communauté des États européens, Saint-Marin a toujours défendu une position claire : le rejet de la guerre comme moyen de résolution des différends, associé à une politique de neutralité active et de médiation.

Dans cet esprit, je me félicite que Saint-Marin ait décidé d'adhérer à l'Accord partiel élargi sur le Comité de direction du Tribunal spécial. Cet engagement s'inscrit dans le droit fil de nos principes : la défense de l'Ukraine, notre amie, et de son peuple dans sa lutte pour la liberté et la démocratie. À cet égard, nous tenons nous aussi à exprimer nos condoléances et notre solidarité envers nos amis ukrainiens à la suite des attaques brutales de ces derniers jours, que nous condamnons de la manière la plus ferme.

Je tiens également à rappeler que Saint-Marin est membre fondateur du Registre des dommages et signataire de la Convention du Conseil de l'Europe établissant une Commission internationale des réclamations pour l'Ukraine.

Les conventions du Conseil de l'Europe sont un atout précieux pour nos systèmes juridiques. Parmi elles, compte tenu de l'engagement particulier de notre pays en faveur de la protection des mineurs, et notamment contre l'exploitation et les abus sexuels, j'aimerais mettre en avant la Convention de Lanzarote. En outre, j'aurai aujourd'hui le plaisir de signer la Convention pour la protection de la profession d'avocat, instrument important qui offre un cadre adéquat à une profession essentielle pour nos sociétés et qui est étroitement lié à la protection des droits humains et à l'État de droit.

Je réaffirme également le soutien de mon pays au Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe et au Secrétaire Général dans la poursuite de ce processus, dont la pleine pertinence est confirmée par les transformations de plus en plus rapides du contexte international.

Pour conclure, je tiens à exprimer ma plus sincère gratitude à la présidence sortante. Nous partageons avec la Moldova l'aspiration à une plus grande intégration politique et économique au sein de l'Union européenne : la Moldova en tant que pays candidat, Saint-Marin en tant que pays fermement engagé sur la voie d'une association avec l'Union européenne. La Présidence moldave laissera une empreinte indélébile grâce aux progrès réalisés et aux objectifs atteints, et nous la remercions pour cela.

Nous nous sentons aussi particulièrement proches de la Principauté de Monaco, à qui j'adresse mes félicitations et mes meilleurs vœux pour la présidence du Comité des Ministres qu'elle assumera ces six prochains mois, convaincu que nous travaillerons ensemble à la réalisation de nos objectifs communs. »

135^e Session, 15 mai 2026

Procès-verbal

de la session tenue au Palais de la République, Chişinău, République de Moldova

Mme I. BERRO-AMADEÏ (Monaco) fait la déclaration suivante :

« Permettez-moi tout d'abord de vous remercier sincèrement Monsieur le Président, Cher Mihai, pour votre accueil chaleureux, et de vous adresser mes félicitations pour l'excellent travail accompli au cours de votre présidence, qui constitue une base solide sur laquelle nous comptons nous appuyer durant les six mois à venir.

En parfaite cohérence avec nos priorités communes et celles du Secrétaire Général, le soutien à l'Ukraine continuera d'occuper une place centrale. Je souhaite ici rendre hommage à votre dévouement sans faille en faveur d'une paix juste, durable et de la reddition des comptes.

L'adoption aujourd'hui de la Résolution établissant l'Accord partiel élargi sur le Comité de direction du Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine constitue un signal fort en faveur de la lutte contre l'impunité. Je forme aussi le vœu que la Convention établissant une Commission internationale des réclamations pour l'Ukraine entre en vigueur le plus rapidement possible.

En toute circonstance, Monaco s'engage à soutenir les efforts de notre Organisation pour toujours faire prévaloir le droit et la responsabilité. Quels que soient les défis auxquels nous sommes confrontés, une même boussole doit guider notre action : celle du respect des principes fondamentaux et des valeurs qui nous unissent.

À cet égard, la déclaration politique que nous nous apprêtons à adopter me donne l'occasion de réaffirmer l'attachement indéfectible de Monaco au système de la Convention européenne des droits de l'homme. Instrument essentiel du maintien de la sécurité démocratique et de la paix sur l'ensemble du continent, il nous appartient à tous d'en assurer collectivement l'intégrité et la viabilité.

Dans le contexte actuel marqué par une remise en cause de l'ordre international fondé sur le droit, je souhaite également souligner l'importance qui s'attache à renforcer l'action de notre Organisation.

À ce titre, l'adoption de la Stratégie du Conseil de l'Europe en matière d'action extérieure constitue une étape décisive.

En étendant la portée des normes établies par notre Organisation et en renforçant le dialogue et les partenariats au-delà du continent européen, elle permettra de promouvoir nos valeurs et principes à l'échelle mondiale.

Dans cette perspective, Monaco continuera notamment d'apporter son soutien financier à la Politique de voisinage du Conseil de l'Europe, initiée il y a 15 ans et qui démontre des résultats tangibles.

Cette ambition trouve une traduction immédiate, dès l'ouverture de la Présidence monégasque, à travers le parrainage d'un événement organisé en ce moment-même au Maroc, consacré à la sensibilisation de la jeunesse à l'abolition universelle de la peine de mort.

La Principauté soutient pleinement l'ambition portée par le Nouveau Pacte Démocratique et la vision du Secrétaire Général en matière de résilience démocratique.

À l'orée de notre présidence du Comité des Ministres, vous saurez compter sur notre engagement déterminé en faveur de la protection effective de tous les citoyens européens, fondée sur les droits de l'Homme, la démocratie et l'État de droit ; portée par une Organisation efficace et crédible ; et définitivement résolue à répondre aux défis contemporains et futurs du continent. »

135^e Session, 15 mai 2026

Procès-verbal

de la session tenue au Palais de la République, Chişinău, République de Moldova

Le PRÉSIDENT fait la déclaration suivante :

« La parole est maintenant au ministre Lars Løkke Rasmussen, au nom du Danemark. C'est aujourd'hui votre anniversaire et nous vous sommes extrêmement reconnaissants d'être présent parmi nous. Je vous souhaite tout le succès possible, notamment dans les négociations en cours pour la formation de votre gouvernement. »

135^e Session, 15 mai 2026

Procès-verbal

de la session tenue au Palais de la République, Chişinău, République de Moldova

M. L. LØKKE RASMUSSEN (Danemark) fait la déclaration suivante :

« Je tiens tout d'abord à féliciter la Moldova pour le succès de sa présidence. Merci de nous accueillir aujourd'hui.

L'Europe se trouve à un tournant décisif, confrontée à trois défis majeurs : la guerre brutale menée par la Russie contre l'Ukraine, les démocraties sous pression et la hausse des flux migratoires. Mais je garde espoir. Ces défis peuvent aussi nous rapprocher et nous inciter à faire front commun.

C'est en Ukraine que cette unité se manifeste le plus clairement. La guerre menée par la Russie n'est pas seulement une agression contre un pays. C'est aussi une atteinte aux règles qui nous protègent toutes et tous. Sur ce point, il importe de ne pas faillir : les frontières ne sauraient être modifiées par la force. Chaque pays a le droit de choisir son avenir.

Le Danemark continue de soutenir les initiatives visant à établir les responsabilités pour la guerre d'agression russe et les crimes perpétrés en Ukraine.

L'Accord partiel élargi sur le Comité de direction du Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine constitue une étape importante vers la mise en place opérationnelle du Tribunal spécial. J'ai le plaisir d'annoncer que le Danemark a officiellement notifié au Secrétaire Général de son intention d'adhérer à cet accord.

Le Secrétaire Général l'a dit, on ne peut pas relever les défis démocratiques d'aujourd'hui en s'en tenant aux recettes d'hier, et je souscris pleinement à cet avis. Un Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe, c'est important pour les démocraties.

Je me suis rendu plusieurs fois en Moldova et j'ai pu constater que votre pays est très attaché à la défense de sa démocratie, ce qui est très stimulant.

Notre porte doit absolument rester ouverte aux démocraties européennes qui souhaitent rejoindre notre communauté. À cet égard, je tiens à réaffirmer le soutien du Danemark à l'adhésion du Kosovo au Conseil de l'Europe.

Mais l'Europe doit aussi regarder au-delà de ses frontières, car nous avons besoin de partenariats solides en dehors du continent. Être plus à l'écoute, coopérer davantage et donner l'exemple, c'est une nécessité.

Je me félicite donc de l'approbation de la Stratégie en matière d'action extérieure.

La coopération joue également un rôle important dans un autre contexte, celui des migrations, qui nous concernent tous. Si les migrations sont porteuses de possibilités, elles posent aussi des difficultés bien réelles.

Je vous remercie toutes et tous pour ce dialogue constructif qui nous a permis d'adopter aujourd'hui la Déclaration de Chişinău.

La Convention européenne des droits de l'homme reste l'un des piliers de l'ordre international. Le Danemark y est fortement attaché et soutient avec force les travaux et l'indépendance de la Cour.

Cette déclaration est une étape importante qui s'inscrit dans le prolongement naturel de la Déclaration de Copenhague de 2018.

L'Europe est mise à l'épreuve, mais je suis convaincu que nous pouvons en sortir plus forts. Parce que nous préférons la coopération à la division, la démocratie à l'intimidation, les valeurs communes aux intérêts particuliers.

Il est impératif que nous laissions à nos enfants une Europe où ils pourront vivre en liberté, en sécurité et en paix. Voilà pourquoi cette Organisation est plus importante que jamais. »

135^e Session, 15 mai 2026

Procès-verbal

de la session tenue au Palais de la République, Chişinău, République de Moldova

M. E. KONAKOVIĆ (Bosnie-Herzégovine) fait la déclaration suivante :

« Je tiens tout d'abord à exprimer ma satisfaction de participer à cette Session et à remercier les autorités moldaves pour leur leadership dévoué à la présidence du Comité des Ministres et pour l'excellente organisation de cet événement.

Le fonctionnement du Conseil de l'Europe nous montre à quel point ses fondateurs ont vu juste. Au lendemain des ravages de la seconde guerre mondiale, ils ont créé un système destiné non seulement à reconstruire l'Europe, mais aussi à perdurer et à fonctionner efficacement en intégrant 46 États membres aux caractéristiques historiques, géographiques et politiques diverses. Cette expérience nous permet de tirer des enseignements importants, qu'il convient de mettre en pratique face à l'incertitude et à la complexité du monde actuel.

Le Conseil de l'Europe défend des normes et des règles et prône l'égalité et la protection de la dignité humaine. Ces principes fondamentaux s'appliquent au niveau national, au niveau européen et au niveau international. Notre responsabilité première est d'œuvrer avec diligence dans nos pays, pour nos familles, nos populations et nos communautés. Lorsque nous réussissons au niveau national, nous sommes mieux armés pour relever les défis en dehors de nos frontières. En revanche, lorsque nous échouons dans notre propre pays, aucun succès sur la scène internationale ne peut pleinement compenser cet échec. Dans cette entreprise, deux instruments nous guident : dans le domaine des droits fondamentaux, la Convention européenne des droits de l'homme, et dans le domaine des droits sociaux, la Charte sociale européenne.

Nous saluons l'engagement sans faille dont fait preuve le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, Alain Berset, qui a lancé un processus de réforme ambitieux dès le début de son mandat, puis qui a présenté son Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe. Dans le même temps, ne perdons pas de vue la nécessité d'améliorer la Stratégie en matière d'action extérieure du Conseil de l'Europe, car c'est en renforçant nos liens avec le monde extérieur que nous nous renforçons nous-mêmes. Pour autant, il importe de ne pas fermer les yeux sur les défis qui se présentent. La déclaration adoptée d'aujourd'hui constitue une étape supplémentaire vers la protection de la sécurité nationale des États, dans le plein respect de la Convention européenne des droits de l'homme et de l'indépendance de la Cour européenne des droits de l'homme.

Du point de vue d'un pays aspirant à adhérer à l'Union européenne, je tiens à souligner l'importance d'une coopération étroite entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne. Le Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la Bosnie-Herzégovine revêt une importance particulière à nos yeux, car il porte sur des domaines dans lesquels des progrès significatifs sont nécessaires et où l'expertise technique et le soutien consultatif du Conseil de l'Europe sont particulièrement précieux.

Je me réjouis de constater que notre coopération s'est considérablement intensifiée ces dernières semaines. En effet, à la fin du mois dernier, le président de la Présidence collégiale de Bosnie-Herzégovine, Dr Denis Bećirović, s'est adressé à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe lors de sa session de printemps. Quelques jours plus tard, le Secrétaire Général, Alain Berset, s'est rendu en visite officielle en Bosnie-Herzégovine, où il s'est entretenu avec de hauts responsables de l'État, ainsi que des représentants de la société civile, des médias et des organisations de jeunesse.

Permettez-moi de dresser rapidement un état de la situation dans mon pays. Nous traversons actuellement une nouvelle crise. Le Haut Représentant pour la Bosnie-Herzégovine a démissionné et des discussions sont en cours concernant la nomination d'un successeur. Certains pays défendent l'idée selon laquelle le nouveau Haut Représentant devrait entretenir de bonnes relations avec Moscou et cela nous préoccupe beaucoup. Nous l'avons montré, nous sommes prêts à mener tout type de dialogue, à faire des compromis et à conclure des accords. Mais l'idée d'apaiser la Russie en nommant un Haut Représentant en Bosnie-Herzégovine n'est pas un compromis : c'est une récompense pour la Russie et ses alliés ; c'est une insulte à nous toutes et à nous tous, à la Bosnie-Herzégovine, à l'Ukraine, qui est brutalement attaquée par la Russie, à la Moldova et à tous les autres pays confrontés à l'influence néfaste de la Russie. Je vous engage toutes et tous à faire front commun et à montrer qu'il n'y a pas de récompense pour les agresseurs, ni d'accord possible avec eux qui s'alignerait sur leurs conditions. Nous sommes peut-être un petit pays, mais un pays fier. Nous sommes ouverts aux compromis, mais jamais, en aucune circonstance et même sous la pression, d'où qu'elle vienne, nous n'accepterons de compromis susceptibles de nous nuire. Si l'objectif de nos amis est la désescalade et la stabilisation, je me dois de les avertir qu'un tel choix nous mènerait, bien au contraire, à l'instabilité et à une nouvelle escalade, bien plus grave.

Enfin, nous nous rallierons aujourd'hui à la Résolution sur l'Accord partiel élargi, mais nous ne pouvons ni la confirmer ni la ratifier, car elle sera à nouveau bloquée par les alliés de la Russie à la présidence. Le parlement la bloquera aussi, à telle enseigne que l'un des rares invités à la fête organisée par Vladimir Poutine le 9 mai n'était autre que M. Dodik lui-même, venu célébrer l'amitié avec l'agresseur de l'Ukraine. Je vous le demande, soyez attentifs à la réalité politique en Bosnie-Herzégovine et faites front avec nous pour défendre les valeurs européennes.

Le soutien apporté par le Conseil de l'Europe, l'Union européenne et les États membres est pour nous d'une importance cruciale et stratégique. Nous vous en sommes reconnaissants et nous nous devons d'agir en conséquence.

Pour conclure, je souhaite à la Principauté de Monaco une présidence fructueuse du Comité des Ministres et je la félicite pour le choix de ses priorités, qui sont importantes pour nous tous. »

135^e Session, 15 mai 2026

Procès-verbal

de la session tenue au Palais de la République, Chişinău, République de Moldova

Mme I. TOR FAUS (Andorre) fait la déclaration suivante :

« Face aux menaces multiformes qui pèsent sur les droits de l'Homme, la démocratie et l'État de droit, et plus généralement sur le droit international, et à un moment où le multilatéralisme est remis en question, je souhaite partager aujourd'hui un message d'espoir quant à l'action déterminée que mène le Conseil de l'Europe.

J'en veux pour preuve le soutien à l'Ukraine dans sa quête d'une paix durable et dans sa quête de justice internationale : le Registre des dommages dont l'Andorre est membre depuis sa création ; la Convention établissant la Commission internationale des réclamations dont nous avons été parmi les premiers signataires. J'ai également le plaisir de vous annoncer que l'Andorre, fidèle à son engagement en faveur de la justice internationale, a confirmé son intention d'adhérer à l'Accord partiel élargi instituant le Comité de direction du Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine. Mon pays souscrit également au Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Ukraine, en mettant l'accent sur les populations les plus vulnérables, en particulier les enfants, en cohérence avec notre priorité internationale sur la protection des enfants dans les conflits armés.

Monsieur le Secrétaire Général, une menace nouvelle pèse sur nos démocraties : celle qui plane sur la sécurité – même des processus démocratiques. Permettez-moi, à cet égard, de saluer la mise en œuvre de votre « Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe » qui aborde cette importante question. J'espère que nous allons pouvoir mener des actions concrètes et coordonnées pour nous protéger des manipulations de l'information menées depuis l'étranger, peut-être à travers un instrument juridique.

Car c'est une menace qui ne connaît pas de frontières – la criminalité organisée ne connaît pas non plus de frontières et notre coopération dans la lutte contre ce phénomène doit aussi se renforcer sans se tromper de cible. Les flux migratoires réguliers contribuent à la prospérité de nos pays.

Il convient donc de poursuivre notre dialogue franc et ouvert au sujet des migrations, toujours sous le prisme des droits de l'Homme. Cet équilibre entre maîtrise de l'immigration et respect des droits des migrants nous paraît bien reflété dans la Déclaration de Chişinău à laquelle nous souscrivons pleinement, réaffirmant, dans la lignée de la Déclaration de Reykjavík, l'impératif de l'indépendance et de l'impartialité de la Cour européenne des droits de l'homme.

Dans la lutte contre le changement climatique, le droit à un environnement sain ne doit pas être négligé ; Andorre soutient naturellement les actions menées par notre Organisation dans ce domaine, et notamment l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant.

Pour relever les défis planétaires les plus pressants, il est essentiel d'associer les générations futures à tous les débats. À cet égard, l'éducation – en particulier l'éducation à la citoyenneté démocratique – et la jeunesse restent une priorité pour mon gouvernement. L'année 2026 marquera le 10^e anniversaire du Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie (CRCCD), mis en place sous notre présidence du Comité des Ministres, et nous espérons que la réunion ministérielle sur l'éducation qui se tiendra au Monténégro débouchera sur des résultats forts. Des initiatives telles que l'Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe ou le Centre Nord-Sud constituent d'autres initiatives spécifiques qu'il convient de promouvoir dans les États membres du Conseil de l'Europe et au-delà.

Finalement, Cher Mihai Popșoi, je tiens à vous féliciter et à saluer l'action de la Présidence moldave pour le succès de cette conférence, et je souhaite apporter notre plein soutien à la Présidence monégasque, qui commence aujourd'hui et à ma chère collègue Isabelle Berro Amadeï. »

135^e Session, 15 mai 2026

Procès-verbal

de la session tenue au Palais de la République, Chişinău, République de Moldova

M. E. BARTH EIDE (Norvège) fait la déclaration suivante :

« Merci, Mihail, de me donner la parole. Merci aussi pour ton excellente présidence du Comité des Ministres, et merci à toi, Alain, pour ton leadership remarquable.

La première fois que j'ai participé à cette réunion ministérielle, c'était il y a 26 ans, en mai 2000. Le thème principal portait sur nos relations avec la Russie, qui, déjà, étaient compliquées. Je commence à y voir une constante.

C'est en effet un jour historique et, cher Andrii, je tiens à te dire à quel point ce que nous venons de faire est important. Ce soutien massif en faveur du Tribunal spécial revêt une importance particulière dans le contexte de la guerre en Ukraine, et il est d'ailleurs opportun qu'il intervienne juste après l'une des séries d'attaques les plus terribles que la Russie ait menées contre l'Ukraine et dont les répercussions se sont même fait sentir dans le pays qui nous accueille aujourd'hui.

Je tiens également à nous féliciter, toutes et tous, car la mise en place de ce Tribunal constitue une véritable innovation en droit international. Avant, les guerres d'agression étaient déjà interdites, mais uniquement pour les États, en vertu de l'article 2, paragraphe 4, de la Charte des Nations Unies, et non pour les personnes. Pour sanctionner un État, il faut l'unanimité des membres permanents du Conseil de sécurité ; si l'auteur des faits en est membre, les choses se compliquent. Bien sûr, nous avons le droit international humanitaire, qui prévoit une responsabilité individuelle, mais cela concerne les actes commis en temps de guerre et non l'acte de guerre lui-même. Ce que nous mettons en place actuellement, c'est une législation novatrice qui reconnaît expressément la responsabilité individuelle des personnes complices de guerres d'agression. Nous pouvons être fiers, toutes et tous, de cet acte vraiment important.

Deuxièmement, je partage pleinement l'avis du Secrétaire Général, M. Alain Berset, quant à l'importance d'un Pacte Démocratique, et j'espère sincèrement que nous pourrions approfondir cette question dans le cadre de nos travaux présents et à venir, car la raison d'être de cette Organisation est de défendre, personnellement et mutuellement, les normes les plus élevées en matière de démocratie, de droits humains et d'État de droit. Et aujourd'hui, cette idée fondatrice est remise en question, non en raison de l'absence d'institutions ou de principes, mais parce que, comme vient de le dire la présidente Sandu, l'ouverture dont nous faisons preuve est manipulée et exploitée afin de saper la cohésion de la société. Il s'agit bel et bien d'une guerre cognitive, et il est extrêmement important que nous établissions des principes pour concilier deux objectifs : nous protéger contre la FIMI et préserver nos principes fondamentaux. Et c'est précisément parce que c'est difficile que cette tâche incombe à ces organisations et que nous devons nous y atteler ensemble, ici.

Mon dernier point concerne la République du Kosovo. Je me réjouis vivement de leur candidature. La Norvège est prête à voter « oui », mais je les encourage vivement à prendre des mesures décisives pour inciter plus de pays à soutenir leur candidature. »

135^e Session, 15 mai 2026

Procès-verbal

de la session tenue au Palais de la République, Chişinău, République de Moldova

M. M. ĐURIĆ (Serbie) fait la déclaration suivante :

« Je tiens tout d'abord à féliciter notre hôte, le ministre Mihai Popşoi, pour sa présidence fructueuse et de qualité du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Je souhaite aussi à Monaco beaucoup de succès dans sa présidence à venir.

La République de Serbie reste résolument attachée aux valeurs et aux objectifs du Conseil de l'Europe. C'est précisément en cette période marquée par de profondes divisions géopolitiques et une crise de confiance dans l'ordre international qu'il nous incombe à toutes et à tous de préserver la crédibilité des institutions qui ont été créées pour unir l'Europe, et non pour la diviser davantage.

Le Conseil de l'Europe a été fondé sur l'idée que la paix et la stabilité ne peuvent être préservées que par le respect constant du droit international. Nous sommes convaincus que la souveraineté et l'intégrité territoriale des États reconnus par la communauté internationale constituent des principes fondamentaux qui doivent s'appliquer de manière égale à tous les pays. L'application sélective de ces principes ne fait que contribuer au déclin du droit international et à l'érosion de la confiance dans les institutions que nous avons construites ensemble.

Au cours des 15 dernières années, Belgrade a fait preuve de sérieux, de patience et d'esprit constructif en ce qui concerne le Kosovo-et-Métochie. Nous avons pris des mesures responsables et souvent très difficiles, avec la conviction qu'il n'y a pas d'alternative au compromis et au dialogue, dans le but de garantir que la région de notre province méridionale du Kosovo-et-Métochie ne reste pas en marge des normes européennes en matière de droits humains, d'État de droit et de valeurs démocratiques.

Je tiens à souligner que l'attitude constructive de Belgrade, ainsi que notre volonté constante de dialogue et de compromis, ne doit en aucun cas être interprétée comme un consentement tacite aux tentatives de contournement des principes sur lesquels repose cette Organisation. Au contraire, nous sommes convaincus que la stabilité durable, la protection des droits humains et la confiance mutuelle ne peuvent se fonder que sur le respect constant du droit international, de la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies et des normes que nous avons établies ensemble, en tant que famille européenne.

Dans ce contexte, il est préoccupant de constater que les droits fondamentaux de la population serbe du Kosovo-et-Métochie sont de plus en plus remis en question. Au lieu d'encourager les initiatives unilatérales, il faut insister sur le respect des accords conclus et veiller à la protection effective des droits humains pour tous les individus.

La République de Serbie soutient l'initiative du Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe lancée par le Secrétaire Général, car nous estimons que le renforcement de la résilience démocratique est un préalable à la stabilité de notre continent. Nous soutenons également la Stratégie en matière d'action extérieure du Conseil de l'Europe, convaincus que l'Organisation doit toujours être ouverte au dialogue, aux partenariats et à la coopération, tout en restant fermement ancrée dans ses principes.

En matière de migration, notre conviction est qu'il faut apporter une réponse européenne commune qui garantisse à la fois la dignité humaine, la sécurité des États et le respect de la Convention européenne des droits de l'homme. En adoptant la Déclaration sur les migrations, nous accordons toute l'attention nécessaire à cette question importante.

Je tiens à vous assurer une nouvelle fois que la République de Serbie restera un partenaire fiable dans la construction d'une Europe fondée sur le dialogue, le respect mutuel et l'application cohérente du droit international. »

135^e Session, 15 mai 2026

Procès-verbal

de la session tenue au Palais de la République, Chişinău, République de Moldova

M. A. SYBIHA (Ukraine) fait la déclaration suivante :

« Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous nous réunissons à un moment décisif. Un test qui permettra de savoir si l'Europe dispose encore de la clarté morale, de la volonté politique et de la force juridique nécessaires pour défendre les principes sur lesquels notre maison commune a été bâtie.

Je remercie la Présidence moldave. Cher Mihai, nous apprécions grandement le leadership fondé sur des principes dont a fait preuve la Moldova. Je remercie le Secrétaire Général. Nous partageons votre vision selon laquelle l'avenir de l'Europe doit reposer sur une démocratie plus forte, une plus grande résilience et davantage de confiance.

J'aborderai trois points : le Tribunal spécial, la paix par la force et l'avenir de notre jeunesse.

Tout d'abord, la question de la redevabilité. Pour l'Ukraine, une chose est claire : il ne peut y avoir de paix durable sans justice. Pas de véritable sécurité sans l'obligation de rendre des comptes. Pas de retour à la normale tant que l'agression sera récompensée.

Ensemble, nous écrivons l'histoire. L'accord partiel élargi n'est pas un simple exercice technique. C'est le début d'une nouvelle étape dans l'histoire de l'Europe. Cet accord montre que notre continent est capable non seulement de condamner l'agression, mais aussi d'en poursuivre les auteurs et de les sanctionner. Aucun autre continent n'est parvenu à un tel résultat.

Mais ne nous berçons pas d'illusions. Car rien n'indique que la Russie cherche à faire la paix. J'en veux pour preuve l'attaque barbare perpétrée hier à Kyiv, qui a fait 24 morts ! Poutine veut prolonger la guerre parce qu'il veut prolonger son règne.

De notre côté, nous saisissons toutes les occasions qui se présentent pour faire avancer la paix. Cela passe nécessairement par des pressions sur l'agresseur, des pressions juridiques, économiques et militaires. Car la paix ne naît pas d'un vœu pieux, elle se conquiert.

L'Ukraine est profondément reconnaissante envers tous les États, toutes les institutions et toutes les sociétés d'Europe qui nous soutiennent. C'est une question de principe. La ligne de front en Ukraine marque la frontière du droit international, de la justice et de la liberté.

Je tiens toutefois à être clair : la résistance de l'Ukraine ne peut en aucun cas servir de prétexte à une guerre sans fin. Nous voulons en finir avec cette guerre.

L'avenir de nos démocraties dépend de notre capacité à investir dans la jeune génération. Certes, la jeunesse ukrainienne d'aujourd'hui est une génération marquée par la guerre, mais elle a aussi une conscience aiguë de la liberté, de la dignité et des valeurs démocratiques. C'est une leçon pour toute l'Europe et pour la jeunesse européenne. La démocratie doit absolument être protégée. Investir dans la jeunesse, c'est investir dans la résilience de l'Europe démocratique.

Nous attendons avec intérêt la Présidence de Monaco. Nous comptons sur son leadership pour préserver l'unité au sein du Conseil de l'Europe, pour que la question de l'Ukraine reste une priorité et pour faire avancer nos efforts communs en faveur de la défense de la démocratie, des droits humains et de l'obligation de rendre des comptes.

Restons unis, restons déterminés et veillons à ce que justice soit rendue, pour que la paix dure longtemps. »

135^e Session, 15 mai 2026

Procès-verbal

de la session tenue au Palais de la République, Chişinău, République de Moldova

Mme O.-S. ȚOIU (Roumanie) fait la déclaration suivante :

« C'est vraiment un honneur, mais aussi assez difficile, de prendre la parole après Andrii, car il est bien sûr celui qui s'exprime avec le plus de force autour de la table ; je pense simplement que ce que l'Ukraine a accompli est une leçon constante pour nous tous. Nous devons veiller à maintenir cette clarté morale ; de fait, nous avons un pouvoir qui nous est conféré par les instruments juridiques, qui nous permet d'agir sur le fondement de cette clarté morale – car ce qui est en cause ici, ce n'est pas juste un seul pays, mais bien notre capacité à dissuader de futurs actes d'agression, au regard des conséquences.

En ce sens, je voudrais avant tout remercier sincèrement la Présidence moldave pour le remarquable travail mené à bien au cours des six derniers mois, tout spécialement le travail effectué sur la Déclaration ainsi que sur les instruments juridiques ; le Secrétaire Général aussi. Le moment est opportun. C'est une bonne chose que d'être ici et de pouvoir avancer sur de bonnes bases.

Je tiens à exprimer ma gratitude pour l'organisation de cette réunion ici à Chişinău – évidemment, je me sens presque comme chez moi ici, puisque je suis roumaine –, mais plus particulièrement aussi parce que c'est un symbole fort des valeurs, de la résilience et de la solidarité du Conseil de l'Europe. Cela montre clairement que nous avons des interlocuteurs fiables ici à Chişinău, et des amis qui sont fermement attachés aux réformes démocratiques et aux principes démocratiques communs.

Votre leadership a été constructif et a notamment permis de faire avancer nos priorités essentielles, comme le soutien à l'Ukraine, l'action menée pour promouvoir la redevabilité pour le crime d'agression commis par la Fédération de Russie, la contribution à l'élaboration du Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe, et le renforcement de notre réponse collective face à la désinformation et à la FIMI. Je me réjouis de la tenue de la table ronde que nous coorganisons aujourd'hui.

La Roumanie soutient fermement toutes les initiatives visant à garantir que les auteurs des crimes les plus graves au regard du droit international commis en Ukraine répondent de leurs actes et à rendre justice aux victimes de cette guerre ; il faut notamment veiller à ce qu'il y ait des conséquences propres à dissuader de futurs actes d'agression.

Dès le début, nous avons participé activement aux travaux visant à déterminer le meilleur cadre légal pour la création d'un tribunal chargé de sanctionner le crime d'agression contre l'Ukraine ; aussi avons-nous notifié formellement notre intention d'adhérer à l'Accord partiel élargi sur le Comité de direction du Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine, et nous l'avons fait cette semaine.

La Déclaration de Chişinău est l'aboutissement d'un processus de dialogue substantiel et inclusif, qui témoigne d'un réel effort pour harmoniser différents points de vue – comme nous l'avons vu autour de la table, nous convenons que nous ne sommes pas tous du même avis sur certains points – et trouver un terrain d'entente entre les États parties à la Convention.

Ce résultat démontre l'importance de la coopération, du respect mutuel et de maintenir une approche équilibrée. Pour la Roumanie, l'indépendance de la Cour est fondamentale pour la crédibilité et le bon fonctionnement du système de la Convention dans son ensemble.

Nous réitérons la ferme volonté de la Roumanie de respecter la Feuille de route sur l'engagement du Conseil de l'Europe avec la société civile 2024-2027. Nous avons vu en Roumanie et dans l'ensemble de la région à quel point la société civile est importante, y compris pour assurer la protection des démocraties, car, parfois, il y a des acteurs plus crédibles que les responsables politiques eux-mêmes, lorsque les citoyens et citoyennes ont besoin de faire la différence entre concurrence politique, discours politique et campagnes, et désinformation et influences étrangères malveillantes. Par conséquent, nous pouvons faire face ensemble à la menace croissante de la manipulation de l'information et de l'ingérence menées depuis l'étranger, dans le cadre d'un partenariat ; nous sommes au bon endroit pour en parler.

Il est grand temps de réfléchir à la manière dont nous pourrions renforcer encore le Conseil de l'Europe et optimiser son efficacité en consolidant ses programmes fondamentaux, tout en étudiant aussi comment développer plus avant certaines de nos activités actuelles.

Le Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe reflète les grands défis auxquels nos sociétés sont confrontées dans l'environnement en évolution rapide d'aujourd'hui. Il dote les États membres des outils nécessaires pour faire face aux multiples menaces qui pèsent actuellement sur la démocratie.

Dans ce contexte, nous saluons toutes les actions entreprises au niveau européen pour encourager les jeunes à s'engager dans l'apprentissage et la pratique de la démocratie, l'innovation démocratique et la défense de la démocratie.

Pour finir, permettez-moi d'adresser tous mes vœux de réussite à nos collègues monégasques qui vont exercer la présidence. »

135^e Session, 15 mai 2026

Procès-verbal

de la session tenue au Palais de la République, Chişinău, République de Moldova

Mme Y. COOPER (Royaume-Uni) fait la déclaration suivante :

« Merci, Monsieur le Président. Permettez-moi de vous féliciter pour votre excellente présidence et les résultats substantiels obtenus.

Lorsque le Traité de Londres a créé le Conseil de l'Europe en 1949, la vision de Winston Churchill pour l'après-guerre était celle d'une Europe unie, championne de la démocratie, de la liberté, des droits humains et ayant à cœur de sauvegarder nos valeurs communes et de défendre le principe de la prééminence du droit sur l'ensemble de notre continent.

En tant que fière nation européenne, nous sommes tout aussi attachés au Conseil de l'Europe aujourd'hui que nous l'étions alors.

L'adoption ce jour de la Résolution établissant l'Accord partiel élargi sur le Comité de direction du Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine en témoigne : cette résolution reflète notre détermination à faire front commun avec l'Ukraine et son peuple face à la guerre d'agression menée par la Russie, alors même que l'une des attaques les plus effroyables vient d'avoir lieu.

Il ne peut pas y avoir de paix durable sans justice et si les responsables des crimes commis contre l'Ukraine et son peuple ne sont pas tenus de rendre des comptes. C'est pourquoi nous resterons aux côtés de l'Ukraine, et nous travaillerons ensemble pour assurer la viabilité et la crédibilité du tribunal.

Les valeurs démocratiques sont au cœur de ce Conseil et sont le fondement même du Conseil et de notre coopération. Nous accueillons donc favorablement le Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe, car notre résilience et notre stabilité collectives sont vitales et nos valeurs sont menacées ; la Russie exploite en effet délibérément notre espace informationnel ouvert et partagé en déformant les faits, en détournant de la vérité et en cherchant à retourner contre nous les forces et les valeurs de notre démocratie. Cela ne relève pas de la liberté d'expression. C'est une ingérence délibérée qui vise à tromper : c'est une guerre de l'information. Le Royaume-Uni intensifie donc sa réponse et prône notamment le recours aux sanctions et aux désignations contre les ingérences étrangères, comme les tentatives de saper les processus démocratiques en Arménie, ainsi qu'un soutien global à l'Ukraine.

Mais pour protéger la démocratie européenne et l'État de droit, nous devons aussi démontrer que nous pouvons relever les défis nouveaux et changeants que nos pays doivent affronter. C'est particulièrement le cas en ce qui concerne la lutte contre l'immigration irrégulière, car ne pas répondre aux préoccupations de l'opinion menacerait le consentement démocratique.

C'est pourquoi l'adoption de la Déclaration de Chişinău est cruciale aujourd'hui pour montrer aux sceptiques que nous pouvons protéger et sécuriser les frontières, faire respecter l'État de droit et veiller à l'application équitable des lois tout en luttant contre l'immigration irrégulière, dans le cadre du droit international et des normes internationales. Une coopération internationale fondée sur des principes est le seul moyen de faire face à ces défis communs. Que l'on puisse moderniser l'interprétation de la Convention européenne des droits de l'homme pour appréhender les réalités d'aujourd'hui montre la force même de la Convention et son importance.

Ces principes fondamentaux – l'État de droit, la démocratie, la liberté et les droits – sont de la plus haute importance pour notre travail à tous ; ils sont ce qui fait notre force dans nos propres pays. C'est cette coopération et les partenariats internationaux qui nous rendent plus forts chez nous. »

135^e Session, 15 mai 2026

Procès-verbal

de la session tenue au Palais de la République, Chişinău, République de Moldova

Mme L. PAKOSTA (Estonie) fait la déclaration suivante :

« Permettez-moi de commencer par remercier la Présidence moldave pour son excellent travail.

L'Estonie réaffirme son engagement sans faille en faveur de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. L'Ukraine lutte non seulement pour sa propre survie, mais encore pour les valeurs fondamentales sur lesquelles le Conseil de l'Europe s'est construit. Nous adressons nos plus sincères condoléances au peuple ukrainien à la suite de l'attaque aérienne massive lancée hier sur Kyiv par la Russie.

Et ce n'est qu'un exemple de la raison pour laquelle la question de la redevabilité ne peut pas attendre la fin de la guerre. L'Estonie se félicite de l'adoption de la Résolution sur le Tribunal spécial. Nous soutenons énergiquement sa mise en œuvre rapide et nous exhortons tous les États à accélérer leurs procédures nationales. Le Tribunal doit devenir opérationnel dans les meilleurs délais. Faire en sorte que les dirigeants russes responsables du crime d'agression soient tenus de rendre des comptes est notre responsabilité commune. L'histoire nous enseigne que lorsqu'un agresseur reste impuni, il revient plus fort.

Il en est de même pour l'indemnisation. La Russie doit verser des réparations pour les dommages qu'elle a causés. L'Estonie a été le premier pays à ratifier à la fois l'Accord partiel élargi du Tribunal spécial et la Convention établissant une Commission internationale des réclamations pour l'Ukraine.

La démocratie, les droits humains et l'État de droit font partie intégrante de notre sécurité collective. La sécurité démocratique doit être protégée, renouvelée et renforcée. L'Estonie soutient le Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe, qui doit devenir un instrument pratique pour la résilience démocratique. L'Estonie se tient prête à entreprendre une auto-évaluation nationale volontaire de sa santé démocratique en s'appuyant sur les Paramètres qui ont été récemment convenus.

Le Conseil de l'Europe doit rester efficace dans sa réponse aux défis actuels. Entre autres choses, nous devons faire en sorte que la démocratie soit capable de se défendre contre l'instrumentalisation de la migration par des États hostile. Nous saluons la Déclaration de Chişinău. Elle réaffirme clairement l'indépendance de la Cour européenne des droits de l'homme et l'intégrité du système de la Convention. Elle assure aussi la souveraineté des États membres concernant les questions liées à la migration.

La manipulation de l'information et l'ingérence menées depuis l'étranger est un phénomène qui prend de l'ampleur et appelle une action commune. L'Estonie est favorable à une compréhension plus large des enjeux, au-delà de la seule manipulation de l'information. Nous nous félicitons de l'engagement du Conseil de l'Europe de continuer à faire progresser les travaux dans ce domaine, notamment sur l'instrument juridique.

L'Estonie va continuer à travailler avec le Conseil de l'Europe et avec tous les partenaires animés du même esprit afin de faire en sorte que la paix et la sécurité en Europe reposent sur nos valeurs fondamentales. »

135^e Session, 15 mai 2026

Procès-verbal

de la session tenue au Palais de la République, Chişinău, République de Moldova

Mme P. BAYR (Assemblée parlementaire) fait la déclaration suivante :

« Chişinău. Une ville qui a choisi l'Europe lorsque faire le choix de l'Europe n'était pas facile. Nous lui devons quelque chose. Nous lui devons des décisions qui durent. Pas des déclarations qui vont perdre en force. Pas des engagements sur lesquels on va céder au premier signe de résistance. Pas un langage qui est réinterprété sous la pression du populisme. Nous lui devons des décisions empreintes de détermination.

L'Assemblée parlementaire – la conscience démocratique de cette Organisation, la voix de 700 millions de personnes – vous regarde. Et nous vous demandons : allez-vous mettre à profit ce moment – ou vous contenter d'être là ?

Voyez tout ce que cette Session a déjà rendu possible. Une bonne trentaine d'États se sont déjà engagés en faveur d'un Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine. Plus de 30 ! *Et ce n'est pas fini.* Désormais, la redevabilité n'est plus un souhait. C'est une structure. En cours de construction. Ici. Maintenant.

Et la Déclaration de Chişinău : 46 États qui réaffirment, à l'unisson, que la Convention européenne des droits de l'homme n'est pas négociable. Que la Cour est indépendante. Que les droits humains sont universels – ils ne sont ni facultatifs ni négociables et non, il ne faut pas les voir comme des droits qui dérangent !

Oui, la Convention vit et respire. Elle s'adapte. C'est là qu'est son génie. Mais son évolution doit être inspirée par des principes – jamais par la crainte, jamais par le populisme. L'Assemblée sera la gardienne de cette ligne de conduite.

Maintenant, quand vous rentrerez chez vous – parlez de nous. Car voici la vérité que la plupart de nos citoyens et citoyennes ignorent :

Lorsqu'un journaliste est emprisonné pour avoir dit la vérité – il y a une juridiction pour cela.
Lorsqu'un gouvernement réduit l'opposition au silence – il y a une juridiction pour cela.
Lorsqu'une personne réfugiée est renvoyée sans avoir été entendue – il y a une juridiction pour cela.

À Strasbourg. Indépendante. Qui ne relève d'aucun gouvernement. Pas même les plus puissants. Il y a le Conseil de l'Europe.

Il a aboli la peine de mort sur tout le continent. Il contrôle vos prisons, observe vos élections, évalue vos tribunaux. Il sert de miroir au pouvoir – et le pouvoir n'apprécie pas toujours ce qu'il y voit.

Le Conseil de l'Europe est l'âme de l'Europe. Il n'est pas son marché. Ni son budget. C'est sa conscience. La mémoire de ce qui arrive lorsque les droits sont abandonnés. La promesse que cela ne se reproduira jamais. Et il est bien plus grand que l'Union européenne.

L'Assemblée parlementaire est le cœur battant de cette âme. Nous ne sommes pas là pour applaudir. Nous sommes là pour conduire.

Alors oui – signez la Déclaration. Créez le Tribunal. Continuez vos travaux. Ils sont historiques.

Mais vous avez une autre mission à accomplir en dehors de cette enceinte : le devoir de faire comprendre à la population de votre pays ce qu'il y a entre elle et le pouvoir arbitraire.

Des moments comme celui-ci sont rares. Ne soyez pas de simples spectateurs de l'histoire : faites-là ! »

135^e Session, 15 mai 2026

Procès-verbal

de la session tenue au Palais de la République, Chişinău, République de Moldova

M. F. MATUSIC (Croatie) fait la déclaration suivante :

« C'est un honneur de prendre la parole devant vous ici à Chişinău à un moment où nous sommes confrontés à d'importants défis géopolitiques. L'heure est à la vigilance et à l'action collectives, mais face à ces défis, nous avons aussi la responsabilité partagée de défendre nos valeurs communes – les droits humains, la démocratie et l'État de droit.

Aujourd'hui, la démocratie est à l'épreuve de nouveaux enjeux qui ne cessent d'évoluer. De la désinformation au déclin de la confiance des citoyens et citoyennes, tous ces phénomènes nous rappellent que les systèmes démocratiques exigent que l'on en prenne toujours soin et un renouvellement constant. Notre tâche n'est pas seulement de défendre les institutions démocratiques, mais aussi de les renforcer afin de faire en sorte qu'elles restent transparentes, inclusives et résilientes face aux défis d'aujourd'hui.

La Croatie salue chaleureusement le Nouveau Pacte Démocratique et se félicite vivement de cette importante initiative qui vise à renforcer les fondements démocratiques et à développer la résilience.

Pour la Croatie, la Convention européenne des droits de l'homme reste l'instrument central pour sauvegarder la dignité et les droits de chaque individu. Notre attachement à la Convention – de même que notre soutien en faveur de l'indépendance et de l'autorité de la Cour européenne des droits de l'homme – est ferme et indéniable.

Notre solidarité avec l'Ukraine doit rester sans faille et cohérente. Soutenir l'Ukraine, c'est défendre les principes mêmes qui ont présidé à la création du Conseil de l'Europe : la souveraineté, l'intégrité territoriale et la protection des droits humains.

Au-delà de ces principes, il y a une dimension humaine qui ne doit pas être négligée. Des familles déplacées, des civils et des soldats tués en grand nombre, grièvement blessés ou disparus, des villes détruites et des vies bouleversées à jamais – tels sont les coûts durables d'un conflit. La Croatie, qui fut elle-même victime d'une brutale agression, sait bien quelles sont les conséquences à long terme de la guerre.

Comme nous l'avons souligné à maintes reprises, la seule voie vers la réconciliation est une paix fermement ancrée dans le droit international. Étant donné son ferme soutien à l'Ukraine, la Croatie a soutenu d'emblée la mise en place et le fonctionnement du Registre des dommages et a récemment signé la Convention établissant une Commission internationale des réclamations pour l'Ukraine.

Nous exprimons en outre notre soutien total à la création du Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine, comme en témoigne clairement notre adhésion à l'Accord partiel élargi sur le Comité de direction du Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine.

Cette année, cela fera 30 ans que la Croatie est membre du Conseil de l'Europe. Le Conseil de l'Europe assume de longue date le rôle de gardien des droits humains et notre attachement aux principes fondateurs de notre Organisation reste intact.

Dès lors, le Conseil de l'Europe devrait continuer à promouvoir les droits humains, la démocratie et l'État de droit dans les États membres, en particulier dans les Balkans occidentaux, en soutenant les aspirations européennes de la région, et à suivre la situation.

Enfin, la Croatie soutient la demande d'adhésion du Kosovo au Conseil de l'Europe. Une demande qui était en gestation depuis des années et que l'Assemblée parlementaire a vivement appuyée en rendant un avis favorable. »

135^e Session, 15 mai 2026

Procès-verbal

de la session tenue au Palais de la République, Chişinău, République de Moldova

M. E. MAMMADOV (Azerbaïdjan) fait la déclaration suivante :

« Permettez-moi de commencer par féliciter la République de Moldova pour la réussite de sa présidence du Comité des Ministres, ainsi que de la remercier pour son excellente organisation de la Session ministérielle et son hospitalité chaleureuse.

Soixante-dix-sept ans après la création du Conseil de l'Europe, malgré des avancées significatives pour garantir les droits humains, « la consolidation de la paix fondée sur la justice et la coopération internationale » reste hors d'atteinte dans certaines régions d'Europe. La guerre en Ukraine, qui est entrée dans sa cinquième année en 2026, est un rappel brutal de cette amère réalité. En tant qu'État membre du Conseil de l'Europe, l'Azerbaïdjan n'a cessé de plaider en faveur d'un règlement pacifique dans les meilleurs délais, fondé sur la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine. En attendant, nous continuons à fournir une assistance humanitaire pour alléger les souffrances du peuple ukrainien.

En ce qui concerne notre région, en août dernier, les dirigeants de l'Azerbaïdjan et de l'Arménie ont signé à Washington une déclaration commune en présence du Président des États-Unis, tandis que les ministres des Affaires étrangères des deux pays paraphaient l'Accord de paix et d'établissement de relations interétatiques. Depuis les neuf derniers mois, par conséquent, nous vivons en paix et recueillons les bénéfices concrets de cette nouvelle réalité. À l'heure où nous parlons, des mesures visant la consolidation de la paix continuent d'être mises en place dans plusieurs domaines. Par exemple, l'Azerbaïdjan a levé unilatéralement toutes les restrictions sur le transit vers l'Arménie qui étaient précédemment appliquées, permettant ainsi l'acheminement des marchandises à destination de l'Arménie par son territoire. Nous avons aussi commencé un commerce bilatéral avec l'exportation de produits pétroliers vers l'Arménie. En outre, des visites mutuelles et un dialogue au niveau de la société civile ont été organisés afin de favoriser un climat de confiance et la discussion ouverte des questions d'intérêt commun.

Je profite aussi de cette occasion pour vous informer que depuis notre dernière Session, aucun progrès n'a été enregistré en vue de restaurer le droit statutaire de l'Azerbaïdjan d'être représenté à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE). Cette situation anormale, provoquée par une décision biaisée et juridiquement contestable de l'Assemblée en janvier 2024, est non seulement contraire au Statut de l'Organisation, mais aussi à la Convention européenne des droits de l'homme, puisque cela nous empêche de participer à l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme. Malheureusement, l'approche adverse de l'APCE continue d'entraver sérieusement l'intégrité institutionnelle au sein du Conseil de l'Europe et il incombe par conséquent à l'Organisation dans son ensemble de mettre fin à cette situation.

Pour conclure, je souhaite plein succès à Monaco pour sa présidence à venir du Comité des Ministres. »

135^e Session, 15 mai 2026

Procès-verbal

de la session tenue au Palais de la République, Chişinău, République de Moldova

Mme M. FINO (Albanie) fait la déclaration suivante :

« Merci de m'avoir donné la parole, merci pour votre hospitalité et pour l'excellente organisation de cet événement !

La naissance du Conseil de l'Europe est le fruit d'une conviction simple, à savoir que l'Europe serait plus sûre lorsque le pouvoir serait limité par la loi, lorsque les citoyens et citoyennes seraient protégés par les droits, et lorsque les démocraties ne seraient pas laissées seules face à leurs faiblesses. Cette conviction a autant de pertinence aujourd'hui qu'il y a 77 ans !

Avec l'Ukraine, le Conseil de l'Europe a montré la réelle valeur ajoutée qui est apportée par l'Organisation en contribuant non seulement à la condamnation de l'agression, mais encore à l'enregistrement des faits et à faire en sorte que les responsables soient tenus de rendre des comptes devant la loi. Le mois prochain, nous accueillerons à Tirana la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'Ukraine et des pays de l'Europe du Sud-Est ; c'est là une illustration supplémentaire de notre soutien inébranlable à l'Ukraine.

En ce qui concerne l'ordre du jour de la réunion d'aujourd'hui, je voudrais rappeler brièvement que l'Albanie a soutenu d'emblée l'initiative du Nouveau Pacte Démocratique portée par le Secrétaire Général et est favorable à un renforcement du rôle du Conseil de l'Europe sur notre continent. Elle veut aussi une Cour solide et que la Convention européenne des droits de l'homme soit respectée et promue.

Mais avant tout, nous voulons un Conseil de l'Europe qui ne soit pas passif, mais présent et cohérent dans son soutien aux démocraties qui adhèrent à ses valeurs.

Et si nous parlons de cohérence, nous devons aussi parler du Kosovo. Cela fait déjà deux ans que l'Assemblée parlementaire s'est prononcée en faveur de l'adhésion du Kosovo au Conseil de l'Europe. Depuis, aucune décision n'a été prise. Quelles qu'en soient les raisons, nous devons convenir d'une chose : le Conseil de l'Europe n'a pas été créé pour attendre que les démocraties soient pleinement consolidées avant d'ouvrir ses portes. Sa création sert un objectif plus noble et concret. Le but de l'Organisation est d'aider les sociétés à devenir des démocraties plus fortes en les intégrant dans une communauté de droits où normes et obligations vont de pair avec suivi et dialogue. C'est exactement ce que demande le Kosovo : nous ne parlons pas ici d'exonération, mais d'engagement ; il ne s'agit pas d'être au-dessus des normes, mais de vivre selon ces normes. En laissant le Kosovo en dehors, loin de réaffirmer son attachement aux principes, le Conseil de l'Europe envoie un message confus puisqu'il laisse une société démocratique à la porte de la maison même qui a été construite pour aider les pays à atteindre la maturité démocratique. Si nous voulons que le Conseil de l'Europe reste crédible, nos décisions doivent refléter nos paroles.

L'Albanie restera toujours un membre loyal de cette Organisation, or la loyauté, c'est aussi la loyauté envers le but de l'Organisation, à savoir intégrer ceux qui acceptent les valeurs de notre Organisation dans le cercle des droits, des normes et de la redevabilité. Le Kosovo mérite de faire partie de ce cercle, pas comme la Russie ou le Bélarus !

J'espère que nous serons capables de transformer ce désir en réalité avant que la prochaine Session ministérielle ne frappe à nouveau à nos portes ! Enfin, nous adressons aussi nos meilleurs vœux à Monaco. »

135^e Session, 15 mai 2026

Procès-verbal

de la session tenue au Palais de la République, Chişinău, République de Moldova

M. F. SAMPEDRO MARCOS (Espagne) fait la déclaration suivante :

« Au nom du ministre des Affaires étrangères, M. Albares, je souhaite faire part de la vive gratitude de l'Espagne pour le travail accompli par la Présidence moldave et le Secrétaire Général en vue de l'organisation de cette réunion, étant donné l'importance des points inscrits à l'ordre du jour. Je m'attacherai à en souligner quelques-uns.

L'an prochain, en 2027, l'Espagne célébrera le 50^e anniversaire de son adhésion au Conseil de l'Europe ; il s'agit là d'un jalon important qui offre l'occasion d'exprimer le soutien sans faille de l'Espagne en faveur du multilatéralisme actif, du droit international et des valeurs fondamentales du Conseil – les droits humains, la démocratie et l'État de droit.

Dans le contexte international actuel, ces principes et valeurs sont essentiels pour préserver la sécurité et la stabilité et méritent d'être défendus avec constance et avec force. Dans ce contexte, l'Espagne condamne l'agression de la Russie contre l'Ukraine, y compris, bien sûr, les dernières attaques cruelles et inadmissibles contre des civils. Nous sommes pleinement déterminés à soutenir l'Ukraine par d'importantes contributions dans tous les domaines : militaire, économique, humanitaire, politique, résilience démocratique et reconstruction. Rien que notre soutien militaire s'élève à près de 4 milliards d'euros depuis le début de la guerre. Cette solidarité est aussi celle du peuple espagnol : 264 000 Ukrainiens ont trouvé refuge en Espagne et l'Espagne figure parmi les signataires fondateurs de la Convention établissant une Commission internationale des réclamations à La Haye, que nous souhaitons ratifier dès que possible.

En outre, l'Espagne soutient la mise en place du Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine depuis le début. Nous nous félicitons des décisions historiques prises aujourd'hui concernant l'Accord partiel élargi pour sa création formelle.

Concernant la Déclaration de Chişinău, nous accordons une grande valeur à l'unité et nous avons activement contribué au processus, mais l'Espagne a néanmoins tenu à formuler une déclaration nationale¹. À nos yeux, l'intégrité de la Convention européenne et du système des droits humains est la pierre angulaire de la protection des droits humains en Europe. Comme le Premier ministre espagnol Pedro Sánchez l'a déclaré à plusieurs reprises, nous ne sommes pas favorables à des formules qui ne règlent pas le problème de la migration irrégulière, pas plus qu'elles ne s'attaquent à ses causes profondes. Au lieu de quoi, elles soulèvent des questions épineuses concernant notre obligation de garantir à tous les individus leurs droits humains et leur dignité et de leur reconnaître les droits et libertés définis dans la Convention, créant ainsi de nouveaux problèmes et enjeux. Par conséquent, l'Espagne se dissocie de la référence aux centres de retour et des termes qui pourraient impliquer un soutien à de telles formules.

Par ailleurs, je tiens à féliciter le Conseil de l'Europe pour tous les efforts entrepris sous la direction du Secrétaire Général pour enrayer le recul de la démocratie. L'Espagne soutient ce processus et souscrit pleinement aux orientations stratégiques.

Enfin, nous saluons la Stratégie d'action extérieure que nous adoptons aujourd'hui. Nous sommes d'accord sur la nécessité d'un engagement au-delà des frontières, en particulier auprès des régions voisines et d'autres démocraties partageant les mêmes valeurs, y compris celles d'Amérique latine. Pour ce faire, nous disposons de précieux instruments comme la Commission de Venise, le Partenariat de voisinage et le Centre Nord-Sud qui nous permettent de partager nos valeurs dans le voisinage méridional et l'Afrique subsaharienne.

Merci, M. le Président, et bonne chance à Monaco pour sa présidence. »

ⁱ « Concernant la Déclaration de Chişinău sur la migration, cette délégation souhaite faire la déclaration nationale suivante :

L'Espagne a la ferme conviction qu'une approche de la migration fondée sur les droits humains fait progresser l'intégration et la cohésion sociale, bénéficie aux sociétés dans leur ensemble et est ancrée dans les valeurs européennes et la tradition du Conseil de l'Europe.

L'Espagne est toujours déterminée à lutter contre le trafic de migrants et les organisations criminelles responsables de la traite des êtres humains. Elle continuera à encourager le dialogue avec les pays d'origine et de transit des personnes migrantes, qui constitue la stratégie la plus efficace.

Le 10 décembre 2025, la réunion ministérielle informelle tenue à Strasbourg, qui a lancé le processus d'une déclaration politique sur la migration, a souligné que les États membres étaient « [c]onscients de la nécessité de préserver l'intégrité du système de la Convention [européenne des droits de l'homme], en tant que pierre angulaire de la protection des droits humains en Europe, ainsi que du rôle central de la Convention dans le maintien et la promotion de la sécurité démocratique et de la paix sur l'ensemble du continent ».

Au cours du processus de rédaction de la présente déclaration, l'Espagne a rappelé sa préoccupation première à plusieurs reprises.

Concernant le contenu de la déclaration sur la migration qui doit être approuvée aujourd'hui, cette délégation indique que l'Espagne ne s'aligne pas sur les références qui sont faites aux paragraphes 46 et 47 aux « centres de retour ». L'utilisation de « centres de retour » dans des pays tiers n'est pas une mesure efficace contre la migration irrégulière. Au contraire, les « centres de retour » ne garantissent pas la sécurité de nos frontières et mettent en jeu le respect des droits humains. Dès lors, l'Espagne ne s'aligne pas sur la référence faite aux « centres de retour » dans ladite déclaration et rejette toute mention qui pourrait impliquer un soutien à de telles mesures.

L'Espagne exprime son opposition aux centres de retour en tant qu'outil de gestion de la migration. Selon nous, un tel mécanisme ne saurait garantir le respect des droits humains et de la dignité.

L'Espagne tient à rappeler la référence qui était faite dans le document du 10 décembre 2025 à la responsabilité des gouvernements : « [...] la responsabilité fondamentale des gouvernements d'assurer la sécurité nationale, la sûreté publique et le bien-être économique du pays, ainsi que leur droit souverain de protéger leurs frontières, tout en respectant sans discrimination les valeurs fondamentales des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit, et conscients des défis de nature financière rencontrés par la coopération multilatérale en matière de migration. »

Enfin, l'Espagne réaffirme son attachement profond et constant – en tant que membre de cette Organisation – à la Convention, ainsi qu'au respect de l'obligation de reconnaître à toute personne les droits et libertés définis dans la Convention. Nous défendons par conséquent les principes de l'universalité des droits humains et de l'indépendance de la Cour européenne des droits de l'homme, qui sont des composantes indissociables du système de protection des droits humains en Europe, et les valeurs fondamentales que défend le Conseil de l'Europe. »

135^e Session, 15 mai 2026

Procès-verbal

de la session tenue au Palais de la République, Chişinău, République de Moldova

M. M. EŠTOK (République slovaque) fait la déclaration suivante :

« Permettez-moi tout d'abord de féliciter la Moldavie pour l'excellente présidence, et de souhaiter le plein succès à Monaco.

C'est un plaisir d'être parmi vous aujourd'hui. Le Conseil de l'Europe accompagne mon parcours professionnel depuis de nombreuses années. J'ai débuté ma carrière à Strasbourg comme stagiaire, puis j'y suis revenu comme chef de mission adjoint et, entre 2017 et 2021, j'ai eu le privilège de servir comme Ambassadeur slovaque auprès du Conseil de l'Europe. Cette institution fait partie de mon histoire personnelle et professionnelle et a renforcé ma conviction dans l'importance du dialogue, de la démocratie et des droits de l'Homme.

Malheureusement, l'année 2026 reste marquée par une détérioration du contexte géopolitique. La guerre en Ukraine et l'escalade au Moyen-Orient constituent les plus graves menaces pour la sécurité mondiale depuis 1945. Préserver le multilatéralisme est donc notre responsabilité commune. Un Conseil de l'Europe fort et efficace demeure essentiel, tout comme le rôle important joué par la Banque de développement du Conseil de l'Europe pour aider les États membres à faire face aux défis actuels.

La Slovaquie apprécie hautement le leadership et le soutien constant du Conseil de l'Europe à l'Ukraine. Nous soutenons pleinement l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Il est dans notre intérêt stratégique de voir l'Ukraine sortir de cette guerre comme un partenaire fort, démocratique, stable et prospère, solidement ancré dans la famille européenne, y compris dans l'Union européenne.

Il y a quelques jours, j'ai participé à la réunion du Conseil « Affaires générales » de l'Union européenne, où l'élargissement figurait parmi les sujets clés. Bien sûr, je ne peux pas me manquer de réaffirmer le soutien de la Slovaquie à l'avenir européen de la République de Moldova, de l'Ukraine et des pays des Balkans occidentaux, dès lors qu'ils remplissent les critères nécessaires.

L'un des défis cruciaux est la migration irrégulière pour tous les États membres du Conseil de l'Europe. Nous nous saluons la déclaration politique adoptée aujourd'hui ; la Slovaquie pense que les droits de l'Homme, la sécurité nationale et la sécurité publique ne sont pas contradictoires mais complémentaires.

Depuis le début de la guerre, la Slovaquie a accueilli près de 200 000 Ukrainiens. Nous continuons à fournir une aide ciblée aux personnes les plus touchées, notamment dans les domaines des infrastructures énergétiques, de la préparation à l'hiver, du soutien psychologique, des camps pour enfants et des programmes de rétablissement familial.

Le Premier ministre Fico a rencontré le Président Zelenskyy à Erevan lors du sommet de la Communauté politique européenne, où ils sont convenus de préparer la quatrième session conjointe des gouvernements slovaque et ukrainien.

Enfin, permettez-moi d'évoquer aussi le Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe. La démocratie est une culture fondée sur la confiance, le dialogue et la responsabilité. À une époque marquée par des pressions extérieures croissantes et des divisions internes, renforcer la sécurité démocratique est essentiel pour la paix, la stabilité et un multilatéralisme efficace. »

135^e Session, 15 mai 2026

Procès-verbal

de la session tenue au Palais de la République, Chişinău, République de Moldova

Le PRÉSIDENT fait la déclaration suivante :

« Je voudrais maintenant inviter tous les ministres, vice-ministres et secrétaires d'État à rejoindre les tables rondes auxquelles ils sont inscrits. Veuillez suivre vos agents de liaison pour vous y rendre rapidement. Nous devons tous être de retour à 12h10 pour reprendre la Session. »

La Session officielle reprend à 12h27.

135^e Session, 15 mai 2026

Projet de Procès-verbal

de la session tenue au Palais de la République, Chişinău, République de Moldova

M. M. K. BOZAY (Türkiye) fait la déclaration suivante :

« Il y a 77 ans, le Traité de Londres a établi les fondements d'une Europe unie autour d'idéaux communs et ancrée dans les valeurs de la démocratie, des droits humains et de l'État de droit. Aujourd'hui, le Conseil de l'Europe reste le premier forum paneuropéen pour le renforcement de l'unité, de la solidarité et du dialogue face aux défis qui remettent en question le multilatéralisme et un ordre international fondé sur des règles.

Les développements récents au sein de cette maison européenne commune ont montré l'importance de préserver le système conventionnel unique basé sur les droits humains construit en s'appuyant sur des décennies d'expertise et sur l'*acquis*. Il demeure essentiel de préserver collectivement l'intégrité du système de la Convention, ainsi que l'impartialité et l'indépendance de la Cour européenne, tout en continuant à prôner une approche de la migration axée sur les droits humains et un partage équitable de la charge.

La montée incessante des discours populistes d'extrême droite continue d'alimenter l'islamophobie en Europe. La haine antimusulmane doit être reconnue non seulement comme une violation individuelle des droits humains, mais encore comme un problème social systémique. Le Conseil de l'Europe doit obtenir des résultats concrets dans la lutte contre ce fléau, notamment dans le cadre du Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe.

Un cessez-le-feu immédiat et une paix juste et durable restent essentiels pour le peuple ukrainien et pour la sécurité de l'Europe. Depuis l'annexion illégale de la Crimée en 2014, le soutien de la Türkiye à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine est demeuré inébranlable. La Türkiye continuera d'œuvrer pour une paix juste et durable et poursuivra ses efforts à cette fin. Nous présentons nos sincères condoléances à l'Ukraine pour les pertes subies lors des brutales attaques d'hier.

Le génocide perpétré par Israël à Gaza est maintenant encore aggravé par la loi adoptée par le Parlement israélien pour élargir le champ d'application de la peine de mort, destinée à s'appliquer exclusivement aux Palestiniens. Ce texte, nouvelle manifestation du régime d'apartheid, s'inscrit en contradiction flagrante avec les valeurs mêmes et les idéaux du Conseil de l'Europe.

Face aux nombreux défis, l'innovation est essentielle pour rendre l'Organisation plus agile, plus réactive et plus inclusive et lui permettre d'assumer un rôle central dans la sécurité démocratique européenne. Nous apprécions les initiatives qui sont lancées par la direction du Conseil de l'Europe pour ce faire. Une plus grande cohérence entre les deux organes statutaires est nécessaire pour atteindre cet objectif.

Dans cette optique, nous nous attendons à ce que des mesures soient prises pour assurer le retour rapide des délégations nationales de l'Azerbaïdjan et de la Géorgie à l'Assemblée parlementaire. En outre, la demande d'adhésion du Kosovo devrait être examinée rapidement et uniquement au regard des principes et de la dynamique du Conseil de l'Europe.

La multitude des défis exige une diversification de la boîte à outils du Conseil de l'Europe. Nous soutenons l'engagement du Conseil de l'Europe auprès des organisations régionales dans son voisinage immédiat. À cet égard, nous encourageons le Conseil de l'Europe à coopérer avec l'Organisation des États turques.

Dernier point, mais non des moindres, nous serions heureux de voir une forte participation de vos pays à la COP31 que nous accueillerons à Antalya du 9 au 20 novembre.

Je tiens enfin à remercier chaleureusement la Présidence moldave sortante et à adresser nos félicitations les plus sincères à la Présidence monégasque entrante. »

135^e Session, 15 mai 2026

Procès-verbal

de la session tenue au Palais de la République, Chişinău, République de Moldova

Mme H. BAKKER (Pays-Bas) fait la déclaration suivante :

« Merci beaucoup pour l'organisation de cette 135^e Session.

Aujourd'hui, je suis fière de représenter le Royaume des Pays-Bas en tant que membre de notre famille européenne. Une famille qui a une fois de plus réussi à rester unie face aux défis communs. Des défis qui mettent assurément à l'épreuve notre résilience européenne et qui ne peuvent être surmontés qu'en nous rassemblant autour de nos valeurs communes. Les valeurs mêmes qui ont donné naissance au Conseil de l'Europe il y a près de 80 ans.

Dans ce contexte, nous continuons à soutenir l'Ukraine et à rester unis contre l'agression brutale commise par la Russie à l'égard du peuple ukrainien. En tant que nation chef de file en vue de restaurer la justice pour l'Ukraine et d'obliger la Fédération de Russie à répondre de ses violations du droit international, les Pays-Bas soutiennent sans réserve le rôle déterminant que joue le Conseil de l'Europe dans la mise en place d'un mécanisme d'indemnisation pour les dommages de guerre ainsi que du Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine, pour laquelle une étape importante vient d'être franchie aujourd'hui, ici à Chişinău.

Le processus visant à donner une suite concrète à Reykjavík, spécifiquement en ce qui concerne le Nouveau Pacte Démocratique, est très important et très opportun dans le contexte de notre résilience européenne. La décision prise aujourd'hui à propos de la lutte contre la manipulation de l'information et l'ingérence menées depuis l'étranger montre la capacité d'adaptation et le maintien de la pertinence du Conseil de l'Europe dans le difficile contexte géopolitique actuel.

Sur le sujet des migrations, les Pays-Bas saluent le leadership du Secrétaire Général et son approche constructive pour canaliser le processus qui a abouti aujourd'hui à une déclaration politique. Une déclaration qui trouve le bon équilibre en abordant à la fois les défis les plus pressants auxquels sont confrontés les États membres en lien avec la migration et l'importance de la Convention européenne des droits de l'homme et l'indépendance de la Cour.

Je voudrais remercier la Moldova pour le remarquable travail accompli et je souhaite à Monaco une présidence réussie. »

135^e Session, 15 mai 2026

Procès-verbal

de la session tenue au Palais de la République, Chişinău, République de Moldova

M. P. RAJALA (Finlande) fait la déclaration suivante :

« La paix, la stabilité et des sociétés résilientes ne sont pas le produit du hasard. Elles reposent sur les droits humains, la démocratie et l'État de droit. Aujourd'hui, nous sommes là pour défendre et renforcer ces valeurs.

Seules des sociétés résilientes, qui promeuvent la liberté des médias, dialoguent avec la société civile et permettent aux jeunes et aux personnes en situation de vulnérabilité de faire entendre leur voix, peuvent relever les défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui en Europe et dans le monde entier.

C'est pourquoi nous devons continuer à croire fermement dans l'indépendance et l'autorité de la Cour européenne des droits de l'homme et garantir la pleine exécution de ses arrêts. Sans le Conseil de l'Europe, ses conventions et les institutions qui les défendent, notre tâche serait beaucoup plus ardue.

Nous sommes également ici pour réaffirmer notre soutien inébranlable en faveur du multilatéralisme. L'ordre international fondé sur des règles est contesté et d'aucuns parlent même de son déclin. Cependant, en tant que membres du Conseil de l'Europe, nous pouvons témoigner que le multilatéralisme européen est fort et efficace.

Le Conseil de l'Europe en a apporté la preuve ces dernières années : non seulement en élaborant de nouvelles conventions internationales traitant d'enjeux mondiaux importants, comme l'intelligence artificielle et la criminalité environnementale, mais encore – le plus important pour l'heure – en jouant un rôle de chef de file pour faire en sorte que la Russie soit tenue de rendre des comptes pour sa guerre d'agression en Ukraine. La Finlande reste mobilisée en faveur de la mise en place et de la mise en œuvre opérationnelle rapide du Tribunal spécial et de la Commission internationale des réclamations pour l'Ukraine.

Aujourd'hui, notre détermination à défendre les droits humains, la démocratie et l'État de droit s'exprime dans notre soutien au Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe. Les Paramètres pour la démocratie et l'action conjointe contre les ingérences étrangères sont un bon début, mais force est de constater la nécessité de nouvelles discussions sur une approche stratégique et globale de la sécurité démocratique.

Notre détermination s'exprime aussi dans notre soutien en faveur d'une intensification de l'action extérieure du Conseil de l'Europe de façon à renforcer le multilatéralisme et nos valeurs, principes et normes qui ont une portée universelle, au-delà de l'Europe.

Au vu de ce qui précède, la Finlande continue à soutenir l'adhésion du Kosovo au Conseil de l'Europe et demande que des progrès soient réalisés sur ce point en temps voulu.

Enfin, je tiens à remercier la Moldova pour sa présidence impressionnante et à exprimer notre soutien à Monaco, qui va prendre le relais. L'action en faveur des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit se poursuit, avec une détermination renouvelée. »

135^e Session, 15 mai 2026

Procès-verbal

de la session tenue au Palais de la République, Chişinău, République de Moldova

M. Z. DIMITROVSKI (Macédoine du Nord) fait la déclaration suivante :

« C'est un grand honneur d'être aujourd'hui à Chişinău, trois ans après le Sommet historique de Reykjavík, pour examiner tous les progrès accomplis et réaffirmer le rôle indispensable du Conseil de l'Europe dans l'architecture sécuritaire évolutive de notre continent et au-delà. Au cœur de cette architecture, la notion de sécurité démocratique reste essentielle pour relever les défis grandissants de notre temps, qui portent atteinte à l'essence même du multilatéralisme et du droit international.

L'Ukraine reste la question la plus pressante à notre ordre du jour. Nous n'avons eu de cesse de réaffirmer notre unité, notre solidarité et notre soutien indéfectible à l'Ukraine, qui continue de subir l'agression non provoquée et injustifiée de la Russie – une violation flagrante du droit international et des valeurs fondamentales sur lesquelles notre Organisation s'est construite.

La République de Macédoine du Nord soutient fermement une paix globale, juste et durable en Ukraine. Nous sommes aussi résolument en faveur du rôle vital qui est joué par le Conseil de l'Europe pour assurer la redevabilité. Aujourd'hui, nous allons signer la Convention établissant une Commission internationale des réclamations pour l'Ukraine. Nous condamnons sans équivoque les attaques contre les civils et les infrastructures civiles, comme celles qui sont intervenues ces deux derniers jours, de même que la perte tragique de vies innocentes. La déportation de force d'enfants ukrainiens est particulièrement alarmante et doit cesser immédiatement ; leur retour en toute sécurité doit être assuré sans délai.

La semaine dernière, notre pays a eu l'honneur d'accueillir le Secrétaire Général pour une visite officielle. Il est ressorti de cette visite que nous partageons la même vision d'une démocratie en détresse, et que la démocratie doit rester au premier plan de nos efforts collectifs. À cet égard, l'initiative du Secrétaire Général en faveur d'un Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe mérite tout notre soutien.

Nous devons avoir une approche pragmatique, construire sur nos acquis et réaffirmer notre engagement envers les normes et les valeurs communes qui nous unissent. Parallèlement à cela, nous devons miser sur l'innovation face aux nouveaux défis tels que l'intelligence artificielle, la protection de l'environnement ou les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger (FIMI), notamment par le biais de l'éventuelle élaboration d'une convention-cadre. Nous devrions aussi rester ouverts à l'idée d'accueillir de nouveaux membres qui partagent nos valeurs et nos engagements.

La Convention européenne des droits de l'homme est au cœur du système de protection des droits humains en Europe. Cependant, la crédibilité et l'efficacité de ce système dépendent de l'engagement indéfectible de toutes les Hautes Parties contractantes, y compris nos voisins, de respecter l'obligation d'assurer la pleine exécution des arrêts de la Cour. Nous nous félicitons de l'accord intervenu à propos de la Déclaration de Chişinău sur la Convention européenne des droits de l'homme et la migration. Cela étant, sa mise en œuvre doit reposer sur l'universalité des droits humains, le plein respect de la prééminence du droit, l'indépendance de la Cour et l'intégrité du système de la Convention.

Malgré ses imperfections, le multilatéralisme reste le moyen le plus efficace d'agir face aux guerres, aux crises et aux enjeux mondiaux. Le renforcement de la coopération avec les partenaires internationaux clés – notamment l'Union européenne, les Nations Unies et l'OSCE – est dès lors indispensable. Parlant de l'Union européenne, il est essentiel de relancer le processus d'intégration européenne, en particulier pour les pays candidats à l'adhésion, qui sont fermement engagés en faveur de la démocratie, des droits humains et de l'État de droit.

Permettez-moi de conclure en exprimant ma gratitude sincère à Monsieur le Ministre Popşoi et à son équipe pour leur implication et leur présidence efficace. J'adresse aussi mes meilleurs vœux de succès à la Présidence entrante de Monaco. »

135^e Session, 15 mai 2026

Procès-verbal

de la session tenue au Palais de la République, Chişinău, République de Moldova

M. R. ABISOGHOMONYAN (Arménie) fait la déclaration suivante :

« Tout d'abord, je tiens à adresser mes sincères remerciements à la Présidence moldave du Comité des Ministres pour l'organisation de cette Session ministérielle et à la féliciter pour l'excellence de sa présidence et pour les résultats significatifs obtenus.

Nous nous retrouvons à un moment où les démocraties sont sous tension, y compris au sein de sociétés longtemps convaincues de l'irréversibilité des normes démocratiques. Le recul de la démocratie n'est plus accessoire. Le problème nécessite non seulement une analyse minutieuse, mais encore une action déterminée et collective. Dans ce contexte, nous saluons l'initiative de réforme et le concept de sécurité démocratique introduit par le Secrétaire Général ; cela apporte une réponse globale et nécessaire à ces enjeux.

Le Conseil de l'Europe doit rester capable de réagir face à des menaces qui ne cessent d'évoluer, de renforcer les capacités de prévention et d'alerte précoce et de dialoguer activement avec les États membres, non seulement en temps de crise, mais encore dans le cadre d'une réforme démocratique durable.

Ces discussions sont particulièrement pertinentes pour l'Arménie étant donné que nous continuons à faire avancer les réformes démocratiques et à approfondir le dialogue avec nos partenaires européens. Il y a tout juste dix jours, nous avons eu l'honneur d'accueillir à Erevan le Sommet de la Communauté politique européenne et une réunion historique, le tout premier sommet UE-Arménie. Ces événements ont marqué une étape importante dans l'approfondissement du partenariat de l'Arménie avec l'Union européenne, qui repose sur notre attachement commun aux réformes et aux valeurs démocratiques.

Nous apprécions aussi grandement la participation active du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe aux événements tenus à Erevan, qui a notamment prononcé un discours lors de l'ouverture du Dialogue d'Erevan, tout comme le Premier ministre arménien et le Président français.

Des élections législatives se tiendront le 7 juin en Arménie. Nous abordons ce processus fort de notre engagement envers les normes démocratiques, la transparence, le pluralisme et la libre expression de la volonté de nos citoyens et citoyennes. Cependant, nous ne devons pas nous leurrer : il y a des menaces réelles. Les ingérences étrangères, les campagnes de désinformation et la manipulation coordonnée de l'espace informationnel portent directement atteinte aux institutions démocratiques et à la confiance du public. Ces risques ne sont pas hypothétiques. Ils sont documentés, ciblés et continus.

Aucune démocratie aujourd'hui n'est à l'abri de tentatives coordonnées de déformer le discours public et de saper la confiance dans les institutions. Dans ce contexte, la décision adoptée aujourd'hui concernant la manipulation de l'information et l'ingérence menées depuis l'étranger (FIMI) est particulièrement opportune et pertinente. Pleinement conscient de ces défis, le Gouvernement arménien reste déterminé à faire en sorte que le processus électoral se déroule conformément à nos obligations et aux normes démocratiques.

Une paix durable et la stabilité de la région figurent toujours au premier rang des priorités de l'Arménie. À cet égard, nous nous félicitons de la reconnaissance par le Comité des Ministres de la paix qui a été établie dans notre région à la suite de la réunion tenue à Washington le 8 août 2025 ; on ne saurait trop insister sur l'importance de poursuivre sa consolidation et son institutionnalisation.

Cela exige des efforts constants visant à instaurer la confiance, notamment en abordant les questions humanitaires, ainsi que des efforts pour assurer la connectivité régionale, favoriser le dialogue et établir une stabilité durable et prévisible dans notre région.

En conclusion, je tiens une fois encore à remercier la Présidence moldave pour son excellent travail et à saluer la Présidence monégasque du Comité des Ministres, en l'assurant du plein soutien de l'Arménie. »

135^e Session, 15 mai 2026

Procès-verbal

de la session tenue au Palais de la République, Chişinău, République de Moldova

M. A. URŠULSKIS (Lettonie) fait la déclaration suivante :

« Je remercie chaleureusement la République de Moldova pour son hospitalité et son grand professionnalisme lors de sa présidence.

De fait, la réunion d'aujourd'hui intervient à l'heure où l'adaptation constante à de nouvelles réalités complexes est devenue notre nouvelle normalité. Or c'est précisément dans de tels moments que nous devons reconnaître notre force et les progrès accomplis ensemble en tant que Conseil de l'Europe.

Je tiens à souligner notre travail important en faveur de l'Ukraine. Nous avons démontré notre capacité à agir unis et avec détermination. La Lettonie soutient fermement la mise en place du Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine, de même que les travaux sur le Registre des dommages et la Commission internationale des réclamations. Nous sommes fiers de figurer parmi les premiers États membres à ratifier la Convention établissant la Commission internationale des réclamations. Cette démarche est à nos yeux une manifestation claire de notre volonté de faire en sorte que les responsables du crime d'agression soient tenus de rendre des comptes à l'échelle internationale.

L'adoption de la déclaration politique sur la migration est un pas en avant bienvenu qui a été rendu possible par l'engagement constructif et la volonté de débattre de nouveaux enjeux dans le cadre du Conseil de l'Europe.

Nous sommes déterminés à l'échelle nationale à contrecarrer tout effort hostile visant à déstabiliser les démocraties européennes ou à faire une utilisation abusive du système de la Convention, qui est le véritable fondement de nos démocraties.

La Lettonie soutient aussi la Déclaration de Chişinău, qui offre un cadre politique bien équilibré respectant l'indépendance de la Cour européenne des droits de l'homme et son autorité en matière d'interprétation de la Convention européenne des droits de l'homme. En même temps, elle reconnaît les diverses difficultés auxquelles se heurtent les États membres lorsqu'ils s'efforcent d'assurer une gestion efficace de la migration tout en garantissant la sécurité publique et la sécurité nationale. Nous nous félicitons de ce que la déclaration traite aussi de l'instrumentalisation des migrants, un problème qui revêt une importance particulière pour la Lettonie.

Nous devons veiller à porter une attention continue aux défis liés à la migration lors de futures discussions organisées dans des formats appropriés au Conseil de l'Europe.

Nous attachons un grand prix au fait que la Présidence moldave ait pris l'initiative d'attirer l'attention sur les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger (FIMI) et ait mobilisé toute son expertise sur ces questions. La Lettonie a largement contribué à ces travaux et nous continuerons à partager notre expérience, notamment en matière de renforcement de la résilience démocratique et de protection des processus électoraux contre les ingérences étrangères.

Notre conviction est qu'il n'y a pas de compromis possible entre liberté et résilience. Face au défi de la manipulation de l'information, notre réponse commence par l'affirmation de notre attachement inébranlable à la liberté d'expression, à la liberté des médias et à la sécurité des journalistes.

Aujourd'hui, nous donnons la preuve que le Conseil de l'Europe reste une enceinte où 46 États membres peuvent convenir d'une action commune – y compris sur des questions complexes et politiquement sensibles comme la migration. Nous sommes prêts à poursuivre un dialogue actif afin de renforcer notre sécurité collective, la démocratie et l'État de droit.

En conclusion, je salue chaleureusement la Présidence monégasque entrante et lui adresse tous mes vœux de succès. »

135^e Session, 15 mai 2026

Procès-verbal

de la session tenue au Palais de la République, Chişinău, République de Moldova

M. S. SCHELLHORN (Autriche) fait la déclaration suivante :

« En 2026, l'Autriche célèbre le 70^e anniversaire de son adhésion au Conseil de l'Europe. Notre objectif commun, à savoir la promotion de la démocratie, des droits humains et de l'État de droit en Europe, prend un relief particulier à un moment où l'ordre juridique international est remis en question.

Cela nous amène à la question de la sécurité démocratique. Nous assistons à un véritable changement d'époque. La démocratie est activement discréditée et attaquée. Le Secrétaire Général, Alain Berset, a souligné à juste titre que la véritable sécurité passe par des institutions résilientes et des systèmes de valeurs dignes de confiance ; des lois qui s'appliquent de la même manière à tous et la stabilité indispensable à une démocratie florissante.

Voilà qui nous amène à l'action extérieure. L'Autriche se félicite du principe fondamental de la nouvelle Stratégie du Conseil de l'Europe en matière d'action extérieure. Sa mise en œuvre doit être cohérente avec l'action des organisations internationales et régionales concernées, notamment l'Union européenne, les Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. L'optimisation des synergies doit permettre de respecter des objectifs fondamentaux tels que la protection des droits humains et la promotion de la démocratie.

La FIMI est une menace pour notre sécurité, comme j'ai aussi pu le confirmer plus tôt dans le cadre de la table ronde. C'est d'ailleurs une préoccupation majeure pour nous tous. Cela mine le débat démocratique et fausse la prise de décision. La manipulation des élections est un problème particulièrement critique. La Moldova est le principal pays touché ici. De telles méthodes peuvent aussi être observées en Autriche. Par exemple, en ce qui concerne la question de la neutralité et, actuellement, le concours Eurovision de la chanson. Mon ami Xavier n'est malheureusement plus ici. Je regrette que son pays ne se soit pas qualifié. La coopération internationale est essentielle pour lutter contre la FIMI.

Nous constatons avec satisfaction que le Conseil de l'Europe joue son rôle normatif au service de la résilience démocratique, de la sécurité nationale, des droits humains et de l'État de droit. La Présidence moldave en a fait une priorité ; qu'elle en soit ici remerciée. L'Autriche plaide activement en faveur d'une convention-cadre plutôt qu'une recommandation afin que les retombées dépassent le Conseil de l'Europe.

Ce qui nous amène à la migration. L'Autriche figure parmi les pays ayant accueilli un nombre particulièrement important de personnes réfugiées ces dernières années par rapport à leur population. En conséquence, une gestion active et responsable de la migration est cruciale.

Enfin, concernant le Kosovo. Les Kosovars ne veulent pas voir le Conseil de l'Europe comme un concept qui leur serait étranger. Bien au contraire, ils souhaitent être placés sous la protection de la Convention européenne des droits de l'homme. L'Autriche soutient l'adhésion du Kosovo au Conseil de l'Europe. »

135^e Session, 15 mai 2026

Procès-verbal

de la session tenue au Palais de la République, Chişinău, République de Moldova

M. G. KRICHBAUM (Allemagne) fait la déclaration suivante :

« Interrogeons-nous sur ce qui nous unit. Ce qui nous unit, ce sont les droits humains, qui découlent de la dignité humaine. Mais c'est précisément sur ce socle des droits humains que la démocratie peut devenir florissante ; que la paix peut s'installer ; la paix intérieure comme la paix extérieure. Et ce n'est que sur la base des droits humains que l'État de droit peut progresser. Et il ressort précisément de ce qui a été dit que nous soutenons – et devons soutenir – un pays comme l'Ukraine, qui est en plein milieu d'une guerre brutale. Sans défaillir. Car l'Ukraine défend son territoire, mais défend aussi précisément ces valeurs qui nous définissent ici. C'est bien de cela qu'il s'agit. Et je crois que c'est justement pour cette raison que l'Ukraine possède depuis longtemps la boussole que nous nous attendons, en tant qu'Européens, à trouver ici au Conseil de l'Europe. Oui, voilà exactement pourquoi nous les soutenons. Cependant, j'ose aussi espérer – maintenant que nous sommes rassemblés ici dans ce cercle très familier – que d'autres pays vont eux aussi adopter cette approche comme étant la norme.

Malheureusement, la démocratie est sous pression, et pas seulement du fait de Moscou. J'aborderais ouvertement ce sujet maintenant même si ma collègue géorgienne était encore assise à côté de moi. Mais elle ne l'est pas. Or les événements survenus ces derniers mois rien qu'en Géorgie ne sauraient avoir notre approbation. Les jeunes, en particulier, se sentent trahis par l'idéal européen lorsqu'ils descendent dans la rue pour défendre ces valeurs et luttent pour leur liberté et la démocratie. Et je ne peux pas me contenter de dire que cette situation est simplement le résultat des élections. Non, nous devons nous aligner précisément sur cette boussole. Sur la boussole des droits humains. Sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. C'est ce qui définit ce que nous sommes essentiellement et qui doit nous définir. C'est pourquoi nous devons soutenir tous les pays – et par conséquent également ceux qui luttent pour ces valeurs qui nous définissent ici. Je crois que ces mêmes mots méritent une renaissance dans ces pays lorsqu'ils sont mis sous pression.

Je voudrais faire une dernière remarque. Je souhaite remercier du fond du cœur le Président de la Cour européenne des droits de l'homme, Mattias Guyomar, qui se bat résolument ici pour veiller à ce que ces mêmes droits humains soient respectés. Car les droits humains sont indivisibles et universels, mais avant tout européens. »

135^e Session, 15 mai 2026

Procès-verbal

de la session tenue au Palais de la République, Chişinău, République de Moldova

Mme I. DOMINGOS (Portugal) fait la déclaration suivante :

« Je voudrais commencer par féliciter la République de Moldova pour la réussite de sa présidence du Comité des Ministres. Nous avons là un autre témoignage de votre engagement ferme et très concret envers les valeurs du Conseil de l'Europe. Je souhaite aussi plein succès à son successeur, Monaco.

L'année 2026 revêt une importance particulière pour l'engagement du Portugal dans le système multilatéral, car elle marque le 50^e anniversaire de notre adhésion au Conseil de l'Europe. Nous avons adhéré à l'Organisation le 22 septembre 1976, tout juste deux ans après le renversement de la dictature et cinq mois après l'adoption de notre nouvelle constitution. Ce fut un moment décisif dans la consolidation démocratique du Portugal. En cette journée historique, nous avons réaffirmé les principes inscrits dans notre constitution et, depuis, nous avons pu constater que le Conseil de l'Europe a aidé à consolider notre jeune démocratie.

Le Portugal est maintenant toujours aussi impliqué pour faire avancer les priorités essentielles du Conseil de l'Europe.

Dorénavant, le multilatéralisme est plus important que jamais. Nous l'avons tous dit. Non seulement pour permettre le dialogue, mais aussi pour agir très concrètement afin de protéger nos valeurs.

Sur cette toile de fond, le Portugal continue de soutenir sans faille la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Ukraine et continuera d'apporter un soutien politique, économique, humanitaire et militaire constant en réponse à la guerre d'agression de la Russie.

Nous avons la conviction que l'obligation de rendre des comptes pour de graves violations du droit international doit rester au cœur même de notre action collective. C'est non seulement une exigence légale, mais encore un impératif moral et le fondement de nos démocraties.

C'est pourquoi nous soutenons vigoureusement les mécanismes mis en place dans le cadre du Conseil de l'Europe pour garantir la justice et la redevabilité, notamment le Registre des dommages, la future Commission internationale des réclamations et le Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine. Nous avons contribué à leur création dès le premier jour.

Dans ce difficile contexte marqué par la désinformation, les influences étrangères et les cybermenaces, nous nous félicitons du Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe du Secrétaire Général et saluons cette initiative globale et opportune. Nous apprécions particulièrement son approche inclusive et tournée vers l'avenir, notamment l'accent mis sur la participation des jeunes.

En même temps, nous soutenons vigoureusement les efforts qui sont actuellement déployés pour renforcer la dimension extérieure du Conseil de l'Europe.

Nous reconnaissons les enjeux complexes de la migration irrégulière pour nos sociétés et la diversité des points de vue parmi les États membres. Mais nous devons toujours garder à l'esprit l'indépendance de la Cour européenne des droits de l'homme, le respect du principe de subsidiarité et la protection des droits fondamentaux des personnes migrantes. »

135^e Session, 15 mai 2026

Procès-verbal

de la session tenue au Palais de la République, Chişinău, République de Moldova

Mme A. PLEPYTĖ (Lituanie) fait la déclaration suivante :

« Nous sommes réunis ici à Chişinău, presque à la frontière avec l'Ukraine, à une heure où l'ordre international fondé sur des règles et la sécurité européenne sont sérieusement menacés. Dans le contexte de la guerre d'agression contre l'Ukraine, la Russie continue de prendre délibérément pour cible des civils, de déporter et militariser des enfants ukrainiens, et d'hypothéquer l'avenir de toute une nation. Rien que l'autre jour, l'attaque massive menée par la Russie a fait plus de 140 victimes parmi la population civile, dont des enfants. C'est pourquoi nous ne pouvons pas faiblir dans notre soutien à l'Ukraine.

L'unité au sein du Conseil de l'Europe nous a permis de faire un pas historique aujourd'hui et d'avancer vers la mise en place concrète du Tribunal spécial pour le crime d'agression. La Lituanie a activement soutenu ce processus et a été la première à effectuer toutes les procédures requises à l'échelon national. Désormais, nous devons faire en sorte que le Tribunal commence à fonctionner dès que possible et prendre contact avec d'autres régions, en encourageant d'autres pays à rejoindre le Tribunal, suivant l'exemple du Costa Rica et de l'Australie, de manière à garantir que cet instrument ait une portée mondiale. La redevabilité est notre responsabilité universelle.

Nous devons continuer à défendre les droits et la dignité de toutes les victimes de l'agression russe, de tous ceux et celles qui ont survécu, et travailler sans relâche pour le retour de tous les enfants ukrainiens. La prochaine étape est également claire. La mise en place d'un fonds d'indemnisation pour garantir que la Russie paiera pour les dommages causés par cette guerre impérialiste. L'agression de la Russie ne se limite pas à l'Ukraine. Elle cible également nos sociétés et alimente des guerres en leur sein par le biais de la propagande, de la désinformation et de l'ingérence, qui prend des formes diverses et innovantes, pour justifier des crimes internationaux mais aussi pour miner et détruire les institutions et les processus démocratiques qui sont l'épine dorsale de nos sociétés. La Lituanie met donc en œuvre un large éventail de mesures nationales qui mobilisent la société tout entière, et nous appuyons vigoureusement tous les efforts internationaux de lutte contre la manipulation de l'information et l'ingérence menées depuis l'étranger (FIMI). Nous voyons le Conseil de l'Europe jouant un rôle crucial, et nous soutenons aussi l'initiative du Secrétaire Général en faveur d'une convention-cadre à cet égard. Les attaques hybrides lancées par la Russie et par le Bélarus, y compris l'instrumentalisation des migrants, mettent à l'épreuve nos sociétés et notre attachement à la dignité humaine.

La Lituanie souscrit à la Déclaration de Chişinău sur la migration.

Nous saluons aussi l'initiative du Secrétaire Général concernant le Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe.

Nous sommes très fiers d'inaugurer le Point d'information du Conseil de l'Europe pour la population du Bélarus à Vilnius cette semaine.

Par ailleurs, nous tenons aussi à exprimer le soutien de notre pays à l'adhésion du Kosovo au Conseil de l'Europe.

Pour conclure, permettez-moi de remercier la Moldova pour son excellente présidence et de souhaiter beaucoup de succès à la Présidence entrante monégasque. »

135^e Session, 15 mai 2026

Procès-verbal

de la session tenue au Palais de la République, Chişinău, République de Moldova

Mme T. CONSTANTINIDOU (Chypre) fait la déclaration suivante :

« Je tiens tout d'abord à exprimer notre sincère gratitude à la Présidence moldave pour son accueil chaleureux et le dévouement avec lequel elle a fait progresser les travaux et les priorités du Conseil de l'Europe au cours de son mandat.

Notre réunion d'aujourd'hui se tient à un moment particulièrement important pour l'Europe. Nous assistons à des remises en cause croissantes du droit international, y compris des principes mêmes de la Charte des Nations Unies, ainsi qu'à l'érosion du multilatéralisme, de la démocratie et des droits humains, autant de principes que nous avons peut-être considérés comme acquis pendant de nombreuses années. Dans un tel contexte, le rôle du Conseil de l'Europe et de son cadre normatif devient encore plus essentiel, tant en Europe que hors de ses frontières.

En conséquence, l'application effective de la Convention européenne des droits de l'homme et le respect de l'indépendance, de l'intégrité et de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme deviennent plus essentiels que jamais.

Je m'en voudrais de ne pas souligner le rôle joué par cette Organisation en faveur de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, ainsi que ses initiatives visant à garantir que les auteurs du crime d'agression commis contre ce pays répondent de leurs actes.

À cet égard, permettez-moi d'évoquer la nécessité de renforcer encore davantage les relations stratégiques entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne.

Ce semestre, Chypre assure la présidence du Conseil de l'Union européenne et, à ce titre, n'a cessé de souligner l'importance d'une coopération étroite entre les deux organisations, en particulier dans les domaines de l'État de droit, de la résilience démocratique et de la protection des droits fondamentaux. Tout en respectant pleinement la nature distincte des deux organisations, nous estimons que leur complémentarité durable reste essentielle pour préserver les valeurs communes sur lesquelles se fonde l'Europe.

Dans cette optique, les discussions en cours sur la sécurité démocratique, notamment le Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe, proposé par le Secrétaire Général M. Berset, ainsi que la mise en œuvre du Bouclier européen de la démocratie, qui est une initiative de l'Union européenne, témoignent d'une convergence croissante des priorités et ouvrent la voie à une coopération encore renforcée.

Permettez-moi de conclure en adressant nos vœux les plus sincères de succès à la prochaine Présidence monégasque. »

135^e Session, 15 mai 2026

Procès-verbal

de la session tenue au Palais de la République, Chişinău, République de Moldova

M. A. HARAZIM (Pologne) a fait la déclaration suivante :

« À une époque marquée par des tensions géopolitiques croissantes, la mission du Conseil de l'Europe revêt plus d'importance que jamais. Les droits humains, la démocratie et l'État de droit – qui constituent depuis des décennies les fondements de la sécurité européenne – sont soumis à une pression grandissante et, dans certains cas, font l'objet d'attaques directes. Cette situation n'est nulle part plus évidente qu'en Ukraine.

La Pologne se tient fermement aux côtés de Kyiv dans sa quête d'une paix juste et durable. L'agression illégale et brutale de la Russie ne doit pas être normalisée par le silence, ni sous le faux prétexte de la « lassitude ».

Il est essentiel de garantir que les auteurs de crimes de guerre et de violations des droits humains répondent de leurs actes. C'est pourquoi nous soutenons fermement la création du Tribunal spécial et de la Commission internationale des réclamations. L'Ukraine doit rester au cœur des travaux du Conseil de l'Europe.

Si notre attention porte principalement sur la fin de la guerre et l'instauration d'une paix durable, nous devons également faire progresser la reconstruction de l'Ukraine après les ravages causés par la Russie, une reconstruction fermement ancrée dans les droits humains et la résilience démocratique. La Pologne, qui accueillera la Conférence sur la reconstruction de l'Ukraine en juin prochain, veillera à ce que ces principes éclairent les discussions.

Parallèlement, la démocratie est confrontée à des menaces constantes sur l'ensemble du continent. La Pologne souscrit à l'objectif de renverser cette tendance, tel que le préconise le Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe du Conseil. Nous y voyons un élément essentiel de nos initiatives collectives de redéfinition et de renforcement de la démocratie.

Le recul de la démocratie est exacerbé par les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger, qui sapent la confiance des citoyens et affaiblissent les institutions. La Pologne est confrontée quotidiennement à des cyberattaques, à la désinformation et à des actions hybrides. C'est pourquoi nous sommes favorables à l'élaboration d'un instrument juridique au sein du Conseil de l'Europe pour lutter contre ces activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger, sous la forme, idéalement, d'une convention-cadre qui protège les sociétés tout en préservant la liberté d'expression.

Les migrations sont également utilisées comme arme de déstabilisation des États démocratiques. La Pologne et ses voisins en font l'expérience directe. Nous sommes favorables à la Déclaration de Chişinău, qui établit un équilibre entre le respect des droits fondamentaux et les besoins légitimes des pays concernés en matière de sécurité.

Le Conseil de l'Europe a prouvé sa résilience dans un contexte de tensions géopolitiques, mais il doit encore mériter sa pertinence. Pour la Pologne, le meilleur moyen d'y parvenir consiste à poursuivre le soutien apporté à l'Ukraine, à relever avec détermination les défis majeurs que constituent la lutte contre la désinformation et les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger, ainsi qu'à renforcer la résilience démocratique à travers le continent. Nous espérons que l'engagement sans faille des États membres et une coopération étroite avec des partenaires clés, tels que l'Union européenne, nous permettront de devenir un continent plus pacifique et plus démocratique. »

135^e Session, 15 mai 2026

Procès-verbal

de la session tenue au Palais de la République, Chişinău, République de Moldova

M. M. DELL'UTRI (Italie) fait la déclaration suivante :

« Je suis heureux de me trouver ici, à l'occasion de ma première visite officielle à l'étranger en qualité de sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères de l'Italie, lors d'un rassemblement international aussi important et à un moment aussi crucial pour l'histoire. Je tiens à exprimer la reconnaissance de l'Italie pour le rôle historique et central joué par le Conseil de l'Europe dans la sauvegarde des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit en Europe.

Ce rôle est d'autant plus important dans le contexte international difficile que nous connaissons aujourd'hui, et cette Organisation doit démontrer sa capacité à se renouveler, en s'adaptant à l'évolution des situations internationales et aux défis nouveaux. La Déclaration de Chişinău sur les migrations et la sécurité, que le Comité des Ministres adopte aujourd'hui par consensus et qui a été élaborée avec la contribution particulière de l'Italie, en est la preuve fondamentale. Nous remercions la Présidence moldave, le Secrétaire Général et toutes les délégations de leur engagement, qui a permis son élaboration et son adoption.

La Déclaration réaffirme les droits inaliénables de toutes les parties prenantes, tout en reconnaissant les besoins légitimes des États et des citoyens en matière de sécurité. La reconnaissance de la validité de nouvelles approches en matière de migration, notamment la coopération avec les pays tiers, revêt également une importance particulière. Il est essentiel de pouvoir faire face aux défis actuels à l'aide de nouveaux outils, dans le plein respect, d'une part, des droits consacrés par la Convention européenne des droits de l'homme et, d'autre part, de l'indépendance et du rôle de la Cour de Strasbourg.

À propos de droits, je tiens à réaffirmer avec force le soutien indéfectible de l'Italie à l'Ukraine. Nous sommes en première ligne aux côtés du peuple ukrainien dans sa lutte non seulement pour sa souveraineté et son intégrité territoriale, mais aussi pour la défense des valeurs que nous partageons tous.

L'Italie soutient pleinement les initiatives internationales qui visent à établir la responsabilité de la Russie. Nous saluons la décision prise aujourd'hui à propos du Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine et, à cette occasion, nous nous associons aux condoléances déjà exprimées à l'égard des victimes des récentes attaques. J'ai le plaisir de confirmer l'adhésion de l'Italie à l'Accord partiel élargi, sous réserve de la ratification du parlement.

Dans le contexte international actuel, de nombreux défis restent à relever, et le Conseil de l'Europe a encore beaucoup à faire. Seule une organisation dynamique et rationalisée, qui accorde la priorité aux besoins de ses États membres, peut contribuer efficacement à la protection des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit en Europe et se montrer à la hauteur du mandat qui lui a été confié il y a plus de 75 ans. Le riche patrimoine technique et juridique de l'Organisation, ainsi que les divers mécanismes dont elle dispose, notamment la Commission de Venise, dont l'avis fait autorité, doivent être préservés et renforcés, en évitant les doubles emplois avec d'autres organisations et le gaspillage de ressources précieuses.

En conclusion, je tiens à adresser mes plus chaleureuses félicitations à la Présidence moldave pour son excellent travail, ainsi que mes meilleurs vœux à la Présidence monégasque pour le semestre à venir. Merci à tous ; je vous souhaite bien du succès dans vos travaux. »

135^e Session, 15 mai 2026

Procès-verbal

de la session tenue au Palais de la République, Chişinău, République de Moldova

Mme G. M. HELGESEN (Congrès des pouvoirs locaux et régionaux) fait la déclaration suivante :

« Je tiens à remercier nos hôtes moldaves d'avoir organisé une Session ministérielle couronnée de succès et à les féliciter pour le travail acharné et patient qu'ils ont accompli afin de guider les États membres avec souplesse et fermeté vers un consensus.

Le Congrès se réjouit de constater que, dans ce processus, le rôle joué par les collectivités locales et leur contribution aux priorités de l'Organisation sont clairement mis en avant et ressortent dans un grand nombre de décisions prises ici à Chişinău.

Je tiens également à remercier tout particulièrement la Présidence moldave d'avoir annoncé d'emblée que la démocratie locale serait l'une de ses priorités. Cette initiative a permis au Congrès et au Conseil de l'Europe de faire progresser cet important programme de l'Organisation.

Permettez-moi de rappeler brièvement certaines de nos principales contributions apportées au cours de cette période.

Ukraine : le Congrès apporte sa contribution pour aider l'Ukraine sur la voie de l'adhésion à l'Union européenne en mettant l'accent sur la réforme de la décentralisation et la transition d'une administration militaire vers une administration civile. Mais nous participons également aux travaux du Registre des dommages en veillant à ce que les collectivités locales, notamment celles qui se trouvent à proximité de la ligne de front, utilisent pleinement les différentes catégories de demandes d'indemnisation, et en encourageant et aidant les citoyens à déposer leurs demandes. À cet égard, nous travaillons également en étroite collaboration avec l'Envoyée spéciale du Secrétaire Général sur la situation des enfants d'Ukraine afin de veiller à ce que les services destinés aux enfants dans le besoin soient pleinement assurés par leur collectivité.

Nouveau Pacte Démocratique : nous avons accueilli cette initiative avec enthousiasme, conscients du fait que la démocratie commence à l'échelon local (et peut y prendre fin). De nombreuses initiatives présentées dans le rapport du Secrétaire Général émanent du Congrès. L'appel de Paris à Action sur la question de l'observation électorale en est un exemple.

Système de la Convention des droits de l'homme : comme cela lui avait été demandé lors du Sommet de Reykjavík, le Congrès s'est donné pour mission d'aider l'Organisation à faire respecter les droits humains en collaborant avec les collectivités locales. Nous voulons nous assurer qu'elles prennent de plus en plus conscience de leur rôle dans la prévention des violations des droits humains et qu'elles apportent leur plein soutien à l'exécution des arrêts de notre Cour.

Le Congrès défend sans relâche la démocratie et contribuera aux priorités du Conseil de l'Europe en totale synergie avec la prochaine Présidence monégasque, à laquelle je souhaite bonne chance ! »

135^e Session, 15 mai 2026

Procès-verbal

de la session tenue au Palais de la République, Chişinău, République de Moldova

M. M. GUYOMAR (Cour européenne des droits de l'homme) fait la déclaration suivante :

« En ces temps d'incertitude, marqués par la grave réalité de la guerre menée sur le sol européen, la Cour fait figure de pilier de stabilité.

En témoignent ses arrêts qui tiennent la Russie pour responsable des violations des droits humains qu'elle a commises en Ukraine. En témoigne également son pragmatisme juridictionnel, qui consiste à interpréter la Convention à la lumière des spécificités de chaque affaire. Ses contributions écrites constructives aux travaux du CDDH sur sa jurisprudence et sa pratique en matière de migration en sont une autre illustration.

La Cour reste fermement attachée au principe de subsidiarité et de responsabilité partagée, dont la Session ministérielle d'aujourd'hui est le reflet. Elle est pleinement en phase avec les réalités actuelles et résolument engagée en faveur d'un dialogue institutionnel qui doit être encouragé, notamment par le biais des tierces interventions.

Rien que l'année dernière, l'amélioration de son efficacité a permis de ramener le nombre d'affaires en instance devant la Cour à son plus bas niveau depuis 20 ans et de réduire la durée moyenne de traitement des affaires. La visibilité accrue de la Cour, en ligne et hors ligne, témoigne de son ouverture et de son accessibilité : une Cour pour tous.

Les arrêts de la Cour ne se contentent pas de protéger les droits humains. Ils garantissent l'obligation de rendre des comptes. Ils établissent la vérité. Ils protègent la démocratie et l'État de droit. Ils défendent la souveraineté des États. Ils accordent une réparation effective aux victimes. Ils consolident la paix.

Ce travail se poursuivra, en parfaite complémentarité avec d'autres instances, existantes ou futures, telles que le Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine.

Permettez-moi de féliciter le ministre Mihai Popşoi et son équipe pour l'excellente Présidence moldave du Comité des Ministres et de souligner à quel point la Cour se réjouit de collaborer avec Monaco au cours des six prochains mois.

Plus que jamais, l'intégrité du système de la Convention doit être préservée. Ce système défend des valeurs qui restent tout aussi pertinentes aujourd'hui qu'elles l'étaient en 1950. La Convention, instrument vivant, garantit des droits qui doivent rester concrets et effectifs. Elle doit être interprétée par la Cour en collaboration avec les juges nationaux.

La mission juridictionnelle de la Cour, qui lui a été confiée par les États membres, repose sur sa pleine indépendance et son autonomie. Cette indépendance juridictionnelle doit être précieusement préservée, en toutes circonstances. La crédibilité de la Cour en dépend, tout comme sa légitimité et sa viabilité. »

135^e Session, 15 mai 2026

Procès-verbal

de la session tenue au Palais de la République, Chişinău, République de Moldova

M. M. O'FLAHERTY (Commissaire aux droits de l'homme) fait la déclaration suivante :

« Je m'associe à la condamnation sans équivoque des atrocités que la Fédération de Russie continue de commettre à l'encontre du peuple ukrainien. Je m'associe également à l'exigence d'amener tous les responsables à répondre de leurs actes devant la justice pénale. J'insiste également pour que le bien-être, les droits humains et la dignité de la population ukrainienne soient placés au cœur des voies menant à la paix. À l'heure actuelle, ce choix implique notamment de continuer à accueillir dans nos pays ceux qui ont fui le conflit.

Défendre les droits humains du peuple ukrainien, ainsi que ceux de tous les citoyens de nos États membres, revient bien sûr à défendre la Convention européenne des droits de l'homme.

À cet égard, nous avons traversé ces derniers mois une période difficile, durant laquelle bon nombre de nos États membres auraient pu faire davantage pour défendre la Convention et le système qu'elle institue. Au terme de cette période, je me demande si certains de nos gouvernements mesurent pleinement l'enjeu.

La réussite extraordinaire du système juridique moderne des droits humains est pourtant fragile et requiert beaucoup de soin et d'attention. Nous sommes désormais arrivés à un moment où nous devons faire preuve d'une détermination sans faille.

Cette détermination consiste à défendre l'universalité des droits humains, ainsi que l'indépendance de la Cour européenne des droits de l'homme et de toutes les autres juridictions.

Nous devons également saisir cette occasion pour prendre la résolution de ne jamais instrumentaliser les normes ou les institutions relatives aux droits humains à des fins politiques, y compris dans le cadre de la gestion des migrations. »

135^e Session, 15 mai 2026

Procès-verbal

de la session tenue au Palais de la République, Chişinău, République de Moldova

M. F. H. SINIRLIOĞLU (OSCE) fait la déclaration suivante :

« Je suis ravi d'être à Chişinău et de m'adresser au Comité des Ministres présidé par la République de Moldova.

Cette réunion se tient à un moment où l'instabilité et l'incertitude ne cessent de croître en Europe. Le multilatéralisme est mis à rude épreuve. La concurrence géopolitique s'intensifie. Et les pressions qui s'exercent sur notre sécurité commune se renforcent.

La guerre en Ukraine se poursuit. Elle est source d'immenses souffrances humaines. Elle creuse les divisions à travers notre continent. Elle compromet la sécurité mondiale. Elle doit prendre fin par un règlement négocié.

Partout en Europe et dans le monde, nous constatons des tensions plus générales : des conflits non réglés, des institutions mises à rude épreuve et une polarisation croissante. Ces évolutions sont étroitement liées et affaiblissent la sécurité, la prospérité et la stabilité européennes établies au fil des générations.

La question qui se pose à nous n'est pas seulement de savoir comment réagir face aux crises, mais comment préserver la stabilité dans un environnement de plus en plus fragmenté.

C'est en cela que l'OSCE reste essentielle. Cette organisation est la seule plateforme inclusive qui rassemble des États aux points de vue divergents pour débattre et coopérer sur la sécurité globale, dans l'ensemble de l'espace euro-atlantique et eurasiatique, même en période de désaccords profonds. Lorsque la confiance vient à manquer, le dialogue est indispensable. Et quand les risques augmentent, la transparence et l'alerte précoce contribuent à éviter les erreurs d'appréciation.

Les nouvelles technologies redessinent notre paysage sécuritaire. Elles influencent la circulation de l'information, le fonctionnement des sociétés et l'exercice du pouvoir. L'intelligence artificielle accélère ces changements.

La résilience devient ainsi un élément central de notre sécurité. Car la sécurité n'est pas seulement une question militaire. Elle repose également sur la confiance. La confiance dans les institutions. La confiance dans l'information. Et la confiance dans les processus démocratiques. C'est pourquoi il est essentiel de disposer d'institutions solides.

Dans ce cadre plus large, la coopération entre l'OSCE et le Conseil de l'Europe revêt une grande importance. Elle repose sur des principes communs. Chaque organisation possède ses propres atouts et sa propre mission. Toutes deux sont indispensables.

Je me réjouis du fait que ce partenariat soit reconnu dans la Stratégie d'action extérieure adoptée aujourd'hui. Cette coopération porte déjà ses fruits, que ce soit en matière de gouvernance démocratique, de droits humains, de liberté de la presse ou d'État de droit. Hier, nous avons fait le point sur notre coopération dans un esprit pragmatique et réaffirmé sa pertinence dans le contexte actuel.

À l'heure où la fragmentation mondiale s'accroît, nous avons tous besoin d'une plateforme pour discuter des défis sécuritaires les plus urgents en Europe pour maintenir le dialogue ouvert, réduire les risques et les tensions, contrôler les armes, gérer les crises et prévenir toute escalade. L'OSCE est et restera cette plateforme.

Utilisons tous les outils dont nous disposons pour asseoir la paix, garantir la stabilité, défendre la démocratie et protéger les droits humains sur l'ensemble de notre continent. »

135^e Session, 15 mai 2026

Procès-verbal

de la session tenue au Palais de la République, Chişinău, République de Moldova

M. G. ERMISCHER (Conférence des OING) fait la déclaration suivante :

« Notre démocratie libérale est aujourd'hui confrontée à de nombreux défis, comme en témoignent les nombreuses décisions prises lors de cette Session ministérielle. Bien entendu, nous sommes favorables à toute initiative visant à défendre et à renforcer notre système démocratique, en particulier les mesures prises en faveur de l'Ukraine et du Tribunal spécial.

Il n'en reste pas moins qu'un document suscite à nos yeux de nombreuses inquiétudes : la Déclaration de Chişinău. Bien qu'elle commence par des engagements fermes en faveur de l'indépendance de la Cour européenne des droits de l'homme et de l'intégrité du système de la Convention, ceux-ci semblent vides de sens à la lecture des passages ultérieurs qui cherchent à relativiser l'article 3 et formulent des recommandations qui portent effectivement atteinte à l'indépendance de la Cour.

La Déclaration évoque à juste titre les nombreuses attaques hybrides dont l'Europe fait l'objet, notamment l'utilisation cynique et inhumaine des migrants pour déstabiliser notre système démocratique. Mais le lien établi entre les problèmes liés aux migrations et la Cour semble superflu lorsque l'on examine le faible nombre d'affaires effectivement portées devant la Cour dans ce domaine et le nombre d'arrêts rendus en faveur des États. La Déclaration évoque l'instrumentalisation des migrants, mais nous constatons ici une autre instrumentalisation : celle qui consiste à utiliser le thème sensible des migrations comme un levier pour s'attaquer au système de la Convention et à l'indépendance de la Cour européenne des droits de l'homme, voire au système juridictionnel en général.

Les véritables problèmes auxquels nous sommes confrontés ne sont pas d'ordre juridique, mais politique ; ils exigent des réponses stratégiques fortes et communes, qui seront complexes et difficiles à mettre en œuvre et comporteront leurs propres risques. Le débat autour d'une convention visant à lutter contre l'influence étrangère en est un bon exemple. Nous avons besoin d'outils pour riposter face à la recrudescence des attaques hybrides, qui se diversifient et gagnent en virulence. Dans le même temps, nous devons éviter de porter atteinte aux valeurs et aux principes que nous voulons et devons défendre. Nous devons mobiliser toutes nos forces et coopérer pleinement pour atteindre ces objectifs. Nous avons besoin d'un pacte fort en faveur de la démocratie et d'une stratégie intelligente pour renforcer la confiance en notre démocratie libérale à l'intérieur et lutter contre les menaces extérieures.

Nous devons donc éviter les conflits fictifs et nous consacrer à la défense de nos principes – ce qui implique de reconnaître qu'ils sont exigeants et pas toujours faciles à expliquer. Mais il n'y a pas de meilleure institution que le Conseil de l'Europe pour élaborer une stratégie commune. La Conférence des OING est prête à apporter son soutien à toute initiative visant à remporter cette bataille contre la montée de l'autoritarisme, tout en conservant un esprit critique et en respectant ces valeurs, y compris dans les mesures que nous prenons pour les protéger. Car si nous renonçons à nos valeurs au nom de leur défense, que nous restera-t-il à défendre ? »

135^e Session, 15 mai 2026

Procès-verbal

de la session tenue au Palais de la République, Chişinău, République de Moldova

M. N. AQUILINA (Malte) fait la déclaration suivante :

« Je tiens tout d'abord à remercier sincèrement, au nom de Malte, le vice-Premier ministre Popşoi et les autorités moldaves pour leur chaleureuse hospitalité, ainsi qu'à féliciter la Présidence moldave pour ses excellentes initiatives à la tête du Conseil de l'Europe en cette période difficile pour le multilatéralisme.

Les décisions prises aujourd'hui reflètent à la fois la force du Conseil de l'Europe et notre détermination commune à agir face à des enjeux complexes.

Notre réaction collective face à la guerre d'agression brutale menée contre l'Ukraine et l'adoption aujourd'hui de l'Accord partiel élargi sur le Comité de direction du Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine en sont un parfait exemple. Il s'agit là d'une nouvelle étape importante pour garantir que les responsables répondent de leurs actes vis-à-vis de l'Ukraine sous l'égide du Conseil de l'Europe. Permettez-moi de réaffirmer le soutien indéfectible de Malte à l'Ukraine et à sa population courageuse, ainsi que notre engagement en faveur d'une paix juste et durable face à la poursuite des attaques brutales de la Russie.

La décision relative au Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe renforce les Principes de Reykjavík grâce à une approche globale qui reconnaît le rôle joué par les jeunes et la société civile, ainsi que l'importance de cette dernière dans la promotion d'une gouvernance inclusive et le respect de l'État de droit. Nous saluons les initiatives prises par le Secrétaire Général à cet égard.

Le Pacte reconnaît également que le respect de l'État de droit implique le respect de l'ordre international fondé sur des règles, notamment la souveraineté nationale, l'indépendance et l'intégrité territoriale. À cet égard, le Conseil de l'Europe continue de jouer un rôle de premier plan, notamment grâce à l'action qu'il mène pour lutter contre les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger et pour rechercher des solutions juridiques communes face à ces menaces en constante évolution.

Malte se félicite de la Déclaration de Chişinău sur les migrations. Celle-ci souligne combien il importe d'aborder les questions sensibles de manière équilibrée et fournit des orientations précieuses pour la prise de mesures fermement ancrées dans les principes du système de la Convention et respectueuses de l'indépendance de la Cour européenne des droits de l'homme.

Nos réalisations significatives démontrent ce que nous pouvons accomplir lorsque nous unissons nos forces. À l'avenir, il reste essentiel que le Conseil de l'Europe continue d'être une organisation inclusive, ouverte aux aspirations démocratiques partout en Europe et engagée à renforcer son unité grâce à nos valeurs communes que sont les droits humains, la démocratie et l'État de droit.

Poursuivons sur cette lancée pour garantir une Europe plus résiliente, plus sûre et plus pacifique.

En conclusion, nous félicitons la Présidence moldave pour le succès de son mandat et nous nous réjouissons de coopérer étroitement avec la prochaine Présidence monégasque. »

135^e Session, 15 mai 2026

Procès-verbal

de la session tenue au Palais de la République, Chişinău, République de Moldova

Mme T. HYDEN (Suède) fait la déclaration suivante :

« Il est essentiel de demander des comptes à la Russie pour les violations du droit international qu'elle a commises en Ukraine et à l'encontre de ce pays afin de parvenir à une paix juste et durable et de dissuader toute nouvelle agression. La Suède se félicite donc vivement de l'adoption de l'accord sur le Tribunal spécial et des progrès réalisés dans la mise en place de la Commission internationale des réclamations. La Suède est fière d'adhérer à ces deux mécanismes avant l'été, dès que les procédures nationales auront été menées à bien.

La Suède continuera à se tenir fermement aux côtés de l'Ukraine aussi longtemps qu'il le faudra.

Le respect du droit international et la justice pour les victimes doivent demeurer au cœur de nos préoccupations. Nous devons défendre l'ordre de sécurité européen, ainsi que promouvoir et protéger les droits humains, la démocratie et l'État de droit. La crédibilité du Conseil de l'Europe dépend de notre capacité à faire respecter ces valeurs, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de nos frontières.

La Suède se félicite des discussions sur les moyens de renforcer la résilience démocratique, notamment dans le cadre du Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe. La désinformation, les ingérences étrangères et malveillantes ainsi que les menaces hybrides constituent une menace croissante pour les démocraties et les institutions. Parallèlement, le cadre normatif du Conseil de l'Europe devrait être encore renforcé afin de relever ces défis et de préserver une Europe démocratique et résiliente.

La Suède est fermement attachée à la Convention européenne des droits de l'homme et à la Cour européenne des droits de l'homme. C'est pourquoi il est important de prendre en compte le fait que nos gouvernements sont aujourd'hui confrontés à plusieurs défis liés aux migrations qui, soit n'avaient pas été prévus au moment de la rédaction de la Convention, soit ont considérablement évolué depuis lors. La Suède se félicite du fait que ces questions soient abordées grâce à l'adoption de la Déclaration de Chişinău. Le fait que nous puissions tous nous rallier à cette Déclaration témoigne de la force du système de la Convention.

La Suède soutient l'adhésion du Kosovo au Conseil de l'Europe et appelle à ce que des progrès soient réalisés à cet égard en temps voulu.

Pour conclure, je tiens à remercier le Secrétaire Général de sa direction et de son engagement envers le Conseil de l'Europe en ces temps de défis historiques. Je tiens également à remercier la République de Moldova de son excellente présidence au cours des six derniers mois. J'adresse tous mes vœux de réussite à Monaco, qui assumera désormais la présidence. »

135^e Session, 15 mai 2026

Procès-verbal

de la session tenue au Palais de la République, Chişinău, République de Moldova

Mme C. DOYLE ([Irlande](#)) fait la déclaration suivante :

« Je tiens tout d'abord à remercier les autorités moldaves de leur chaleureuse hospitalité et à féliciter la République de Moldova du succès de sa présidence. Quel privilège de me trouver ici à Chişinău, où l'Irlande a récemment ouvert sa première ambassade, une étape importante qui témoigne de notre engagement tant envers les relations bilatérales entre la République de Moldova et l'Irlande qu'envers l'avenir de la République de Moldova au sein de l'Union européenne. La diaspora moldave en Irlande constitue également un élément important de nos relations étroites.

Je tiens à souligner le soutien de longue date et constant de l'Irlande à la Convention européenne des droits de l'homme et au rôle de la Cour européenne des droits de l'homme, qui constituent les pierres angulaires de l'État de droit et de la protection des droits humains sur notre continent.

L'Irlande se félicite de l'adoption, ici même aujourd'hui, de la Déclaration de Chişinău. Il s'agit d'une réaffirmation opportune des valeurs qui unissent nos 46 États membres : la démocratie, l'État de droit et les droits humains.

L'Irlande se réjouit du fait que la Déclaration reconnaisse l'importance d'une gestion efficace des migrations tout en protégeant les droits fondamentaux. L'Irlande continuera à jouer un rôle constructif en matière de migration.

Je tiens à réaffirmer le soutien de l'Irlande à l'Ukraine. Au cours de sa présidence du Conseil de l'Union européenne, l'Irlande continuera à soutenir l'Ukraine et à œuvrer en faveur de son parcours vers l'adhésion à l'Union européenne.

Nous sommes particulièrement fiers, aujourd'hui, d'être l'un des membres fondateurs de l'Accord partiel élargi sur la création du Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine.

Nous devons établir la paix et rendre justice à l'Ukraine.

Enfin, l'Irlande attend avec impatience le jour où le Kosovo pourra participer à nos délibérations en qualité de membre à part entière du Conseil de l'Europe. »

135^e Session, 15 mai 2026

Procès-verbal

de la session tenue au Palais de la République, Chişinău, République de Moldova

Mme G. GUNNARSDÓTTIR (Islande) fait la déclaration suivante :

« Je tiens tout d'abord à vous remercier de votre hospitalité et à saluer la présidence constructive et efficace exercée par la République de Moldova.

L'Islande condamne avec la plus grande fermeté les violations persistantes de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine par la Russie.

Lors du sommet de Reykjavík, nos chefs d'État ont exprimé leur engagement clair et inébranlable en faveur du rétablissement de la justice et du respect du droit international, et ont jeté les bases d'un mécanisme international visant à demander des comptes à la Russie.

L'Islande fait partie des pays qui ont exprimé leur intention d'adhérer à l'Accord partiel élargi sur le Comité de direction du Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine et se félicite de la résolution adoptée ce matin.

L'Islande demande en priorité le retour en toute sécurité de tous les enfants ukrainiens déportés ou transférés de force. Les violations généralisées et systématiques commises à l'encontre de ces enfants pourraient être assimilées à des crimes contre l'humanité.

Il est de notoriété publique que les droits des femmes et l'égalité de genre constituent une priorité pour l'Islande. Nous soutenons donc pleinement l'appel en faveur de la participation des femmes ukrainiennes à toute initiative de paix destinée à leur pays, comme le prévoit la Résolution 1325 du Conseil de sécurité.

Au niveau national, nous renforçons nos mesures de lutte contre les violences fondées sur le genre, après avoir récemment adopté le premier plan d'action fondé sur la Convention d'Istanbul.

L'Islande se félicite du consensus atteint sur la question des migrations. Nous continuerons à mettre l'accent sur la préservation de l'indépendance de la Cour européenne des droits de l'homme, ainsi que sur l'intégrité du système de la Convention. De même, nous insistons sur le principe de non-discrimination, tel qu'énoncé à l'article 14 de la Convention. Dans le même ordre d'idées, nous saluons l'accent mis lors de cette réunion sur les sociétés inclusives et la non-discrimination, et notamment sur la lutte contre toutes les formes d'intolérance.

Enfin, l'Islande appuie la candidature du Kosovo à l'adhésion au Conseil de l'Europe. »

135^e Session, 15 mai 2026

Procès-verbal

de la session tenue au Palais de la République, Chişinău, République de Moldova

M. P. NDIAYE (France) fait la déclaration suivante :

« Depuis plus de quatre ans, la guerre est de retour en Europe. Elle nous impose des choix difficiles. Elle a poussé cette Organisation à exclure l'agresseur russe de ses rangs. Elle contraint chacun de nos pays à refaire ses forces : force économique, force diplomatique, force militaire. Mais si nous voulons la paix sur notre continent, ce mouvement doit s'accompagner d'un réarmement démocratique.

Car la puissance militaire livrée à elle-même ne se conçoit pas sans le respect de l'État de droit, de la démocratie, des droits de l'Homme. Seuls ces principes peuvent encadrer la force. Faire en sorte qu'elle soit utilisée à bon escient. Pour que force reste au droit.

Le Conseil de l'Europe est l'usine de ce réarmement démocratique. Et cette Session ministérielle y apporte plusieurs contributions concrètes.

Pour que force reste au droit, nous venons de sceller l'acte de naissance du futur Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine. Les travaux de l'équipe préparatoire commencent. De grandes décisions sont encore à prendre, sur le site, sur le budget. Mais c'est une étape majeure qui vient de s'accomplir. La France reste déterminée à soutenir l'Ukraine dans la durée et poursuivra ses efforts pour une paix juste et durable.

Pour que force reste au droit, nous nous engageons sur la voie de coopérations dans la lutte contre les ingérences étrangères. Protéger nos populations de manipulations de l'information – via la prévention, l'éducation, la formation – c'est préserver l'intégrité de nos processus électoraux et défendre nos démocraties. Nous sommes impatients de débattre des propositions que vous nous ferez, Monsieur le Secrétaire Général.

Pour que force reste au droit, nous ouvrons un nouveau chapitre de la lutte contre le blanchiment. Le Protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme, que nous venons d'adopter, renforcera notre capacité collective à lutter contre les flux financiers illicites, qui sont l'un des moteurs principaux de la criminalité organisée, de la corruption et du terrorisme.

Pour que force reste au droit, nous venons d'adopter ce qui deviendra sans doute la Déclaration de Chişinău, un exemple de mesure et de pragmatisme, auquel les juristes ont apporté leur précision, les hommes et femmes politiques leur engagement, les diplomates leur sens du compromis, et qui réaffirme l'indépendance de la Cour européenne des droits de l'homme, la pierre angulaire de tout notre édifice juridique.

Ce réarmement démocratique perdrait son sens, s'il ne s'inscrivait dans la lutte de toute l'humanité pour la protection des droits de l'Homme, pour le rétablissement de la paix et la reconstruction d'un ordre fondé sur le droit international. C'est tout le sens d'une action extérieure du Conseil de l'Europe, voulue au Sommet de Reykjavík, et dont nous adoptons aujourd'hui la stratégie. Pour que force reste au droit. »

135^e Session, 15 mai 2026

Procès-verbal

de la session tenue au Palais de la République, Chişinău, République de Moldova

M. N. SIGALAS (Grèce) fait la déclaration suivante :

« Le monde auquel nous sommes confrontés aujourd'hui est profondément différent de celui dans lequel le Conseil de l'Europe a été créé.

Les valeurs et les principes défendus par le Conseil de l'Europe sont de plus en plus mis à mal dans un contexte géopolitique en constante évolution.

Il y a trois ans, Reykjavík a ouvert une nouvelle voie. Les décisions que nous avons prises aujourd'hui à Chişinău s'inscrivent dans cette dynamique et réaffirment que nos valeurs communes restent plus que jamais d'actualité.

En effet, le Conseil de l'Europe a l'opportunité et la responsabilité uniques de défendre l'universalité des droits humains et le respect du droit international et du droit international des droits humains, y compris la Charte des Nations Unies, tant au sein de ses États membres que par le biais de son action extérieure.

L'adoption de la Résolution établissant l'Accord partiel élargi sur le Comité de direction du Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine marque une étape décisive pour garantir que les auteurs de ce crime d'agression répondent de leurs actes.

Le Conseil de l'Europe joue un rôle déterminant dans le renforcement de la résilience de nos institutions démocratiques face aux activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger.

La défense de la sécurité démocratique exige une collaboration cohérente, proactive et visible avec toutes les organisations internationales concernées qui partagent nos valeurs.

L'adoption de la Stratégie du Conseil de l'Europe en matière d'action extérieure témoigne de notre engagement en faveur d'une coopération mutuellement bénéfique avec nos partenaires, ainsi que de l'interaction avec les États membres des Balkans occidentaux qui sont également candidats à l'adhésion à l'Union européenne.

En adoptant la Déclaration de Chişinău, nous avons réaffirmé notre engagement indéfectible en faveur de la Cour européenne des droits de l'homme, qui reste le fleuron du Conseil de l'Europe. L'intégrité, l'indépendance et l'autorité de la Cour constituent une condition sine qua non de sa crédibilité et de son efficacité.

Parallèlement, la protection des frontières nationales dans le respect de la Convention reste une compétence souveraine légitime et une nécessité pour les États membres.

La Déclaration de Chişinău a ouvert un dialogue sur la capacité de nos institutions à relever les défis actuels, renforçant ainsi la confiance de l'opinion publique dans la protection des droits humains et l'État de droit.

Permettez-moi de réitérer l'engagement de mon pays, fervent défenseur du droit international, en faveur de nos initiatives communes. »

135^e Session, 15 mai 2026

Procès-verbal

de la session tenue au Palais de la République, Chişinău, République de Moldova

Mme A. KERTÉSZ (Hongrie) fait la déclaration suivante :

« Avant toute chose, je tiens à remercier la Présidence moldave du Conseil de l'Europe de nous accueillir ici. Mme l'Ambassadrice Daniela Cujbă et son équipe ont pris les rênes dans une période très agitée et ont accompli un excellent travail, alors que l'Europe et le système multilatéral sont confrontés à des défis toujours plus nombreux et complexes. Il n'est pas exagéré de dire que notre continent n'a pas connu de difficultés aussi graves depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. L'Europe se trouve à un tournant, où elle doit être capable de se défendre et de trouver sa place dans le nouvel ordre mondial.

Notre approche est on ne peut plus claire depuis notre adhésion au Conseil de l'Europe en 1990 : un engagement en faveur des valeurs fondamentales de l'Organisation, l'objectif de parvenir à des décisions fondées sur le consensus, tout en respectant les divers points de vue des États membres. C'est ce que l'on peut appeler « l'unité dans la diversité » en action, qui a jeté les bases de décisions capitales qui ont un impact sur la vie quotidienne de nos citoyens et sur notre coopération respective.

Le Conseil de l'Europe a résisté à l'épreuve du temps depuis sa fondation ; plus de 700 millions de personnes jouissent de droits et de libertés fondamentaux dans le cadre de notre système conventionnel. Le consensus sur la Déclaration politique de Chişinău est la preuve vivante qu'il est possible de préserver le système de protection des droits humains tout en laissant aux États membres une marge de manœuvre.

À cet égard, il est temps de faire le point sur l'efficacité du fonctionnement de l'Organisation, tout en examinant parallèlement les moyens de renforcer le Conseil de l'Europe. À une époque où l'instabilité s'accroît, on observe une forte volonté de renforcer la sécurité militaire, mais il existe également un besoin toujours plus pressant de la contrebalancer par les fondements solides de la sécurité démocratique afin de préserver la paix et la stabilité sur notre continent. Comme notre Secrétaire Général l'a fermement souligné dans son rapport annuel de 2025, qui a marqué le lancement des travaux en vue d'un Nouveau Pacte Démocratique, les conflits géopolitiques ont eu un impact significatif sur les droits des minorités nationales en Europe et une tendance inquiétante s'est dessinée, les minorités étant de plus en plus considérées comme un problème, voire une menace, pour la sécurité. Dans certains États, des personnes se voient imposer des restrictions dans l'expression de leur identité minoritaire, et les possibilités pour les enfants issus de minorités d'apprendre leur langue maternelle à l'école ont été considérablement réduites, alors même que l'enseignement des langues minoritaires est essentiel à la préservation du patrimoine linguistique.

Reconnaissant que la diversité culturelle est essentielle aux sociétés démocratiques, la Hongrie participe activement à l'élaboration du Nouveau Pacte Démocratique. Le Conseil de l'Europe doit continuer à accorder toute son attention et son soutien aux minorités nationales, car celles-ci représentent 10 à 15 % de sa population ; il convient donc d'inverser la tendance à l'affaiblissement de la Convention-cadre et de la Charte des langues régionales ou minoritaires, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la liberté d'association et de la participation aux affaires publiques. Comme l'a judicieusement souligné le Secrétaire Général Berset, ce choix leur permettrait de protéger leurs droits, de renforcer les liens communautaires et de participer pleinement à la vie démocratique. Cette démarche, associée à l'accès à des ressources adéquates – aspect fondamental de leur liberté –, favorise l'émergence de sociétés civiles dynamiques dont dépendent grandement les démocraties.

Selon István Bibó, célèbre penseur et homme politique hongrois, « être démocrate, c'est avant tout ne pas avoir peur ». La diplomatie multilatérale joue un rôle clé dans la préservation de l'ordre international fondé sur des règles, et par là même de la démocratie, des droits humains et de l'État de droit. Faisons en sorte que les valeurs de cette Organisation garantissent notre mode de vie pour de nombreuses années encore. »

135^e Session, 15 mai 2026

Procès-verbal

de la session tenue au Palais de la République, Chişinău, République de Moldova

Mme V. KOS (Union européenne) fait la déclaration suivante :

« C'est un honneur pour moi de me trouver aujourd'hui parmi vous à Chişinău à l'occasion de cette Session ministérielle historique du Comité des Ministres, qui marque l'aboutissement de l'excellente Présidence moldave du Comité des Ministres.

Permettez-moi tout d'abord de souligner l'engagement ferme de l'Union européenne à développer davantage notre partenariat stratégique avec le Conseil de l'Europe. En cette période de transformations géopolitiques sans précédent, marquée par des atteintes au multilatéralisme et au droit international, notre partenariat stratégique est plus important que jamais. Nous devons unir nos forces pour enrayer le recul de la démocratie, renforcer la démocratie et promouvoir l'État de droit, ainsi que le respect des droits humains en Europe. Cet objectif est au cœur de notre partenariat.

L'Ukraine et notre action menée en faveur de l'obligation de rendre des comptes constituent un aspect essentiel de notre coopération. Aux côtés du Conseil de l'Europe, l'Union européenne a été à l'avant-garde des initiatives visant à garantir que tous les crimes internationaux, ainsi que les violations et les atteintes aux droits humains commis dans le cadre de la guerre d'agression menée par la Russie, ne restent pas impunis.

Nous nous réjouissons aujourd'hui de l'achèvement de la ratification par l'Union européenne de la Convention établissant une Commission internationale des réclamations et de figurer parmi ceux qui ont déjà fait part de leur intention d'adhérer à l'Accord partiel élargi sur la création du Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine. Il sera désormais essentiel de procéder à la mise en place rapide de ce Tribunal.

Pour y parvenir, nous apportons un soutien concret de 10 millions EUR à l'équipe préparatoire du Tribunal spécial et jusqu'à 1 million EUR à l'équipe et aux activités préparatoires de la Commission des réclamations.

Nous saluons également l'adoption aujourd'hui de la Déclaration de Chişinău.

Cette Déclaration souligne l'importance cruciale de la Convention européenne des droits de l'homme et des valeurs sur lesquelles repose le Conseil de l'Europe, qui sont également nos valeurs communes. À cet égard, nous rappelons l'interdiction absolue de la torture et des autres formes de mauvais traitements en droit international.

En outre, nous réaffirmons notre engagement à lutter contre la migration irrégulière et à lutter contre l'instrumentalisation des migrants à des fins politiques, dans le plein respect des droits humains et du droit international. La sécurité de nos sociétés et de nos frontières est au cœur des politiques migratoires de l'Union européenne, notamment avec l'adoption du nouveau Pacte sur la migration, qui entrera bientôt en vigueur.

Cette initiative confirme l'ampleur, la complexité et l'évolution des défis liés à la migration auxquels nous sommes tous confrontés, et souligne que la Convention est un instrument vivant, adapté aux réalités actuelles, qui reste d'actualité pour relever les nouveaux défis.

Enfin, l'Union européenne a également ratifié aujourd'hui la Convention-cadre sur l'intelligence artificielle – le premier traité international juridiquement contraignant au monde en matière d'intelligence artificielle.

Tous ces résultats impressionnants démontrent clairement la vitalité et l'importance de la coopération multilatérale au sein du Conseil de l'Europe.

Pour finir, permettez-moi de remercier une nouvelle fois la République de Moldova pour son excellente présidence du Conseil de l'Europe. Nous nous réjouissons de poursuivre notre étroite coopération avec le Conseil de l'Europe sous la Présidence de Monaco. »

135^e Session, 15 mai 2026

Procès-verbal

de la session tenue au Palais de la République, Chişinău, République de Moldova

Le PRÉSIDENT SORTANT fait la déclaration suivante :

« Faute de temps, nous devons clore la liste des orateurs et j'invite les participants qui ne peuvent pas prendre la parole à envoyer leurs déclarations au Secrétariat afin qu'elles soient consignées au procès-verbal. Nos débats ont été fructueux et approfondis, et je tiens à vous remercier de votre participation active. À présent, avant de passer la présidence à Monaco, je vais évoquer brièvement les principales réalisations de la Présidence moldave.

La Présidence moldave est intervenue à un moment où les dynamiques visant à redéfinir le système multilatéral ont commencé à prendre une importance bien plus marquée. Maintenir le cap dans les eaux de plus en plus agitées du système international actuel est devenu un véritable défi, y compris pour des organisations comme la nôtre, dont l'ADN consiste à préserver un ordre fondé sur le droit international grâce à la démocratie, aux droits humains et à l'État de droit. Nous avons préparé notre présidence dans l'idée de naviguer en eaux plutôt calmes, mais dès notre entrée en fonction, nous avons dû nous montrer à la hauteur des enjeux de notre époque.

Comme l'a dit Robert Frost, lorsque nous nous sommes trouvés à la croisée de deux chemins à travers bois et que nous avons décidé d'emprunter celle qui était la moins fréquentée, ce choix a été déterminant. Nous sommes saisis d'un sujet brûlant qui ne figurait pas sur la feuille de route de notre présidence, à savoir la migration, car nous avons compris non seulement son importance pour une partie des États membres, mais également la nécessité de l'inscrire dès le départ dans le cadre approprié et de lui donner la bonne orientation. Et nous avons choisi une voie encore moins fréquentée s'agissant des préoccupations suscitées par les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger.

Nous sommes convaincus que la Déclaration et les décisions que nous avons adoptées aujourd'hui sur ces sujets importants marqueront non seulement le début d'une nouvelle voie pour le Conseil de l'Europe, mais renforceront également sa capacité à défendre ses valeurs fondamentales et permettront d'apporter des changements concrets et significatifs à nos sociétés démocratiques.

La présidence du Comité des Ministres exercée par la République de Moldova ne s'est pas limitée au processus, mais a également produit des résultats concrets. Grâce aux plus de 40 événements que nous avons organisés, nous avons non seulement consolidé le processus existant, mais aussi orienté la réflexion et franchi des étapes vers de nouvelles avancées. La Conférence informelle sur les migrations, la Conférence internationale sur l'exécution des arrêts des juridictions européennes, la Conférence diplomatique sur la Commission des réclamations à La Haye, la Conférence de haut niveau sur la Charte sociale, la Conférence de haut niveau sur l'éducation aux médias et la désinformation, la Conférence sur la sécurité des journalistes et le journalisme de qualité, la décision prise aujourd'hui sur le Tribunal spécial pour l'Ukraine, pour n'en citer que quelques-unes, ont marqué notre présidence et constituent autant d'étapes importantes pour la poursuite des travaux du Conseil de l'Europe.

Notre présidence a été placée sous le signe des valeurs, mais que sont les valeurs sans les personnes et les institutions ? Nous sommes heureux de rendre hommage à nos collectivités locales, aux défenseurs des droits humains et aux médiateurs, aux jeunes, aux journalistes, aux forces de l'ordre, aux tribunaux, aux organismes de régulation indépendants et à la société civile.

Nous avons assumé notre présidence dans l'honneur et avec un grand sens des responsabilités. Les priorités que nous avons choisi de mettre en avant étaient pertinentes tant pour l'expertise de notre pays en matière de consolidation de la démocratie et de l'État de droit que pour le Conseil de l'Europe dans son ensemble. Nous avons cherché à mettre à profit toute notre expérience, nos connaissances et nos capacités pour renforcer davantage l'Organisation et la doter de nouveaux outils afin qu'elle puisse maintenir le cap dans les eaux troubles du système international actuel.

Nous avons également exercé notre présidence convaincus de l'importance du multilatéralisme, et avec la certitude que sa préservation exige non seulement un engagement sans faille en faveur des valeurs de notre Organisation, mais aussi l'ambition et le courage de rechercher de nouvelles voies et des approches innovantes pour concevoir des outils adaptés aux défis actuels, afin d'en assurer la sauvegarde.

Le mandat de la Présidence moldave du Comité des Ministres touche désormais à sa fin. Avant de passer le relais à ma chère collègue monégasque, je tiens à remercier une nouvelle fois sincèrement toutes les délégations pour leur attitude constructive et leur précieux soutien tout au long de notre présidence. Je tiens également à remercier le Secrétaire Général, ainsi que les représentants des institutions du Conseil de l'Europe présents ici aujourd'hui, pour l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve tout au long de notre présidence. Je souhaite également témoigner ma sincère reconnaissance au Secrétariat du Conseil de l'Europe pour l'excellente assistance qu'il nous a apportée.

Enfin, je tiens à remercier Madame l'Ambassadrice Cujbă et la Représentante permanente de la République de Moldova à Strasbourg, mes collègues du ministère des Affaires étrangères, ainsi que toutes les autorités nationales dont les travaux assidus ont contribué à mener notre présidence à son terme fructueux.

À présent, j'invite notre collègue monégasque à prendre la présidence. »

135^e Session, 15 mai 2026

Procès-verbal

de la session tenue au Palais de la République, Chişinău, République de Moldova

La PRÉSIDENTE ENTRANTE fait la déclaration suivante :

« C'est avec un sens profond des responsabilités que la Principauté de Monaco s'apprête à assumer, pour la première fois de son histoire, la présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

Je tiens à adresser mes remerciements les plus sincères à la présidence sortante pour la qualité de son engagement, pour la conduite constructive des travaux menés et pour l'esprit de dialogue et d'unité qui a guidé l'action du Comité des Ministres au cours des six derniers mois.

Depuis son adhésion au Conseil de l'Europe en 2004, Monaco n'a cessé de réaffirmer son attachement aux valeurs qui fondent notre Organisation. La Principauté est convaincue que la défense des droits de l'Homme, de la démocratie et de l'État de droit constitue à la fois une exigence juridique et une condition essentielle de la stabilité et de la paix sur notre continent.

Dans un environnement international marqué par une instabilité croissante, aucun État n'est immunisé face aux crises contemporaines qui révèlent l'interdépendance de nos sociétés. La primauté du droit et le respect du droit international ne sont pas des principes abstraits : ils sont les conditions mêmes de la confiance entre les États et de la crédibilité de notre action collective.

Le continent européen traverse, à cet égard, une période particulièrement exigeante. Les fragilisations observées dans le fonctionnement de nos démocraties mettent à l'épreuve notre cohésion collective. Face à ces défis, notre responsabilité est de préserver l'unité et l'intégrité européennes.

Dans ce contexte, le Conseil de l'Europe doit continuer à démontrer sa pertinence. Sa force réside dans son système conventionnel, dans l'autorité de la Cour européenne des droits de l'homme et dans la crédibilité des mécanismes de suivi. Elle réside surtout dans notre capacité collective à faire vivre ces instruments.

Monaco exercera sa présidence, autour de la vision suivante, qui structure l'ensemble de ses priorités :

La protection de tous, par une Organisation efficace, pour répondre aux défis contemporains.

Cette vision implique tout d'abord de garantir l'effectivité des droits, en particulier ceux des plus vulnérables. À cet égard, la lutte contre les violences, notamment celles qui touchent les femmes et les enfants, exige de donner toute leur portée aux engagements juridiques souscrits par les États, en particulier dans le cadre des Conventions d'Istanbul et de Lanzarote.

Elle suppose également d'apporter des réponses adaptées aux évolutions de nos sociétés. La place croissante du numérique, l'exposition des jeunes aux risques informationnels, les enjeux de santé mentale ou encore les phénomènes de radicalisation appellent une action lucide et structurée. Il nous paraît donc essentiel d'associer les jeunes eux-mêmes à ces réflexions, afin de mieux répondre aux réalités qu'ils vivent.

Elle conduit enfin à reconnaître le rôle du sport en tant que vecteur de cohésion et d'inclusion, qui ne peut pleinement remplir cette fonction qu'à la condition de garantir un environnement sûr et épanouissant pour les enfants et les jeunes.

Toutefois, la protection des droits ne peut être effective sans une Organisation en capacité d'agir, qui se fonde sur un dialogue régulier et constructif, ainsi que sur l'application de ses normes.

Le système de la Convention européenne des droits de l'Homme et l'exécution pleine, rapide et effective des arrêts de la Cour demeurent, à cet égard, une exigence indissociable de la crédibilité de notre action commune.

Plus largement, l'efficacité de notre Organisation repose sur sa capacité à traduire les principes en actions concrètes, à structurer la coopération entre les États membres et à mobiliser les différents acteurs autour d'objectifs communs.

C'est à cette condition que nous pourrions répondre aux défis contemporains.

Ils exigent des réponses cohérentes et coordonnées. La lutte contre la criminalité organisée, le terrorisme et la cybercriminalité nous impose de renforcer la coopération internationale et de disposer d'instruments juridiques adaptés.

Dans le même temps, la guerre en Ukraine rappelle une exigence fondamentale : il ne peut y avoir de paix durable sans justice et sans établissement des responsabilités. Le soutien aux victimes et aux mécanismes de redevabilité s'impose comme une priorité commune.

Enfin, les phénomènes de désinformation mettent en cause le fonctionnement même de nos démocraties. Y répondre suppose de renforcer la résilience de nos sociétés, notamment à travers l'éducation, la protection de l'intégrité de l'information et le soutien à la liberté d'expression.

La Présidence monégasque s'inscrira dans une approche à la fois exigeante et pragmatique, fidèle aux valeurs du Conseil de l'Europe et résolument tournée vers leur mise en œuvre concrète.

La sauvegarde des valeurs qui nous unissent n'est jamais acquise. Elle repose sur une vigilance constante, sur la force du droit et sur notre capacité à agir ensemble.

C'est dans cet esprit que la Principauté de Monaco s'engage aujourd'hui, au service du Conseil de l'Europe et de notre ambition commune : celle d'une Europe fidèle à ses principes, résiliente face aux crises et pleinement en mesure de répondre aux défis de notre temps. »

135^e Session, 15 mai 2026

Procès-verbal

de la session tenue au Palais de la République, Chişinău, République de Moldova

La PRÉSIDENTE fait la déclaration suivante :

« Nous passons maintenant au point 10, le dernier point de notre ordre du jour.

La passation de la présidence de Monaco au Monténégro aura lieu à Strasbourg le 10 novembre 2026. Je tiens à remercier le Monténégro pour sa proposition d'accueillir notre prochaine Session au Monténégro le 12 mai 2027. Je pense que nous pouvons tous nous mettre d'accord sur ce point.

Je vous remercie et je déclare donc close la 135^e Session ministérielle. »

La Session est close à 13h57.

135^e Session, 15 mai 2026

Procès-verbal

de la session tenue au Palais de la République, Chişinău, République de Moldova

Mme G. GEORGIEVA (Bulgarie) demande que la déclaration suivante soit consignée au procès-verbal :

« Permettez-moi tout d'abord de remercier sincèrement la Présidence moldave d'avoir organisé cette réunion qui tombe à point nommé et de ses excellentes initiatives prises au cours des six derniers mois.

Nous saluons chaleureusement la détermination du Secrétaire Général à renforcer la visibilité internationale du Conseil de l'Europe, notamment par le biais du Nouveau Pacte Démocratique. Dans un contexte géopolitique en rapide évolution, l'Organisation doit réaffirmer et redéfinir son rôle de premier plan au sein de l'architecture internationale. La Bulgarie est prête à soutenir toutes les initiatives qui vont dans ce sens. Parallèlement, il convient de redoubler d'efforts pour rationaliser la coopération avec d'autres organisations internationales et régionales, afin que nous continuions à mettre l'accent sur nos priorités fondamentales et à obtenir des résultats concrets et réalisables, sans imposer de charge financière excessive aux États membres.

Permettez-moi également de réaffirmer l'engagement sans faille des autorités de mon pays en faveur de la Convention européenne des droits de l'homme, pierre angulaire de la sécurité démocratique en Europe, fondée sur les droits humains, la démocratie et l'État de droit. Nous restons fermement attachés aux principes de subsidiarité et de marge d'appréciation, qui sont essentiels à la mise en œuvre effective de la Convention au niveau national et au maintien d'un juste équilibre au sein du système de la Convention. À cet égard, nous saluons le renforcement du dialogue entre le Comité des Ministres et la Cour européenne des droits de l'homme, qui contribue de manière importante au partage des responsabilités, à la sécurité juridique et à la résilience à long terme du système de la Convention, à une époque où les pressions géopolitiques s'intensifient dans toute l'Europe. Nous soulignons en outre combien il est important d'éviter toute politisation du processus d'exécution, afin de préserver la crédibilité et l'autorité du système européen des droits humains.

Aujourd'hui, l'Europe est confrontée à un nombre croissant de défis en matière de sécurité. Parmi ceux-ci figurent la guerre d'agression menée actuellement par la Russie contre l'Ukraine, les répercussions de l'instabilité au Moyen-Orient, ainsi que les nouvelles menaces asymétriques telles que les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger, ainsi que la désinformation. La Bulgarie reconnaît les risques graves que ces phénomènes font peser sur la sécurité démocratique, notamment en sapant la confiance du public et en aggravant les divisions sociétales. Nous soutenons donc un engagement accru des organisations régionales et internationales, dont le rôle dans l'établissement de normes et de références est essentiel pour lutter efficacement contre la désinformation.

À cet égard, nous saluons tout particulièrement l'accent mis par le Nouveau Pacte Démocratique sur la protection de la démocratie, la lutte contre les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger, ainsi que le renforcement de la résilience face aux menaces internes et externes. Ce renforcement de la résilience sociétale passe avant tout par un meilleur accès à des informations fiables, ainsi que par le renforcement de l'éducation civique et de l'éducation aux médias. Il est tout aussi important de promouvoir une action coordonnée pour garantir un comportement responsable et une plus grande transparence sur les plateformes des réseaux sociaux.

Aujourd'hui réunis à Chişinău, nous réaffirmons notre engagement commun en faveur de la paix, de la démocratie, des droits humains et de l'État de droit – principes qui restent au cœur même du Conseil de l'Europe et qui continuent d'être gravement bafoués par la guerre d'agression à grande échelle menée par la Russie contre l'Ukraine. Notre message est clair : l'agression ne peut être légitimée, l'impunité ne peut être tolérée et notre soutien à une Ukraine souveraine, libre de choisir son avenir démocratique, restera inébranlable.

Grâce à une action politique coordonnée, à l'aide humanitaire, aux initiatives de reconstruction et à des mécanismes visant à garantir l'obligation de rendre des comptes, tels que le Registre des dommages, le Conseil de l'Europe a démontré que l'unité faisait notre véritable force. Dès le début de la guerre, la Bulgarie s'est fermement rangée aux côtés de l'Ukraine, en lui apportant un soutien politique, humanitaire et matériel constant.

Cofondatrice de la Coalition internationale pour le rapatriement des enfants ukrainiens, la Bulgarie participe activement aux initiatives destinées à localiser, recenser et rapatrier les enfants déplacés. Nous apportons également un soutien en matière de réadaptation psychologique, de soins médicaux et d'éducation aux enfants ukrainiens touchés par la guerre. Plus de 6 000 enfants ukrainiens sont pleinement intégrés dans le système scolaire public bulgare, et 400 jeunes ukrainiens fréquentent les universités bulgares dans le cadre d'un quota garanti.

La Russie et ses dirigeants doivent être tenus pleinement responsables de la guerre d'agression à grande échelle qu'ils mènent contre l'Ukraine, des graves violations du droit international et des immenses dégâts infligés non seulement aux infrastructures et à l'économie, mais aussi au tissu même de la société ukrainienne et à l'avenir de sa plus jeune génération.

Enfin, la Bulgarie est favorable à une approche globale de la gestion des migrations, qui passe par une protection renforcée des frontières extérieures, la prévention de la migration irrégulière, des politiques de retour efficaces et une coopération extérieure renforcée. Compte tenu de l'instabilité qui persiste au Moyen-Orient, la protection de nos frontières extérieures reste une priorité essentielle, notamment grâce à des contrôles systématiques, des approches fondées sur les risques et une surveillance efficace.

Pour conclure, nous adressons tous nos vœux de réussite à la future Présidence monégasque et l'assurons de notre soutien total. »

135^e Session, 15 mai 2026

Procès-verbal

de la session tenue au Palais de la République, Chişinău, République de Moldova

Mgr M. GANCI (Saint-Siège) demande que la déclaration suivante soit consignée au procès-verbal :

« Je tiens à remercier les autorités moldaves de leur hospitalité, ainsi que le Conseil de l'Europe d'avoir organisé cette 135^e Session du Comité des Ministres.

C'est avec une profonde inquiétude que le Saint-Siège constate que, lorsque les principes fondamentaux du droit international et les règles élémentaires de coexistence entre les États sont ignorés, le recours au conflit tend à devenir la méthode de gestion des relations internationales. Comme l'a observé le pape Léon XIV, « une diplomatie qui favorise le dialogue et recherche le consentement de tous est remplacée par une diplomatie de la force, menée par des individus ou des groupes d'alliés. La guerre est de nouveau à la mode, et l'engouement pour la guerre gagne du terrain »¹.

Dans ce contexte international, le Saint-Siège continue, par les moyens dont il dispose, d'encourager la voie du dialogue afin que toutes les parties concernées puissent définir les méthodes et les outils appropriés pour édifier un ordre international fondé sur la justice et tourné vers le bien commun.

Par ailleurs, le Saint-Siège s'inquiète de l'affaiblissement progressif de la liberté de conscience, qui est aujourd'hui de plus en plus remise en cause, même dans les systèmes démocratiques fondés sur les droits humains. Cette liberté constitue un élément essentiel du juste équilibre entre l'intérêt collectif et les droits de la personne. Une société véritablement libre n'impose pas l'uniformité, mais reconnaît et protège la pluralité des consciences, en prévenant les tendances autoritaires et en favorisant le dialogue éthique et civique².

Compte tenu de la récente intensification des attaques contre l'Ukraine, qui continuent de toucher également les civils, le Saint-Père a une nouvelle fois exprimé sa proximité avec les personnes qui souffrent, en assurant de ses prières l'ensemble du peuple ukrainien et en renouvelant son appel à faire taire les armes et à s'engager sur la voie du dialogue³.

Réaffirmant sa volonté de poursuivre une coopération fructueuse avec le Conseil de l'Europe, le Saint-Siège rappelle également que toute initiative européenne en matière de migration ne doit pas être guidée par la peur ou l'indifférence, mais plutôt par la responsabilité et la solidarité, « en cherchant toujours à placer la dignité de chaque personne humaine au centre de toute solution »⁴. »

¹ Pape Léon XIV, Discours aux membres du corps diplomatique accrédités auprès du Saint-Siège, 9 janvier 2026.

² Cf. Ibid.

³ Cf. Pape Léon XIV, Regina Caeli, Kilamba (Angola), 19 avril 2026.

⁴ Pape Léon XIV, Discours aux participants à la rencontre « Réfugiés et migrants dans notre maison commune », 2 octobre 2025.

135^e Session, 15 mai 2026

Procès-verbal

de la session tenue au Palais de la République, Chişinău, République de Moldova

M. O. SHIGETA (Japon) demande que la déclaration suivante soit consignée au procès-verbal :

« Cette année marque le 30^e anniversaire du statut d'observateur du Japon auprès du Conseil de l'Europe. Le Japon attache une grande importance aux valeurs et principes fondamentaux que sont les droits humains, la démocratie et l'État de droit, que le Conseil de l'Europe défend depuis sa création, et a renforcé sa coopération avec le Conseil de l'Europe, qui joue un rôle de premier plan dans l'élaboration des normes de la communauté internationale.

L'ordre international libre et ouvert fondé sur l'État de droit est confronté à de nombreux défis majeurs. La communauté internationale connaît des changements structurels importants dans le sillage de l'intensification des conflits et des confrontations, et les évolutions de l'environnement sécuritaire qui l'entoure s'accroissent dans divers domaines. Dans ces circonstances, il devient plus important que jamais de mettre en œuvre le multilatéralisme par le biais d'un dialogue franc et de la coopération internationale, ainsi que de préserver et de renforcer un ordre international libre et ouvert fondé sur l'État de droit.

L'agression de la Russie contre l'Ukraine entre dans sa cinquième année. Les tentatives de modification unilatérale du statu quo par la force ne doivent pas être tolérées. Le Japon a adhéré au Registre des dommages pour l'Ukraine en qualité de membre associé en 2023 et soutient depuis lors ses activités. Le Japon participe également aux discussions relatives à la création de la Commission des réclamations et du Tribunal spécial. Le Japon continuera à œuvrer de concert avec d'autres pays en vue de l'instauration d'une paix juste et durable en Ukraine.

Pour ce qui est des mesures de lutte contre la cybercriminalité, le Japon, qui est partie à la Convention sur la cybercriminalité, apporte son soutien depuis plus d'une décennie. Nous espérons que cette convention sera mieux comprise à l'échelle mondiale et que le nombre de ses signataires augmentera.

Unique État observateur d'Asie, le Japon continuera à contribuer activement aux discussions au sein du Conseil de l'Europe et à jouer un rôle proactif pour soutenir les travaux de cette institution. »

135^e Session, 15 mai 2026

Procès-verbal

de la session tenue au Palais de la République, Chişinău, République de Moldova

Mme Y. GONZALES (États-Unis d'Amérique) demande que la déclaration suivante soit consignée au procès-verbal :

« Je vous remercie de me donner l'occasion de m'adresser à vous aujourd'hui sur des questions d'une importance cruciale pour les États-Unis et pour nos relations avec le Conseil de l'Europe.

Le Président Trump cherche à parvenir dès que possible à un cessez-le-feu et à un règlement négocié en Ukraine. Le Président Trump souhaite que ce bain de sang cesse. Les États-Unis appuient ces initiatives de paix de multiples façons déterminantes, notamment en vue de faciliter le retour des enfants ukrainiens transférés de force vers les territoires contrôlés par la Russie et vers la Russie.

La Première Dame Melania Trump a également joué un rôle manifeste de promotion et de facilitation de cet objectif, et les États-Unis restent résolument déterminés à garantir le retour en toute sécurité de ces enfants.

Nous sommes profondément préoccupés par la crise sans précédent que représente la migration de masse vers l'Europe. Comme l'a déclaré le secrétaire d'État Rubio à Munich, l'ouverture aux flux migratoires de masse a été une erreur qui menace la cohésion et la stabilité de nos sociétés ainsi que l'avenir de nos nations. Le fait de continuer à ignorer l'opposition populaire à une question aussi fondamentale que le changement démographique et l'effacement culturel ne fera qu'alimenter l'instabilité politique et conduire à l'effondrement de l'ordre public. Nous saluons le consensus qui se dessine à travers l'Europe sur le fait qu'une migration massive non contrôlée fait peser un lourd fardeau sur nos sociétés, ainsi que la réaffirmation du droit souverain des gouvernements nationaux à contrôler leurs frontières et leurs politiques d'immigration afin de promouvoir leurs intérêts nationaux.

Qu'il s'agisse de mettre en place des contrôles rigoureux pour l'octroi des visas ou de redynamiser les poursuites judiciaires pour crimes de haine, les États-Unis continuent de montrer l'exemple dans la lutte contre l'antisémitisme. Aujourd'hui, nous exhortons nos homologues européens à suivre leur exemple. Conformément à l'approbation par le Représentant spécial du Secrétaire Général des Lignes directrices mondiales pour la lutte contre l'antisémitisme, élaborées sous l'égide des États-Unis, nous encourageons le Conseil de l'Europe et ses États membres à accorder une attention croissante et sincère aux causes de l'antisémitisme. Les gouvernements doivent rendre des comptes sur leurs engagements en matière de protection des communautés juives. »

135^e Session, 15 mai 2026

Procès-verbal

de la session tenue au Palais de la République, Chişinău, République de Moldova

M. J. C. ESCOBEDO FLORES SHIGETA (Mexique) demande que la déclaration suivante soit consignée au procès-verbal :

« Le Gouvernement mexicain tient à remercier la République de Moldova d'avoir assumé la présidence du Comité des Ministres et d'avoir organisé cette 135^e Session ministérielle.

Dans un contexte marqué par des tensions géopolitiques croissantes, des défis démocratiques, la désinformation et des violations du droit international, le Conseil de l'Europe continue de jouer un rôle important dans la défense du multilatéralisme. C'est pourquoi mon pays salue et encourage les initiatives prises dans le cadre du Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe afin de renforcer la résilience démocratique et la confiance dans les institutions.

Pour ce qui est de la situation en Ukraine, le Mexique réaffirme son attachement constant aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, notamment le règlement pacifique des différends, le respect de la souveraineté et la protection des populations civiles.

Le Mexique considère le Conseil de l'Europe comme une instance qui facilite le dialogue sur les défis transnationaux, tels que les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger, qui transcendent les frontières. En conséquence, nous restons disposés à participer aux instances internationales qui animent le débat mondial autour des questions que nous considérons comme les pierres angulaires de la politique étrangère humaniste du Mexique.

Au Mexique, la politique migratoire s'inscrit dans le cadre du « modèle de mobilité humanitaire », qui accorde la priorité à la prise en compte des causes structurelles de la migration, à la gestion humanitaire des flux migratoires, à l'assistance et à la protection de la diaspora mexicaine, ainsi qu'à la reconnaissance de sa contribution au développement. Pour mon pays, une gouvernance migratoire solide et efficace, fondée sur les droits humains, constitue un atout qui peut être mis à profit pour le développement et la prospérité.

Mon pays se réjouit de promouvoir un engagement constructif entre le Conseil de l'Europe et ses partenaires au-delà du continent européen. À cet égard, nous accordons une grande importance au partenariat stratégique entre le Mexique et le Conseil de l'Europe et réaffirmons notre volonté de continuer à contribuer activement et positivement aux travaux de l'Organisation.

Permettez-moi enfin de féliciter Monaco pour sa prochaine présidence du Comité des Ministres et de lui adresser tous mes vœux de réussite. »

135^e Session, 15 mai 2026

Procès-verbal

de la session tenue au Palais de la République, Chişinău, République de Moldova

M. T. GARCIA (Canada) demande que la déclaration suivante soit consignée au procès-verbal :

« C'est pour moi un privilège de représenter le Canada lors de cette importante Session. Et je suis fier de souligner que notre présence au sein de cette instance célèbre cette année son 30^e anniversaire.

Dans le contexte géopolitique complexe d'aujourd'hui, la force de la coopération entre partenaires démocratiques est plus importante que jamais.

La relation entre le Canada et l'Europe repose sur des valeurs fondamentales communes : les droits humains, la démocratie et l'État de droit. Il ne s'agit pas de principes abstraits. Ce sont les fondements de sociétés libres et résilientes.

En sa qualité d'observateur auprès du Conseil de l'Europe, le Canada participe activement aux principales initiatives et aux groupes de travail du Conseil de l'Europe afin de faire progresser nos priorités communes. Nous accordons une grande importance à notre collaboration avec l'ensemble des 46 États membres et contribuons aux travaux du Conseil de l'Europe sur des questions telles que la gouvernance éthique du sport, les politiques antidopage fondées sur des données probantes, ainsi que les initiatives visant à prévenir et à lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles.

Le soutien à l'Ukraine et l'obligation faite à la Russie de rendre des comptes pour son agression restent au cœur de l'engagement du Canada auprès du Conseil de l'Europe. Notre soutien repose sur des principes, s'inscrit dans la durée et se fonde sur le droit international. Nous restons résolus dans notre engagement à soutenir l'Ukraine et à faire avancer les initiatives internationales visant à garantir la justice et l'obligation de rendre des comptes.

Nous avons eu le plaisir d'adhérer au Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine en qualité de membre associé en 2023. Le 11 mai 2026, le Canada est devenu le premier État non membre du Conseil de l'Europe à signer la Convention établissant une Commission internationale des réclamations pour l'Ukraine.

Nous restons attachés au processus de création d'un Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine dans le cadre du Conseil de l'Europe. Ce Tribunal spécial sera essentiel pour demander des comptes aux principaux responsables du crime d'agression contre l'Ukraine.

Ensemble, ces mécanismes constituent des avancées majeures pour rendre justice à l'Ukraine et au peuple ukrainien. Ils adressent un message clair : l'agression ne peut être normalisée, l'impunité ne peut être acceptée, et une paix juste et durable doit être ancrée dans le droit international.

Nous nous réjouissons également du fait que le Conseil de l'Europe soit membre de la Coalition internationale pour le rapatriement des enfants ukrainiens, que le Canada copréside avec l'Ukraine. L'engagement du Conseil de l'Europe renforce le principe selon lequel le rapatriement et l'obligation de rendre des comptes doivent aller de pair, notamment en documentant les préjudices liés au transfert forcé et à la déportation illégale d'enfants ukrainiens et en soutenant les futurs processus de réparation.

En matière de résilience démocratique, le Canada se félicite des initiatives prises pour renouveler les fondements démocratiques de l'Europe face à des pressions croissantes. Dans son rapport, le Secrétaire Général Alain Berset a déclaré que les défis actuels menacent de remettre en cause la paix et la stabilité dont nos populations ont bénéficié au cours des 75 dernières années. Nous ne pourrions être plus d'accord.

Le Canada reconnaît également que les institutions démocratiques doivent être protégées, renouvelées et rendues plus résilientes face à la désinformation, à la polarisation et à l'ingérence étrangère.

Le Canada est également fier d'avoir signé la Convention-cadre historique du Conseil de l'Europe sur l'IA – la Convention de Vilnius – qui renforce les droits humains et les normes démocratiques dans le contexte de l'IA. Ce traité fera progresser la coopération mondiale face aux risques croissants que l'IA fait courir à nos sociétés et à nos institutions, ce qui nous permettra de tirer parti de ses avantages de manière responsable au service d'une prospérité partagée.

Les dirigeants moldaves, issus d'un pays qui connaît bien la réalité des pressions extérieures, ont joué un rôle particulièrement significatif dans ce dossier.

Alors que la République de Moldova arrive au terme de sa présidence du Comité des Ministres, le Canada tient à la féliciter pour le succès de son mandat et adresse ses meilleurs vœux à Monaco, qui assumera la présidence au cours des six prochains mois. »